

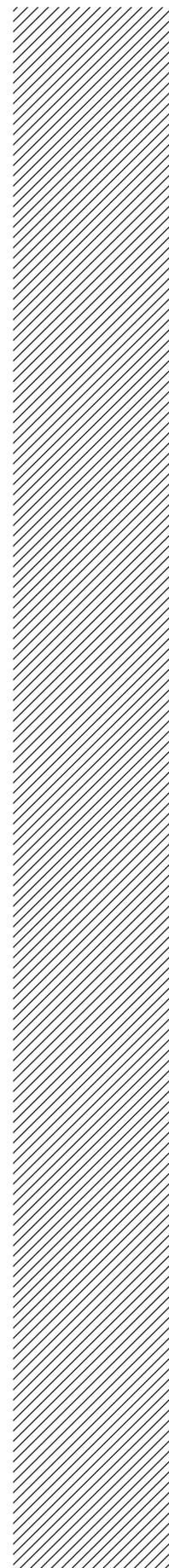


ÉTUDE

PARENTALITÉ À PARIS

DIAGNOSTIC DES BESOINS ET ÉTAT DES LIEUX
DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
ET DE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

SEPTEMBRE 2018



Directrice de la publication : **Dominique ALBA**
Étude réalisée par : **Emilie MOREAU, Sandra ROGER, Eva BERNARD**
Cartographie et traitement statistique : **Sandra ROGER, Anne SERVAIS**
Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**
Mise en page : **Apur**
www.apur.org

F_2016V7.5.

Sommaire

INTRODUCTION	4
PRÉAMBULE	5
1. Qui sont les familles parisiennes ?	8
Quelques éléments de démographie	8
Spécificités des naissances parisiennes et facteurs de leur baisse	10
Nombre, évolution et répartition des familles parisiennes	13
Portrait socio-économique des familles	19
Les familles parisiennes et la contrainte logement	23
2. Cartographie thématique des dispositifs de soutien à la parentalité	26
Thématique 1 : prévention et accompagnement des familles sur des thématiques spécifiques	27
Thématique 2 : aider les familles en conflit ou en voie de séparation	33
Thématique 3 : développer les relations familles/écoles	34
Thématique 4 : développer le lien parents/enfants	36
Thématique 5 : informer, écouter et orienter les familles	39
Thématique 6 : concilier la vie familiale et la vie professionnelle	41
Les dispositifs de soutien à la parentalité : cartographie générale	43
3. Freins et leviers à la participation	44
Des besoins de mise en réseau et de formation pour satisfaire des missions de détection, information, réorientation et adaptation	45
Nouvelles orientations et consolidation de l'offre	48
Des publics éloignés et des freins à la participation	51
CONCLUSION	54
ANNEXES	55

INTRODUCTION

La Ville de Paris, représentée par la Direction des familles et la petite enfance, et la CAF de Paris, ont souhaité confier à l'Apur la réalisation d'une étude sur les besoins et l'état actuel de l'offre d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale.

L'offre de soutien à la parentalité correspond à un ensemble composite. On distingue d'une part une offre de droit commun, qui s'adresse à tous les parents, dans le but de les conforter dans leur rôle de parents et de favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle : lieux d'information des parents, bibliothèques, cafés des parents et des enfants, lieux d'accueil enfants parents, PMI, les différents modes d'accueil du jeune enfant, les centres de loisirs ou encore les centres sociaux. D'autre part, de nombreux services et dispositifs spécifiques s'adressent à des publics qui ont des besoins particuliers : il s'agit de l'offre d'accompagnement social pour les parents confrontés à des événements qui fragilisent l'équilibre familial (un décès, une séparation...), de divers dispositifs centrés sur l'accompagnement à la scolarité ou sur les relations entre les familles et l'école, des services dédiés à l'accompagnement des familles qui se séparent ou encore des offres ayant pour but de faciliter le départ en vacances en famille.

L'objet de l'étude est de répondre aux questionnements suivants :

- Quelle est l'offre actuelle des dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale à Paris ?
- Quelle répartition sur le territoire parisien au regard de la géographie des familles et publics visés ?
- Dans quelle mesure les dispositifs existants répondent-ils aux besoins et attentes des familles ?

L'étude s'appuie sur une approche quantitative et cartographique et une approche qualitative, à partir d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un panel de professionnels et de familles parisiennes de différents profils.

Un premier chapitre présente les principales données relatives aux familles parisiennes, leurs caractéristiques et évolutions récentes. Un deuxième chapitre présente la cartographie des dispositifs de soutien à la parentalité par grandes thématiques. Un troisième chapitre identifie des freins et pistes d'amélioration pour l'accompagnement des parents à Paris.

PRÉAMBULE

Définir la parentalité et le soutien à la parentalité

La parentalité

La parentalité se distingue de la parenté qui s'attache à la filiation et de l'autorité parentale qui renvoie davantage à des considérations juridiques. La parentalité est multidimensionnelle (culturelle, psychologique, économique, etc.) et peut se définir comme une relation inscrite dans un environnement social et éducatif.

Le soutien de la parentalité

Les dispositifs de soutien à la parentalité – aussi appelés aide ou accom-

pagnement à la parentalité – visent à améliorer le bien-être des enfants et des parents, réassurer la confiance et le rôle des parents ainsi que lien et la communication parents/enfants.

Le soutien à la parentalité s'appuie sur quelques grands principes :

- reconnaissance des ressources des parents ;
- démarche participative : les dispositifs sont non-interventionnistes et ne cherchent pas à se substituer. La mobilisation des parents apparaît comme un levier important : ils sont à la fois bénéficiaires et acteurs des dispositifs ;
- universalité : les dispositifs s'adressent à tous les parents tout en développant des actions spécifiques s'adaptant à certaines problématiques et à la diversité des familles ;
- échanger et communiquer, avec des professionnels, bénévoles, d'autres parents, etc. ;
- accompagner les parents pour le bien de l'enfant.

Si l'offre d'accompagnement et de soutien à la parentalité accorde une attention particulière aux publics confrontés à des situations de fragilité (sociale, économique, familiale), son public cible est composé de tous les parents, car tous les parents sont susceptibles d'être confrontés à des doutes ou à des difficultés, qu'elles soient grandes ou petites.

Les dispositifs de soutien à la parentalité font partie de l'action sociale familiale qui représente l'un des deux piliers de la politique familiale de la CNAF avec le versement de prestations.

Le soutien à la parentalité ? Extraits des entretiens menés auprès des professionnels

Ce qui fait le soutien à la parentalité selon un professionnel rencontré, c'est « une grande diversité des interventions mais qui commencent toujours par un travail d'écoute des parents ». Ce propos est appuyé par d'autres professionnels selon lesquels le travail d'écoute implique un travail de réassurance de parents parfois fragilisés, démunis ou incertains. « Nous faisons un travail important de sécurisation, de réassurance [...] donner confiance, arriver à trouver les mots ». L'écoute se complète d'un travail d'information et de réorientation. Le terme de relais revient souvent chez les professionnels rencontrés : accompagner les parents c'est être un relais ainsi qu'un médiateur avec le quartier, les autres structures, dispositifs et professionnels.

Pour les professionnels, le respect des parents est essentiel dans le soutien à la parentalité. Ce respect implique notamment de ne pas se placer en position de supériorité par rapport aux bénéficiaires. Ils soulignent l'importance de concevoir le soutien à la parentalité comme un échange et non comme une formation. Selon eux, il est important de s'appuyer sur les compétences des parents/enfants dans le soutien à la parentalité via par exemple des ateliers d'apprentissage du numérique, de natation pour favoriser la transmission générationnelle des savoirs, etc.

Enfin, dans le soutien à la parentalité il est important selon les professionnels interrogés de prendre appui sur leurs ressources individuelles des parents et les ressources existantes au niveau local. Le soutien à la parentalité constituerait en effet une manière d'ouvrir les parents sur l'extérieur et de rompre l'isolement dont ils peuvent parfois souffrir.

Présentation du cadre institutionnel historique en matière de soutien à la parentalité

On considère que les prémices du soutien à la parentalité se jouent à la fin des années 1980, dans deux avancées successives dans la législation en matière d'enfance. Le 10 juillet 1989 est votée la **loi relative à la protection des mineurs** et à la prévention des mauvais traitements. Elle vise à soutenir et redéfinir le travail des professionnels de l'enfance. Le 20 novembre de la même année, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** est proclamée par l'ONU. Celle-ci énonce les droits fondamentaux de l'enfant. Elle induit notamment la notion d'intérêt supérieur de l'enfant.

La première initiative visant à encadrer et institutionnaliser l'accompagnement à la parentalité date de 1999 avec le **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**. Ce réseau a été créé en 1999 pour impulser la mise en place de dynamiques locales visant à soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Il regroupe les associations et professionnels qui mettent en place des actions de soutien à la parentalité et est encadré et financé par des partenaires institutionnels tels que les CAF ou les Directions Départementales de la Cohésion Sociale.

En parallèle, la CNAF met en place une nouvelle prestation « Animation Collective Familles » à destination des centres sociaux. Ce financement vise la mise en cohérence des différentes actions à destination des familles. À Paris, les 34 centres sociaux — dont 6 directement gérés par la CAF de Paris — bénéficient de ce financement.

En 2002, un groupe de travail « **Services à la famille et soutien à la parentalité** », à l'initiative du ministre de la

famille, a réuni des partenaires institutionnels et associatifs intégrés dans le champ de la parentalité. Ce groupe a formulé des propositions autour de quatre axes : l'accès à l'information, la promotion de l'usage d'Internet au service des familles, l'amélioration des dispositifs existants, notamment par la formation des intervenants et la mutualisation de l'information, ainsi que le renforcement du partenariat local. Ce dernier point passe notamment par la création de comités d'animation départementaux des services aux familles dont l'objectif serait d'assurer un meilleur maillage territorial et une meilleure cohérence entre les dispositifs.

En 2010 a été constitué le **Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP)** qui est une instance consultative dans le champ de la parentalité constituée en 2010 dont l'objectif est de coordonner et de fédérer les dispositifs d'aide à la parentalité pour améliorer leur efficacité et leur lisibilité. Celui-ci a produit en 2012 un « Avis relatif à la définition du soutien de la parentalité » où il propose une définition de la parentalité, de ce qu'est le soutien à la parentalité et de ses éléments constitutifs. Il a par ailleurs réalisé un recensement des dispositifs existants, en dégagant leurs spécificités et leurs points communs.

En 2012, une « **circulaire interministérielle relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental** », à destination notamment des préfets de région, des directions régionales de jeunesse et des directions départementales de la cohésion sociale est parue avec pour objectif de garantir par leur coordination une meilleure lisibilité et un meilleur pilotage des dispositifs. Cette circulaire

concerne le REAAP, les Points info famille, les CLAS, la médiation familiale et les dispositifs locaux. Cette circulaire prévoit un certain nombre d'actions, dont :

- établir un diagnostic des besoins des familles et des offres de dispositif ;
- définir les priorités locales ;
- veiller à la cohérence du financement des dispositifs et actions soutenues et d'encourager les démarches partenariales quand elles font gagner en cohérence et en efficacité.

L'État, la Caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole et la Ville de Paris se sont engagés, en concertation avec les autres acteurs du secteur, dans la réalisation **d'un schéma parisien des services aux familles**. Ce dernier nourrit trois objectifs :

- mieux coordonner l'ensemble des services proposés aux familles sur le territoire parisien afin de garantir la cohérence des interventions et de mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales ;
- développer de nouveaux services de qualité pour toutes les familles en s'assurant d'une réduction des inégalités territoriales en matière de services (solutions d'accueil du jeune enfant, lieux accueil enfant parent, ludothèques, etc.) et de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les parents (accompagnement à la séparation, renforcement des liens entre les parents et l'école, développement des groupes de pairs, attention plus grande aux familles dont un enfant ou un parent se trouve en situation de handicap) ;
- enfin, cette démarche vise à favoriser la participation des parents au développement des services qui leur sont destinés, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés qu'ils soient institutionnels, associatifs, ou issus du monde de l'entreprise.

Lors du 25^e anniversaire de la ratification de la convention internationale des droits de l'enfant, la Maire de Paris s'était engagée à « Faire le Paris des

enfants » à travers l'élaboration d'une **stratégie globale et coordonnée pour l'enfance et les familles**. Une vaste concertation associant 2 500 parisiens, petits et grands, a été menée au cours des derniers mois à travers deux enquêtes en ligne, des rencontres avec les parents parisiens et des ateliers spécifiquement consacrés au recueil de la parole des enfants.

À l'issue de cette concertation, en juin 2016, la collectivité parisienne a adopté sa stratégie parisienne pour l'enfance et les familles se traduisant par des engagements concrets pour l'enfance et les familles à Paris visant à améliorer le quotidien des enfants parisiens et de leurs parents et à créer un environnement favorable à la vie familiale.

1.

Qui sont les familles parisiennes ?

Qui sont les familles parisiennes ? Ce premier chapitre présente la situation des publics potentiels des dispositifs de soutien à la parentalité, leurs différents profils et évolutions récentes.

Quelques éléments de démographie

Les éléments présentés ci-après s'attachent à l'analyse des évolutions récentes. Des tableaux détaillant les résultats par arrondissement figurent en annexe et renseignent pour chaque thématique les derniers chiffres disponibles.

Évolution démographique et focus sur les moins de 25 ans

La population parisienne baisse légèrement entre 2009 et 2014 après plusieurs années de croissance

La population de la capitale baisse sur la période 2009-2014, alors que la tendance était à la hausse depuis 1999. Au 1^{er} janvier 2014, la population municipale légale de Paris s'établit à 2 220 445 habitants. Ce chiffre traduit une diminution de 13 660 habitants par rapport aux 2 234 105 habitants de la population municipale légale de 2009. La population parisienne diminue de 2 732 habitants chaque année en moyenne de 2009 à 2014, soit un taux de -0,1 % par an. De 1999 à 2009, Paris gagnait en moyenne 10 886 habitants chaque année (+0,5 %/an).

Ce ralentissement démographique fait écho à la baisse des naissances observée de 2010 à 2013.

Quatorze arrondissements en diminution

Quatorze arrondissements sur vingt enregistrent une baisse de leur population. Les plus fortes diminutions concernent les 1^{er}, 2^e, 4^e, 7^e, 8^e et 10^e arrondissements où l'évolution annuelle est inférieure à -0,7 %. Elles s'expliquent essentiellement par une augmentation du parc inoccupé qui comprend les logements vacants, les résidences secondaires et les logements occasionnels.

Dans le 1^{er}, cette hausse de la part de logements inoccupés se conjugue à une baisse du nombre de logements et de la taille moyenne des ménages. Dans le 4^e et le 8^e, le nombre de logements a augmenté mais la taille moyenne des ménages a aussi baissé.

Quatre arrondissements en progression

Quatre arrondissements voient leur population progresser. Ce sont les 12^e, 14^e, 17^e et 19^e arrondissements. La plus forte hausse concerne le 14^e (+0,6 %/an). Viennent ensuite le 19^e (+0,3 %/an), le 17^e et le 12^e avec respectivement des taux de croissance annuels de +0,2 %/an et de +0,1 %/an. Le 14^e arrondissement est l'un des rares arrondissements où la part de logements inoccupés n'a pas augmenté. Le nombre de logements

et la taille des ménages ayant progressé, il enregistre l'augmentation de population la plus soutenue. Dans les autres arrondissements la part de logements inoccupés a légèrement augmenté mais la progression du nombre de logements et la taille moyenne des ménages ont permis de compenser la baisse du taux de résidences principales.

Deux arrondissements stables: le 6^e et le 13^e.

Une croissance démographique imputable aux évolutions naturelles

À Paris, l'excédent des naissances sur les décès diminue légèrement. Au cours des années 2009-2013, cet excédent correspond à près de 16 200 personnes par an en moyenne au lieu de 16 300 personnes par an de 1999 à 2008.

La légère dégradation du solde naturel s'explique par la baisse de la natalité depuis 2010. Avec 30 200 naissances par an entre 2009 et 2013, Paris compte près de 1 300 naissances par an en moins par rapport à la période 1999-2008 au cours de laquelle, le nombre de naissances

s'établissait à 31 500/an. Le nombre de naissances a continué à diminuer après 2013 pour s'établir en 2015 à 28 266 naissances, seuil le plus bas jamais atteint depuis 1975.

Une légère baisse des décès vient limiter la dégradation du solde naturel : 14 000 décès par an ont été enregistrés en moyenne de 2009 à 2014 contre 15 200 par an au cours de la période précédente (1999-2008). La chute de la mortalité se relie à deux phénomènes : une espérance de vie en hausse et un mouvement de départs au moment de la retraite qui limite le vieillissement, et ainsi, le nombre de décès.

Le solde migratoire est plus déficitaire qu'auparavant

Dans le même temps, le solde des échanges migratoires avec les autres départements, calculé comme la différence entre la variation de la population et le solde naturel, est devenu plus déficitaire. Il entraîne une perte d'environ 18 900 personnes par an au lieu de 5 400 de 1999 à 2009 sans que l'on sache en-

ÉVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE, 2009-2014

Évolution annuelle moyenne

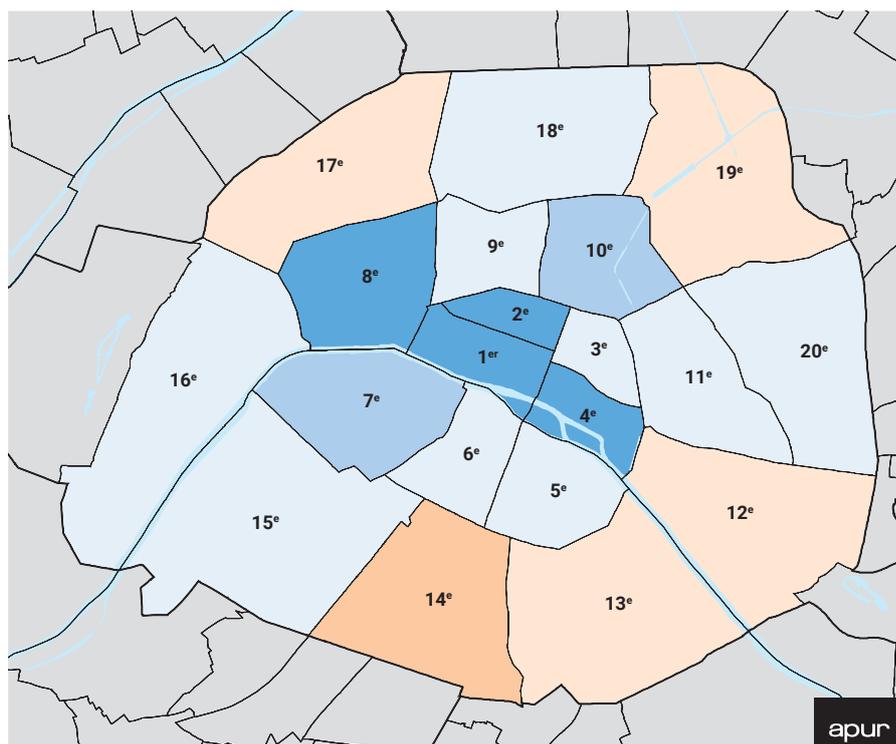
Hausse

- Plus de 1 %
- De 0,5 à 1 %
- Moins de 0,5 %

Baisse

- Moins de 0,5 %
- De 0,5 à 1 %
- Plus de 1 %

Source : Recensement de la population (INSEE) - 1982, 1990, 1999 et 2009



core si ce sont les arrivées qui ont été moins nombreuses ou les départs plus importants, ou les deux.

Le taux de natalité reste plus élevé à Paris qu'au niveau national, en 2015 on compte 12,7 naissances pour 1000 habitants à Paris contre 11,9 en France

métropolitaine. Le taux parisien est cependant inférieur au taux régional, particulièrement élevé (15,0 pour mille). La forte natalité de Paris s'explique par le poids important des 25-39 ans dans la population, ces âges étant ceux de plus forte fécondité. Le taux de natalité varie de 7,3 dans le 6^e à 15,3 dans le 19^e.

Spécificités des naissances parisiennes et facteurs de leur baisse

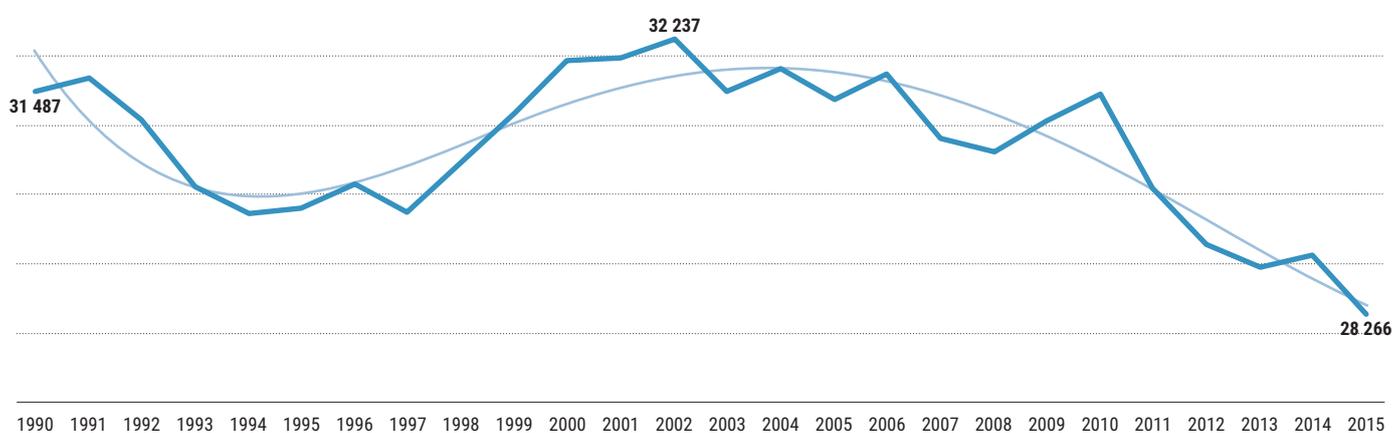
Baisse des naissances à Paris entre 2010 et 2015

Depuis une quinzaine d'années, le nombre de naissances domiciliées à Paris oscillait entre 30000 et 32000 avec un pic en 2002 ou 32237 naissances ont été enregistrées. Le nombre de naissances s'est nettement infléchi depuis 2010. En 2015, il s'établit à 28266 naissances, seuil le plus bas jamais atteint depuis 1975, soit 640 naissances de moins par an (-2%/an). Sur une plus longue période, on compte en 2015 près de 4000 naissances de moins à Paris qu'en 2002.

Les 20 arrondissements sont concernés par la baisse de la natalité.

Cette baisse se relie à une baisse du nombre de femmes en âge de procréer, une légère diminution de la fécondité apparue entre 2010 et 2012 mais aussi à un recul du calendrier des naissances qui finit par impacter le nombre final d'enfants par femme. La situation économique incertaine depuis plusieurs années peut aussi inciter une partie des couples à reporter leur projet de naissances ou y renoncer.

ÉVOLUTION DES NAISSANCES DOMICILIÉES À PARIS



Source : Insee, État civil

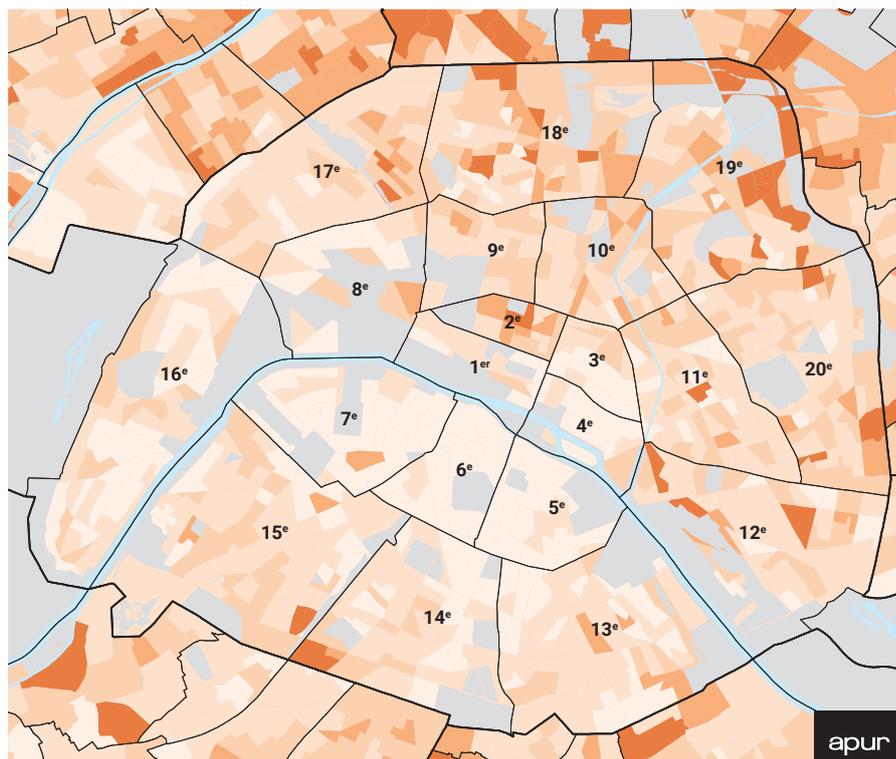
TAUX DE NATALITE

Nombre de naissances pour 1 000 habitants



Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2013



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER

	Effectifs			Évolution annuelle		
	1999	2008	2013	1999/2008	2008/2013	1999/2013
15-19 ans	56 010	58 251	59 210	249	192	229
20-24 ans	95 266	99 654	103 074	488	684	558
25-29 ans	119 447	117 733	116 500	- 190	- 247	- 211
30-34 ans	97 249	99 680	96 928	270	-550	-23
35-39 ans	82 901	86 023	83 896	347	- 425	71
40-44 ans	75 081	78 312	77 163	359	- 230	149
45-49 ans	78 175	73 178	74 621	- 555	289	- 254
Paris	604 129	612 831	611 392	967	- 288	519

Source : Insee, recensements

Un nombre d'enfants par femme moins élevé à Paris qu'à l'échelle régionale ou métropolitaine

Pour 100 femmes, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 156 à Paris en 2014, c'est-à-dire que si les conditions de fécondité restent inchangées par rapport à 2014, une parisienne devrait avoir moins de deux enfants (1,56) dans sa vie. Cet indice est bien plus élevé en Ile-de-France où il est de 204 pour 100 femmes la même année, et plus élevé également à l'échelle métropolitaine où il est de 198.

Cette différence tient notamment au fait que la part de femmes célibataires est plus importante à Paris qu'ailleurs. En 2013, 27 % des parisiennes en âge de procréer (15-49 ans) vivaient seules contre 13 % des franciliennes en âge de procréer.

Des enfants conçus toujours plus tardivement

En 2013, l'âge moyen des mères à Paris, quel que soit le rang de l'enfant, atteint 32,8 ans soit + 1,5 ans en 13 ans, quand celui-ci a augmenté de 0,5 sur la même

période en France métropolitaine, amenant l'âge moyen à 30,1 ans. Il existe des disparités entre arrondissements, propres à chaque genre. Ainsi l'âge moyen des mères est en-deçà de 32 ans dans le 19^e (31,6 ans) et le 18^e (31,9 ans) quand il est de 33,6 ans dans le 1^{er} et de 33,8 dans le 6^e. Pour les pères, ce sont dans le 15^e qu'ils sont en moyenne les plus jeunes et dans le 16^e qu'ils sont les plus âgés.

Des naissances à l'image du cosmopolitisme de la ville

En 2015, plus d'une naissance sur quatre est le fruit d'un couple mixte, c'est-à-dire dans lequel l'un des deux parents est étranger, alors que cette configuration représente 14 % des naissances à l'échelle nationale. Entre 2000 et 2010, le nombre de ces naissances a augmenté de 33,6 % à Paris mais elles ont diminué sur la dernière période (- 16 %).

Quant aux naissances issues de couples étrangers, où les deux parents n'ont pas la nationalité française, elles n'ont pas cessé de décliner depuis 2000 (- 36 %) passant ainsi de 6 464 à 4 165. Elles représentent néanmoins 15 % des naissances parisiennes en 2015, soit 5 points de plus qu'à l'échelle nationale.

Les comportements matrimoniaux des parisiens

Une forte adhésion au PACS et une stabilisation à la baisse des mariages

Entre 2000 et 2014, le nombre de PACS contractés à Paris a connu une forte hausse (+ 293,4 %) qui s'est accompagnée d'une baisse continue des mariages (passant de 14 760 à 12 201 sur la même période), semblant tendre vers une stabilisation. Paris ne fait pas figure d'exception puisque ces dynamiques sont aussi constatables aux échelles régionales et nationales.

En revanche, la part des mariages entre personnes de même sexe, possibles depuis 2013, dans l'ensemble des mariages domiciliés est plus importante à Paris qu'ailleurs puisqu'en 2014, ils représentent 11 % des mariages domiciliés à Paris contre 5 % des mariages en Ile-de-France et 4 % des mariages en France métropolitaine.

Par ailleurs, l'attachement de la ville au PACS reste particulier même si le reste de la France semble avoir rattrapé Paris. On compte en 2014 à Paris 3,66 contrats signés pour 1 000 habitants contre 2,61 à l'échelle nationale.

Une stabilisation des divorces aussi bien à Paris qu'en France métropolitaine

La stabilisation à la baisse des divorces observée en 2010 se confirme encore en 2014 puisque ce sont 5 153 divorces prononcés contre 5 435 en 2000 (soit une baisse de - 5,2 %). Cette stabilisation se constate également au niveau national.

Nombre, évolution et répartition des familles parisiennes

Évolutions du nombre de familles et d'enfants à Paris

Un ralentissement de l'accroissement du nombre de familles depuis 2008

Paris accueille 262 930 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans en 2013, ce qui représente 22,8 % des ménages parisiens contre 32,5 % des ménages parisiens en 2008 et 36 % en Ile-de-France.

Les familles parisiennes sont 14 900 de plus en 2013 qu'en 1999, soit une augmentation de + 6 %. La progression du nombre de familles s'est ralentie ces cinq dernières années. Entre 1999 et 2008, Paris gagnait, en moyenne, chaque année 1 285 familles alors qu'entre 2008 et 2013, leur nombre s'est accru seulement de + 667 unités en moyenne par an.

Le nombre de familles augmente dans 14 des 20 arrondissements et baisse dans le 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e arrondissements.

Ce sont surtout les arrondissements périphériques qui enregistrent le nombre de familles supplémentaires le plus important : considérés ensemble, ils gagnent 13 653 familles entre 1999 et 2013, soit 975 unités en moyenne chaque année. Les 2^e, 9^e et 17^e arrondissements enregistrent quant à eux les plus fortes progressions sur la même période (respectivement + 9 %, + 10 % et + 9 %).

Le nombre de familles à Paris augmente plus vite que la population

L'augmentation du nombre de familles entre 1999 et 2013 s'inscrit dans un contexte général d'augmentation de la population, mais s'effectue à un rythme légèrement plus rapide (+ 0,42 %, en moyenne par an, contre + 0,34 % pour l'ensemble de la population). La formation des familles parisiennes bénéficie de la présence toujours importante dans la capitale de jeunes adultes ve-

ÉVOLUTION DES FAMILLES, 2008-2013

Évolution du nombre de familles

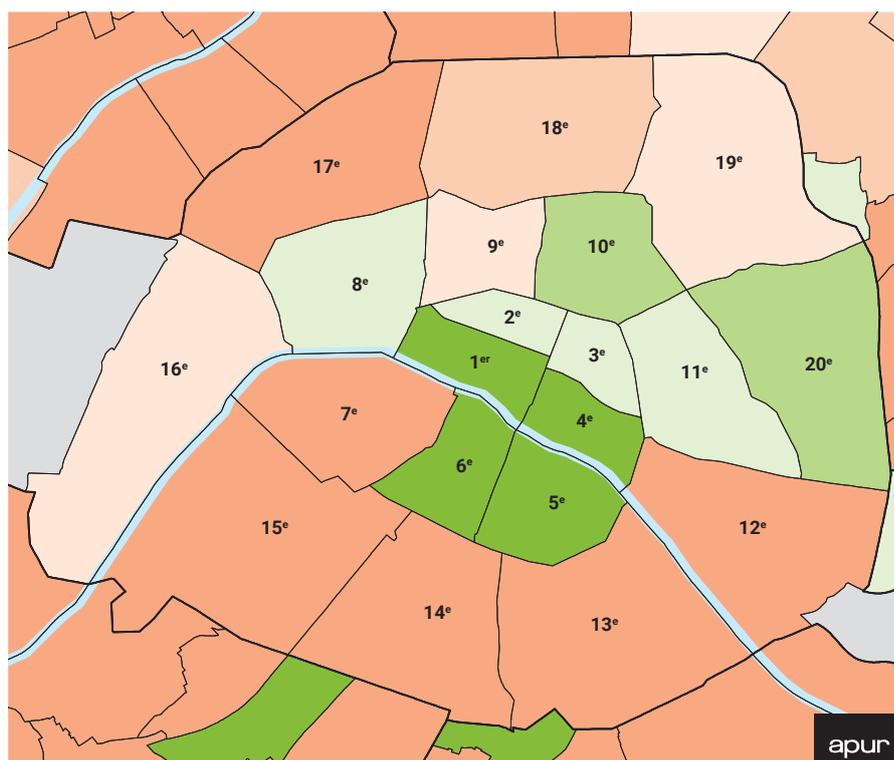
Hausse

- Plus de 2 %
- De 1 à 2 %
- Moins de 1 %

Baisse

- Moins de 1 %
- De 1 à 2 %
- Plus de 2 %

Source : Recensement de la population (INSEE) - 2008 et 2013





FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS

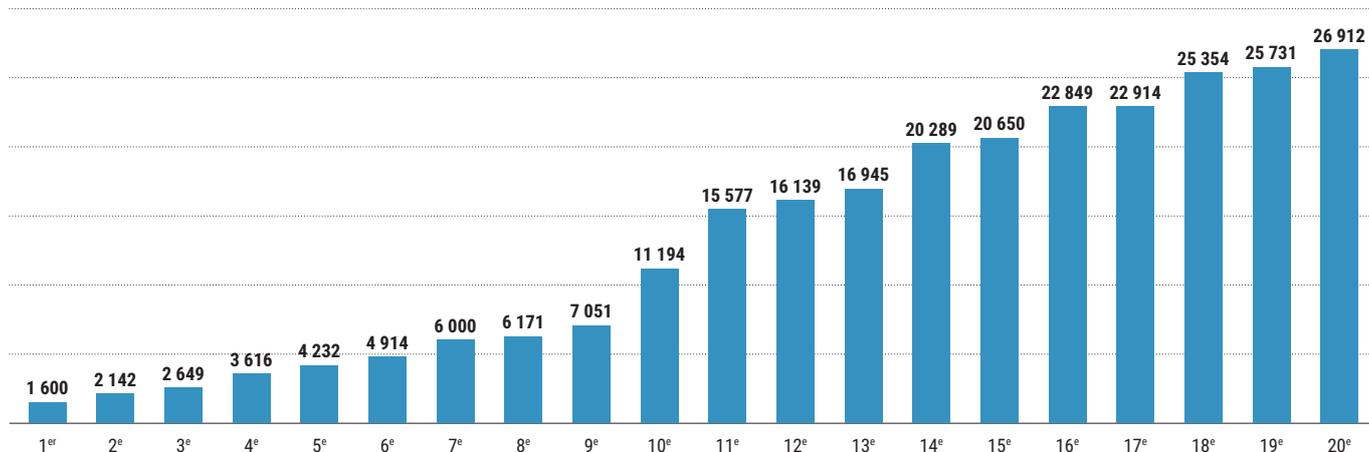
Part des familles avec au moins
1 enfant de moins de 25 ans,
dans le total des ménages

- Plus de 35 %
- De 30 à 35 %
- De 25 à 30 %
- De 20 à 25 %
- Moins de 20 %

Les emprises des principaux équipements
et espaces verts, ainsi que les IRIS non
significatifs apparaissent en gris.

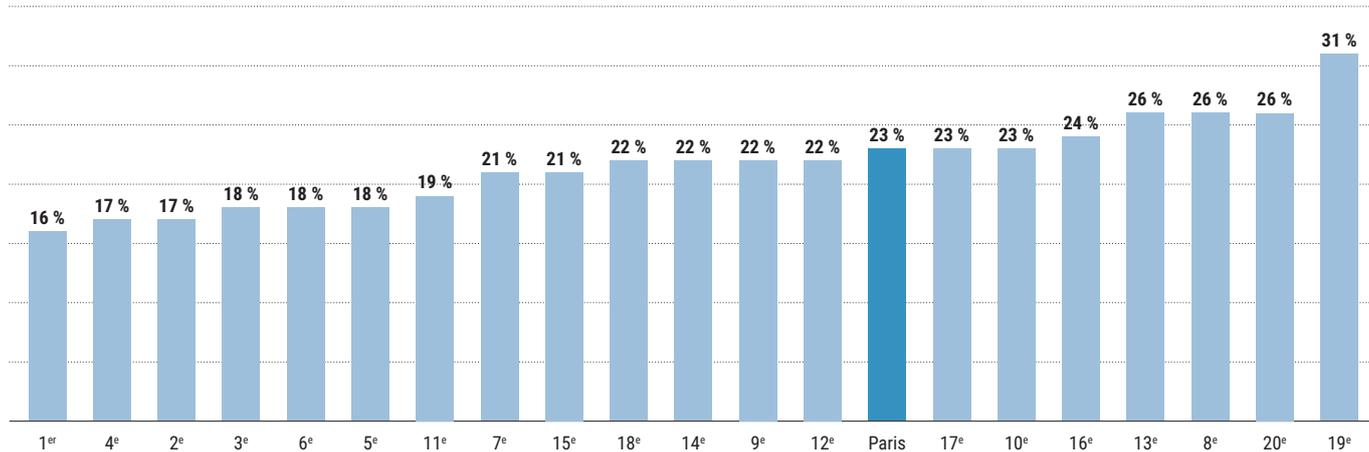
Source : Recensement de la Population
(INSEE) - 2013

NOMBRE DE FAMILLES À PARIS



Source : Insee, recensement 2013

PART DES FAMILLES DANS LES MÉNAGES



Source : Insee, recensement 2013

nus poursuivre leurs études ou entamer leur carrière professionnelle. En 2013, les personnes âgées de 20 à 34 ans représentent ainsi 27 % de la population parisienne contre 22 % en Ile-de-France et 18 % en France métropolitaine. La natalité est importante dans la capitale du fait de l'arrivée de nombreux jeunes adultes. Cependant, la maternité y étant plus tardive, la fécondité (nombre d'enfants par femme) est modérée.

Le nombre moyen d'enfants par famille se stabilise depuis 2008

Les familles parisiennes se distinguent par un nombre d'enfants par famille légèrement inférieur aux moyennes régionale et nationale. Elles ont en moyenne 1,77 enfant en 2013 au lieu de 1,86 en Ile-de-France et 1,81 en France. C'est surtout la contrainte logement qui conduit les familles à quitter la capitale lorsqu'elles s'agrandissent. En 1999, le nombre d'enfants moyen était de 1,75, en 2008 de 1,77, puis il s'est stabilisé jusqu'en 2013.

En 2013, près de la moitié des familles (47,3 %) sont des familles avec un seul enfant de moins de 25 ans. Les familles nombreuses (trois enfants ou plus)

représentent 17,4 % des familles parisiennes, soit 4 % des ménages parisiens. La même année, les familles avec un seul enfant représentent 43 % des familles à l'échelle nationale et les familles nombreuses représentent 20 % des familles franciliennes.

Entre 1999 et 2013, le nombre de familles parisiennes de deux et de trois enfants a connu la plus forte progression, respectivement + 12,6 % et + 13,9 %. À l'inverse, le nombre de familles de 4 enfants ou plus a baissé de 3 % sur la même période, soit une baisse de 27,5 unités en moyenne chaque année.

Les enfants de moins de 5 ans majoritaires dans les familles parisiennes

Les familles parisiennes comptent au total 465 200 enfants de moins de 25 ans en 2013, soit 30 600 de plus qu'en 1999. La progression du nombre d'enfants s'est effectuée principalement entre 1999 et 2008 (+ 0,6 %/an), depuis elle s'est nettement ralenti (+ 0,3 %/an entre 2008 et 2013). Les familles ayant au moins un enfant de moins de 5 ans représentent près de la moitié des fa-

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION ET DU NOMBRE D'ENFANTS DANS LES FAMILLES PARISIENNES

	Effectifs			Taux d'évolution annuel		
	1999	2008	2013	1999/2008	2008/2013	1999/2013
Population	2 125 017	2 211 297	2 229 621	0,4 %	0,2 %	0,3 %
Ménages	1 110 602	1 148 720	1 153 817	0,4 %	0,1 %	0,3 %
Familles	248 029	259 595	262 930	0,5 %	0,3 %	0,4 %
- avec 1 enfant	123 697	124 515	124 487	0,1 %	0,0 %	0,0 %
- avec 2 enfants	82 303	90 204	92 708	1,0 %	0,5 %	0,9 %
- avec 3 enfants	29 387	32 407	33 478	1,1 %	0,7 %	0,9 %
- avec 4 enfants ou plus	12 642	12 469	12 258	-0,2 %	-0,3 %	-0,2 %
Familles nombreuses (3 enfants ou plus)	42 029	44 876	45 735	0,7 %	0,4 %	0,6 %
Familles monoparentales	64 474	73 577	77 350	1,5 %	1,0 %	1,3 %
Nombre d'enfants de moins de 25 ans	434 596	458 607	465 219	0,6 %	0,3 %	0,5 %
- de moins de 3 ans	69 891	72 498	70 128	0,4 %	-0,7 %	0,0 %
- de 3 à 5 ans	59 070	64 206	64 458	0,9 %	0,1 %	0,6 %
- de 6 à 10 ans	93 982	100 697	101 057	0,8 %	0,1 %	0,5 %
- de 11 à 17 ans	123 653	130 375	135 469	0,6 %	0,8 %	0,7 %
- de 18 à 24 ans	88 000	90 831	94 107	0,4 %	0,7 %	0,5 %

Source : Insee, recensements

milles parisiennes (47 % en 2013) et 29 % des enfants vivant en famille sont âgés de moins de 5 ans, soit une proportion relativement stable depuis 1999.

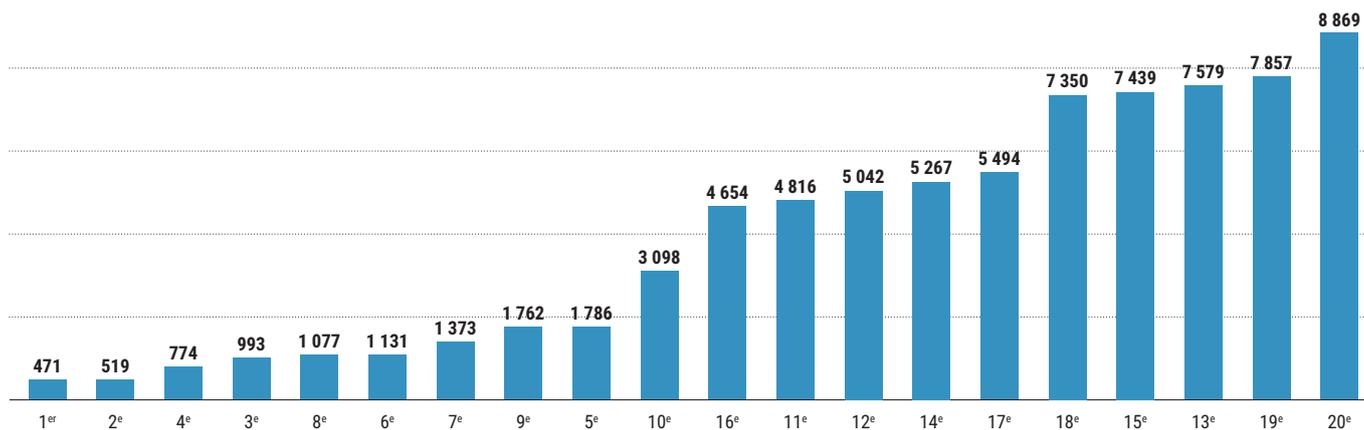
Viennent ensuite les familles avec au moins un enfant de 11 à 17 ans qui représentent 38 % des familles parisiennes en 2013. Près de 135 500 enfants âgés de 11 à 17 ans vivent dans ces familles, soit une augmentation annuelle de + 0,7 % entre 1999 et 2013 (+ 0,6 % entre 1999 et 2008 et + 0,8 % entre 2008 et 2013).

La forte présence des foyers monoparentaux, une particularité parisienne

Le nombre de foyers monoparentaux augmente moins rapidement depuis 2008

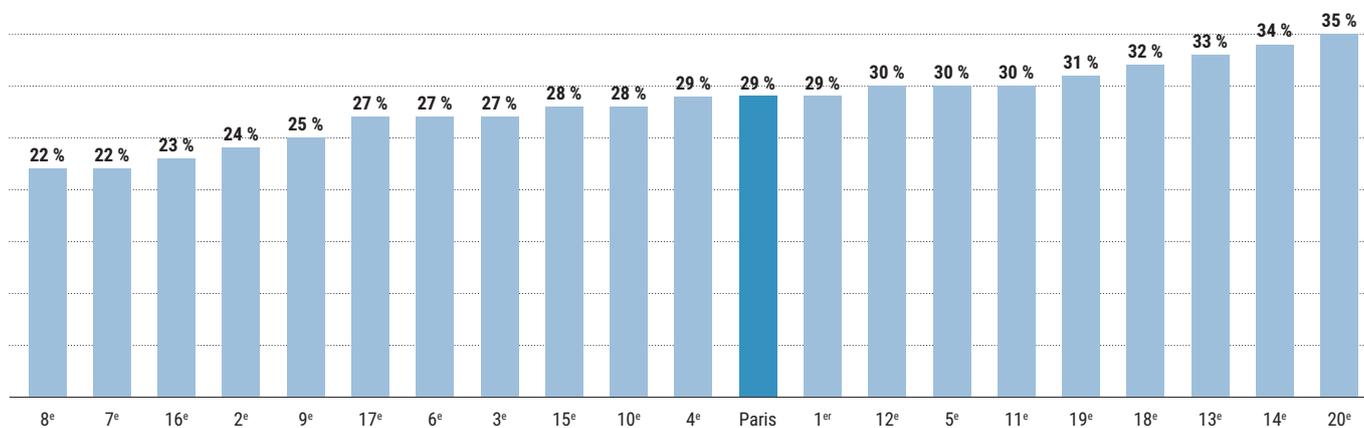
Le nombre de foyers monoparentaux s'élève à 77 350 en 2013, soit une augmentation de 12 876 unités depuis 1999. Le nombre de foyers monoparentaux a augmenté plus vite, depuis 1999, que le nombre total de familles parisiennes (+ 0,4 %), avec un taux d'accroissement annuel moyen de + 1,3 %. Entre 1999 et 2008, le nombre de familles monoparent-

NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES À PARIS



Source : Insee, recensement 2013

PART DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LES FAMILLES



Source : Insee, recensement 2013

tales à Paris augmente de 1,5 %/an (soit 1011 familles supplémentaires chaque année). La tendance se poursuit de 2008 à 2013 mais à un rythme moins rapide : + 1,0 % de familles monoparentales sur la période, soit 754 unités de plus par an.

En 2013, les foyers monoparentaux représentent 29,4 % des familles parisiennes (26 % en 1999) soit une part plus importante qu'en Ile-de-France (25 %) ou qu'en France (23 %).

Ces familles résident dans tous les quartiers de la capitale mais elles sont plus représentées dans les 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements où leur part dépasse les 30 %. Ces familles se maintiennent et sont attirées par l'offre élevée en termes de transports publics, équipements d'accueil pour les jeunes enfants, logements sociaux et aides socio-éducatives.

La part des hommes dans les foyers monoparentaux continue d'augmenter

Les foyers monoparentaux sont proportionnellement plus petits puisque 61 % d'entre eux ne sont composés que d'un enfant contre 42 % des familles en couple, en 2013. Les familles nombreuses, concernent 10,5 % des familles monoparentales contre 20 % des familles en couple.

Parmi ces familles, 84 % ont une femme comme parent de référence en 2013. La part des hommes est toutefois en constante hausse depuis 1999 passant ainsi de 14 % à 16 % en 2013. Hommes et femmes à la tête de foyers monoparentaux ne sont pas répartis de la même manière dans la capitale. Ainsi, les hommes se concentrent davantage dans le 18^e, le 10^e, 5^e ou encore le 6^e arrondissement alors que les femmes sont légèrement surreprésentées dans le 19^e et le 20^e.

La diversité des conditions des foyers monoparentaux

Selon l'enquête familles logements de 2010, certains parents de foyers monoparentaux ont ainsi déclaré être en

couple avec une personne qui ne réside pas dans le même logement. Les enfants dans cette situation sont relativement plus nombreux à Paris – où ils représentent 12 % des enfants vivant en foyers monoparentaux – que dans le reste de l'Ile-de-France (8 %) ou qu'en province (7 %). Ces parents appartiennent également plus souvent aux catégories sociales supérieures. Par ailleurs, il est plus fréquent à Paris que le parent du foyer monoparental déclare n'avoir jamais vécu en couple. C'est le cas pour 11 % des enfants des foyers monoparentaux, contre 9 % en province. Il s'agit alors plus souvent de parents de catégories sociales moins élevées.

Les familles nombreuses et les familles recomposées

La part des familles nombreuses dans les familles parisiennes reste stable depuis 1999

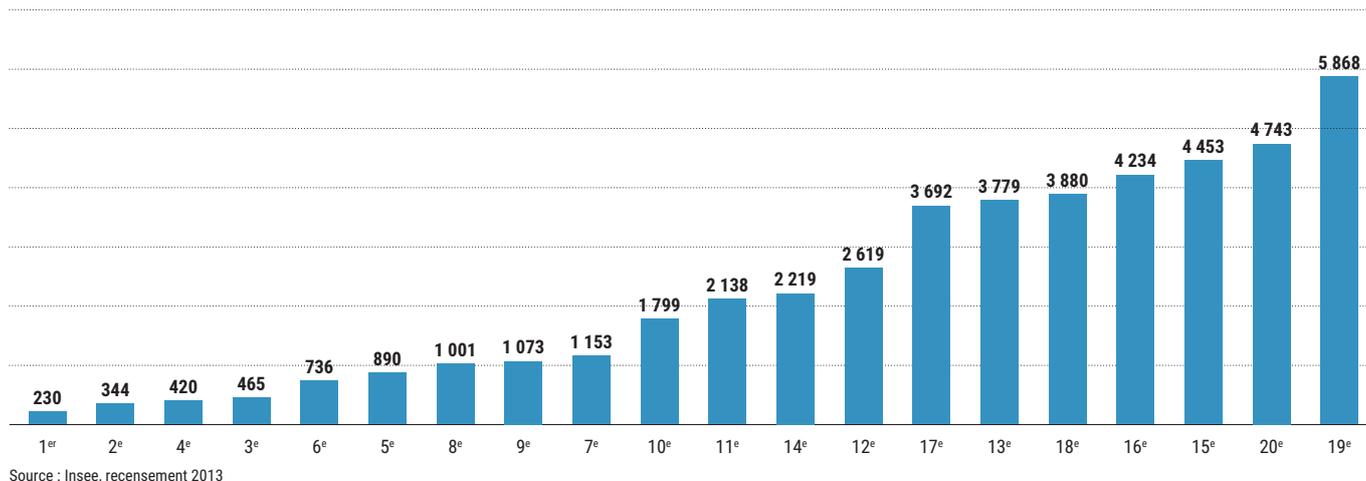
Le nombre de familles ayant 3 enfants ou plus continue d'augmenter à Paris. En 2013, il s'élève à 45 735, soit une augmentation de + 3 700 familles depuis 1999. L'augmentation a été plus importante entre 1999 et 2008 que lors de la période récente à l'image de l'évolution de l'ensemble des familles parisiennes. En 2013, les familles nombreuses représentent 17 % des familles, ce qui représente une part inférieure à celle observée en Ile-de-France (20 %) et en France (18 %). Depuis 1999, la part de familles nombreuses dans les familles parisiennes est restée stable.

Les familles nombreuses sont localisées dans l'ensemble du territoire parisien mais sont surreprésentées dans certains arrondissements où l'offre en grands logements est plus importante notamment dans le 16^e, le 8^e ou encore dans le 19^e et 20^e arrondissements.

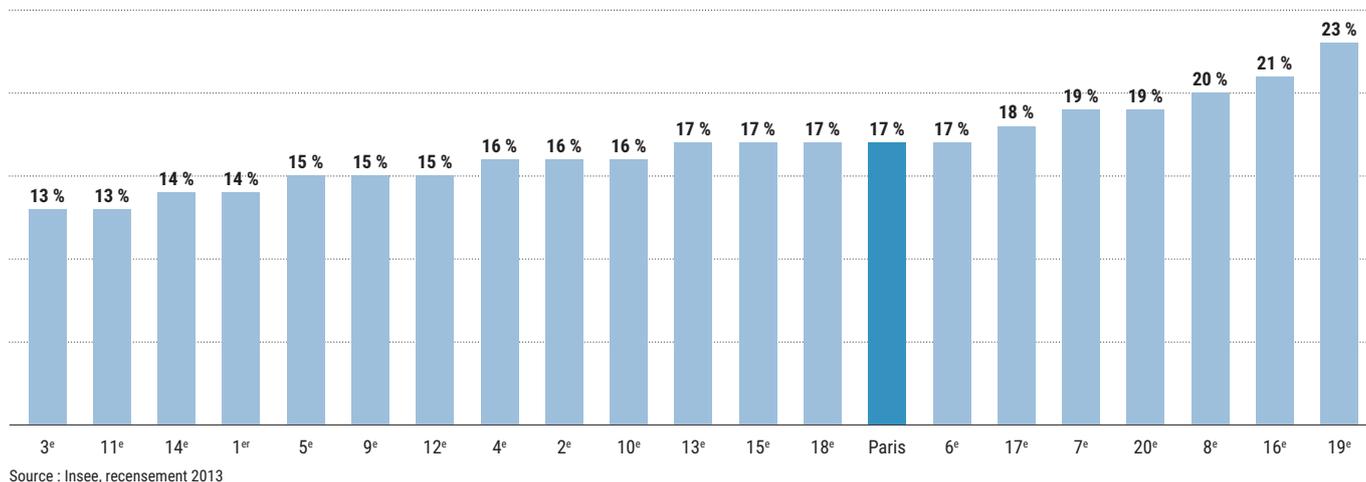
Les familles recomposées, peu présentes à Paris

Il est difficile de quantifier dans le temps le nombre de familles recompo-

NOMBRE DE FAMILLES NOMBREUSES (3 ENFANTS ET PLUS) À PARIS



PART DES FAMILLES NOMBREUSES (3 ENFANTS ET PLUS) DANS LES FAMILLES



sées à Paris et son évolution en raison de carences d'informations statistiques. Néanmoins d'après l'enquête familles logements de 2011, 15 600 familles recomposées résidaient dans la capitale en 2011, soit 6 % des familles parisiennes, contre 8 % des familles franciliennes et 9 % des familles françaises.

La structure du parc de logements, ainsi que les prix de l'immobilier parisien peuvent constituer un frein à la recomposition des familles dans la capitale. En effet, ces familles comptent en moyenne un nombre d'enfants plus important que les autres (2,1 enfants en moyenne, contre 1,8 pour l'ensemble

des familles). Ainsi, à Paris, en 2011, 28 % des familles recomposées avec au moins un enfant de moins de 25 ans sont des familles nombreuses contre 21 % des familles biparentales et 11 % des familles monoparentales.

Portrait socio-économique des familles

Taux et type d'activité des familles parisiennes

Des parents de plus en plus actifs à Paris

Les familles dont le ou les deux parents travaillent représentent 69 % des familles parisiennes en 2013 (contre 68 % en 2008 et 65 % en 1999). La biactivité décroît avec le nombre d'enfants. Plus la famille s'agrandit, plus la part des parents dont l'un des deux parents est sans activité professionnelle augmente. La césure apparaît souvent au troisième enfant. La part des familles dont le ou les deux parents sont en emploi passe de 70 % pour celles ayant un seul enfant à 60 % pour les familles de 3 enfants ou plus. L'activité des parents diffère toutefois selon les arrondissements. Les taux de biactifs les plus élevés (> 74 %) s'observent dans les 1^{er}, 3^e, 5^e, 9^e et 12^e arrondissements, les plus faibles (< 66 %) dans les 16^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Le taux d'activité des mères d'enfants de moins de 3 ans poursuit sa progression

85 % des mères de familles parisiennes ayant des enfants de moins de 3 ans ont un emploi ou déclarent en rechercher un en 2013, soit une part supérieure à celle observée en Ile-de-France (79 %). Cette part ne cesse de progresser depuis 1999 (77 % en 1999, 81 % en 2008).

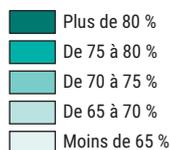
Ce sont dans les 1^{er}, 3^e et 9^e arrondissements que le taux d'activité des mères de jeunes enfants est le plus important (supérieur à 90 %). Les 15^e, 19^e et 20^e arrondissements enregistrent quant à eux les plus faibles taux (autour de 80 %).

La part des familles appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures continue d'augmenter

Paris se caractérise par une part importante de personnes appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Les familles dont la per-

LES FAMILLES ACTIVES

Part des familles dont le parent (de famille monoparentale) ou les 2 parents ont un emploi, dans le total des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans



Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2013

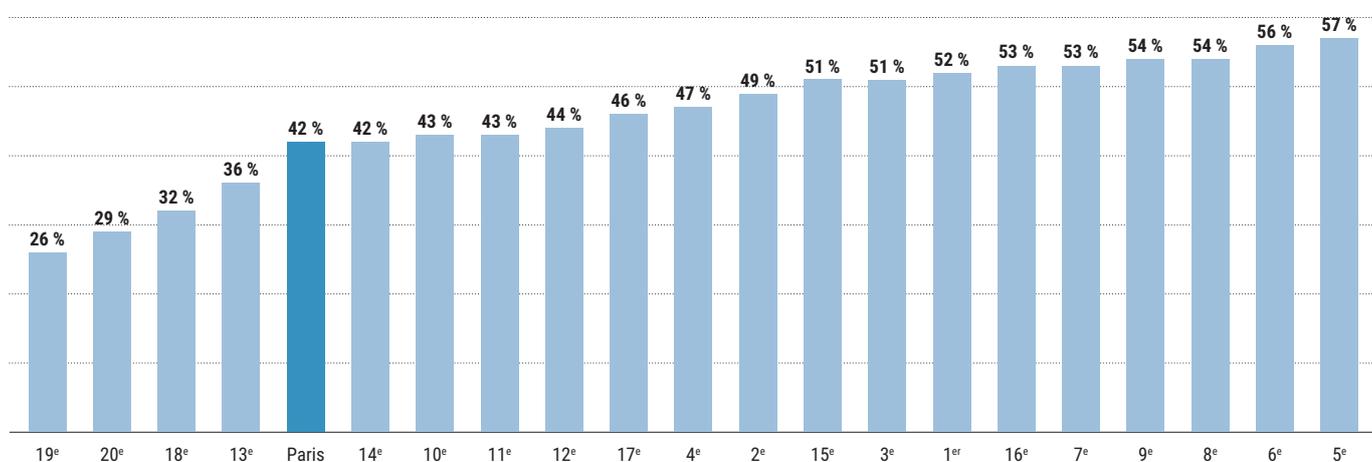


ÉVOLUTION DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES FAMILLES

	1999	2008	2013	Évolution 1999/2008	Évolution 2008/2013	Évolution 1999/2013
Familles avec enfants de moins de 25 ans	248 029	259 595	262 930	0,5 %	0,3 %	0,4 %
dont la personne de référence est :						
- cadre ou profession intellectuelle supérieure	88 910	106 387	109 687	2,0 %	0,6 %	1,5 %
- profession intermédiaire	41 128	43 888	43 811	0,7 %	0,0 %	0,5 %
- ouvrier ou employé	74 344	66 358	65 530	-1,3 %	-0,3 %	-0,9 %

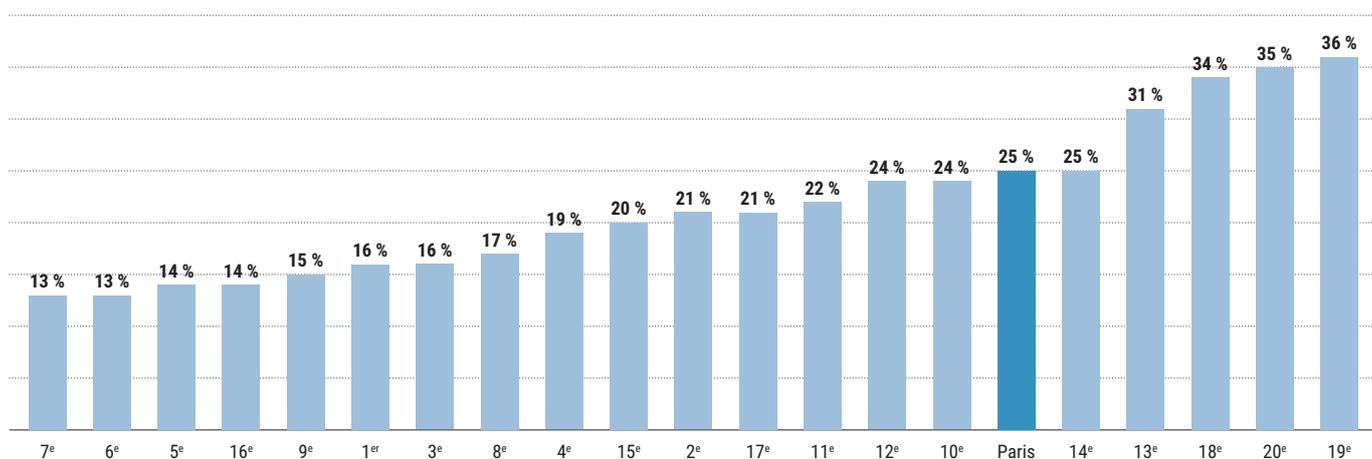
Source : Insee, recensements

PART DES CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES



Source : Insee, recensement 2013

PART DES OUVRIERS/EMPLOYÉS



Source : Insee, recensement 2013

sonne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure forment 42 % des familles parisiennes en 2013 (36 % en 1999). Cette proportion est largement supérieure aux taux francilien (28 %) et français et reflète la répartition socioprofessionnelle de la population parisienne (43,4 % des parisiens sont cadres en 2013). Depuis 1999, le nombre de familles dont la personne de référence est cadre a augmenté de +20777, soit une augmentation de +1,5 % par an sur en 14 ans (contre une évolution de +0,4 % par an du nombre de familles à Paris sur la même période).

À l'inverse, le nombre de familles dont la personne de référence exerce une profession d'ouvrier ou d'employé baisse. En 2013, ces familles représentent 25 % des familles parisiennes contre 36 % en Ile-de-France et 44 % en France.

De fortes disparités de catégories socioprofessionnelles apparaissent selon les arrondissements de résidence. En 2013, la proportion de familles dont la personne de référence est cadre est supérieure à 50 % dans 9 des 20 arrondissements de Paris (1^{er}, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 15^e, 16^e arrondissements). Inversement, elle est inférieure à 36 % dans le 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Ces derniers concentrent davantage de familles dont la personne de référence est ouvrier ou employé (plus de 30 % des familles).

Précarité et minima sociaux

18 % des familles vivent sous le seuil des bas revenus

Les familles parisiennes déclarent globalement des revenus plus élevés que la moyenne nationale, cependant ces moyennes ne doivent pas masquer de fortes disparités. Selon les données de la Caisse d'allocations familiales de Paris, 47 379 familles parisiennes vivent sous le seuil de bas revenus fixé à 1 043 € par mois par unité de consommation en 2015, ce qui représente 18 % des familles parisiennes.

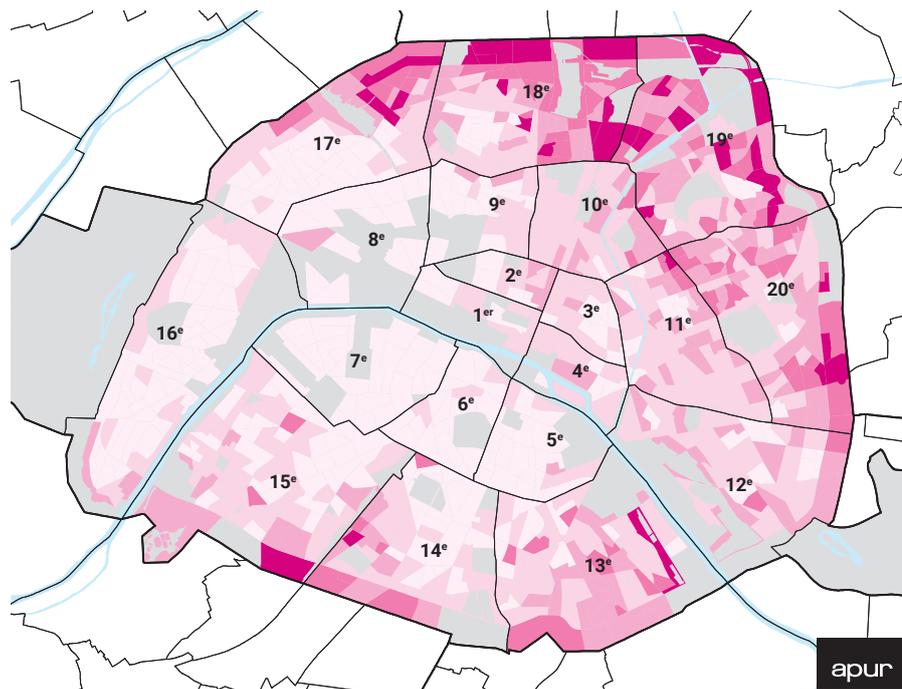
La pauvreté est surtout répandue parmi les foyers monoparentaux (35 %) et parmi les familles de trois enfants ou plus (25 %). Plus d'une famille sur deux vivant sous le seuil des bas revenus est une famille monoparentale (57 %).

Les plus fortes proportions apparaissent dans les 18^e et 19^e arrondissements dans lesquels environ une famille sur trois est allocataire à bas revenus (respectivement 28 % et 29 %). Viennent ensuite les 20^e et 13^e arrondissements (25 % et 19 %). Les familles à bas revenus sont en revanche sous représentées dans le 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et le 16^e arrondissements.

8 % des familles perçoivent les minima sociaux versés par la Caisse d'allocations familiales

Le nombre de familles percevant les minima sociaux s'élève à 20 680 familles en 2015, soit un effectif en légère augmentation depuis 2005 (18 870 en 2005, 19 324 en 2010). Les familles bénéficiaires des minima sociaux forment 8 % des familles parisiennes. Les trois minima sociaux considérés sont le RSA Socle avec ou sans activité majoré (ex-API), le RSA Socle avec ou sans activité non majoré (ex RMI) et l'Allocation pour adultes handicapés (AAH).

La hausse du nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux s'explique principalement par l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires de l'AAH. Suite au plan de revalorisation de la prestation engagé depuis 2008 qui comprend un relèvement du plafond de ressources sur cinq ans, les bénéficiaires de l'AAH sont en constante augmentation passant de 1 943 familles bénéficiaires en 2001 à 3 420 en 2015 (+ 76 %). Le nombre de familles bénéficiaire du RSA socle, qu'il soit majoré ou non, a augmenté de 23 % depuis 2001 (13 034 familles en 2001 et 17 260 en 2015). 63 % des familles bénéficiaires du RSA socle sans majoration sont des familles monoparentales en 2015, soit une augmentation de 51 % depuis 2001.



LES FAMILLES À BAS REVENUS

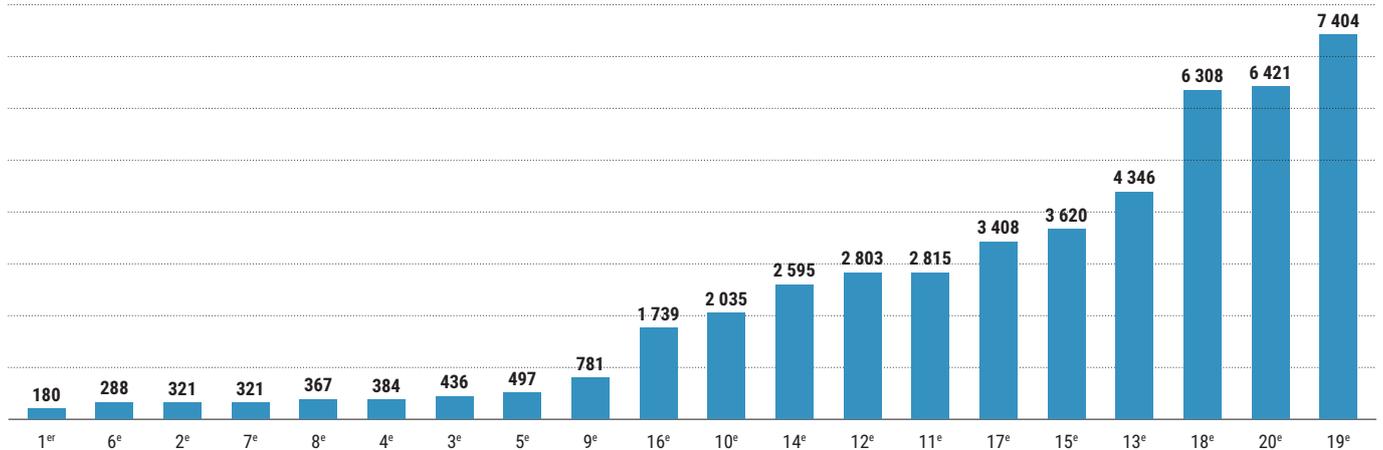
Part des familles vivant sous le seuil des bas revenus, dans le total des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans



Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

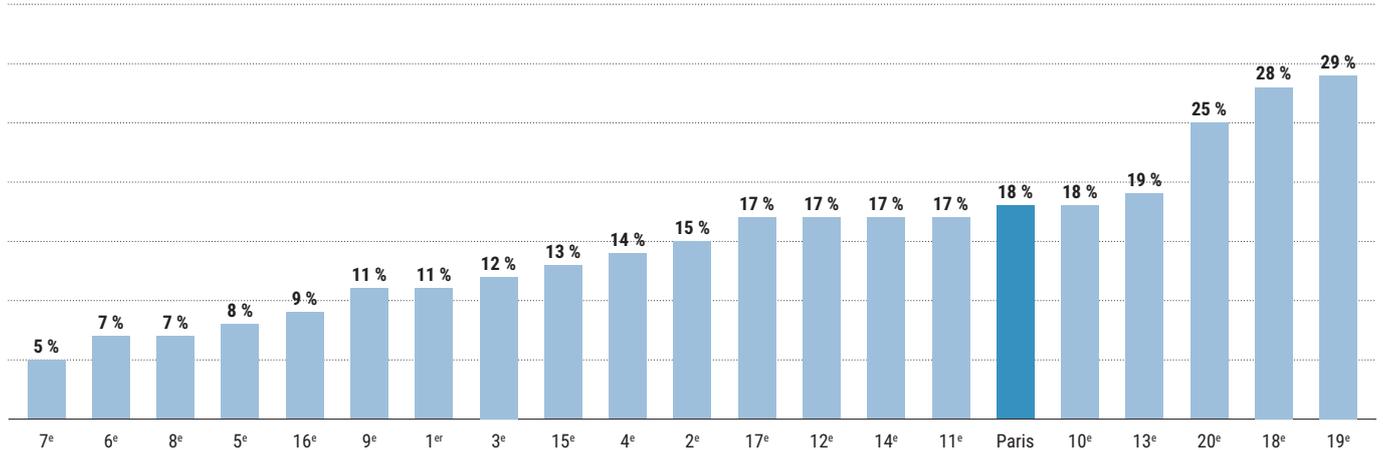
Sources : CAF de Paris 2015, Recensement de la Population (INSEE) - 2013

NOMBRE DE FAMILLES À BAS REVENUS



Source : CAF de Paris 2015

PART DES FAMILLES À BAS REVENUS DANS LES FAMILLES PARISIENNES



Source : CAF de Paris 2015

Les familles parisiennes et la contrainte logement

Contexte parisien et statut d'occupation des familles

La taille et le prix : la double contrainte des logements parisiens

Paris ne manque pas d'atouts pour les familles : un marché de l'emploi de premier ordre, des facilités de transport, un important dispositif pour l'accueil de la petite enfance, des ressources éducatives, des attraits culturels et urbains... Ces avantages sont en partie contrebalancés par les difficultés du logement qui s'expriment toujours avec la même acuité.

La taille des logements parisiens est une première barrière à l'accueil des familles car les appartements de 4 pièces ou plus ne représentent que 20 % des logements alors que leur part est de 41 % en Ile-de-France et 57 % en France en 2013. Comme les autres grandes villes en France et dans le monde, Paris se caractérise par une nette prédominance des studios et des deux-pièces. 30,1 % des familles nombreuses parisiennes résident dans un logement de 1 à 3 pièces, des logements considérés surpeuplés selon l'Insee (indice de peuplement qui établit qu'en plus de la pièce de séjour, le logement doit prévoir une pièce pour le ou les parents ainsi qu'au moins une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe). Cette situation de surpeuplement concerne plus d'une famille nombreuse sur deux dans le 18^e arrondissement.

L'autre barrière est financière, le niveau élevé des prix immobiliers étant une contrainte forte pour ceux des ménages, pas seulement les familles, qui font le choix d'acquérir leur résidence principale. Une famille sur trois à Paris est propriétaire contre une sur deux en Ile-de-France. En 2015, le prix moyen du mètre carré s'élève à 7980 € avec d'énormes disparités d'un arrondissement à l'autre ; 11320 €/m² dans le 6^e contre 6530 €/m² dans le 19^e.

61 % des familles parisiennes sont locataires en 2013

Dans ce contexte, les familles parisiennes privilégient la location par rapport à l'achat. Elles sont en grande majorité locataires (61 %) et rarement propriétaires (34 %). Le nombre de familles propriétaires a connu une augmentation importante de 1999 à 2008 (+ 2,4 %/an) puis s'est ralenti entre 2008 et 2013 (+ 0,4 %/an).

Les statuts d'occupation varient selon le profil des familles. En 2013, 22 % des familles monoparentales sont propriétaires contre 38 % des familles en couples. De même, plus le nombre d'enfants est élevé plus l'accession à la propriété semble compliquée. Ainsi, ce sont 32 % des familles parisiennes avec un enfant qui sont propriétaires contre 21 % de celles avec 4 enfants ou plus.

ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DES FAMILLES À PARIS

	1999	2008	2013
Familles	248 029	259 595	262 930
Propriétaires	70 142	86 538	88 332
Locataires	159 993	159 011	161 457
- dont locataires du parc social	61 998	66 325	72 562
- dont locataires du parc privé	94 101	86 145	81 157
- dont locataires meublés chambres d'hôtels	3 894	6 542	7 738
Logés gratuitement	17 894	14 046	13 141

Source : Insee, recensements

	1999/2008	2008/2013	1999/2013
Familles	0,5 %	0,3 %	0,4 %
Propriétaires	2,4 %	0,4 %	1,7 %
Locataires	-0,1 %	0,3 %	0,1 %
- dont locataires du parc social	0,8 %	1,8 %	1,1 %
- dont locataires du parc privé	-1,0 %	-1,2 %	-1,1 %
- dont locataires meublés chambres d'hôtels	5,9 %	3,4 %	5,0 %
Logés gratuitement	-2,7 %	-1,3 %	-2,2 %

Les familles parisiennes et le parc social

+ 9% de familles parisiennes locataires du parc social depuis 2008

Le parc social joue un rôle déterminant : 28 % des familles parisiennes sont locataires d'un logement du parc social en 2013, une part similaire aux familles franciliennes. Le nombre de familles locataires du parc HLM a augmenté de +0,8 %/an entre 1999 et 2008 puis de +1,8 %/an entre 2008 et 2013 (soit +1,1 % par an en 14 ans).

Les foyers monoparentaux constituent 42 % des familles dans le parc social à Paris en 2013. Les familles recomposées, avec souvent plus d'enfants, constituent 28 % des locataires du parc social contre 19 % à l'échelle nationale.

Les 20^e, 19^e et 13^e arrondissements regroupent le nombre de familles locataires du parc social les plus élevés en 2013. Considérés ensemble, ils concentrent 47 % des familles parisiennes locataires du parc social (34 250 familles). Plus de 40 % des familles vivant dans ces arrondissements sont d'ailleurs locataires du parc social (51 % dans le 20^e, 45 % dans le 13^e, 43 % dans le 19^e). À l'inverse, moins de 10 % des familles résidant dans les 7^e, 6^e, 8^e, 2^e et 16^e arrondissements sont locataires du parc HLM.

+ 20% de familles demandeuses d'un logement social depuis 2011

La forte présence des familles dans le parc locatif social renvoie à l'importance de la demande de logement des familles. En 2015, 52 037 familles, soit 20 % des familles parisiennes, sont inscrites au fichier des demandeurs de logements sociaux. Depuis 2011, 8 842 familles parisiennes de plus ont fait une demande, soit une hausse exceptionnelle de +5 % par ans.

Ces demandes de familles représentent près de la moitié (51 %) des 10 2436 dossiers déposés par des parisiens. Parmi les familles, celles qui sont le plus enclines

à s'inscrire au fichier des demandeurs sont les foyers monoparentaux (34 %) et les familles nombreuses (26 %).

La part des familles demandant un logement social est particulièrement importante dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements puisqu'elles représentent environ 28 % des familles du 18^e et 26 % de celles du 19^e et 20^e en 2015. Viennent ensuite les 10^e, 11^e, 12^e et 13^e dans lesquels entre 21 et 22 % des familles ont déposé une demande de logement social.

Plus de grands logements sociaux agréés

Face à la forte demande familiale, la taille des logements sociaux créés constitue une donnée importante. Au total, ce sont 14 000 logements de 4 pièces ou plus qui ont été agréés entre 2001 et 2015, soit 25,1 % de l'ensemble des logements.

Des aides pour loger les familles parisiennes

Une famille sur cinq bénéficiaire d'allocations logement à Paris

En 2010, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris vient en aide à 20 % des familles parisiennes au titre des allocations logement. La part des familles aidées reste relativement stable. La moitié de ces familles habitent dans un logement conventionné (27 000) et perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), l'autre moitié (26 000) bénéficient de allocation de logement (AL). Le nombre de familles bénéficiaires de l'APL a progressé de 21 % entre 2011 et 2010.

Un nombre croissant de familles monoparentales aidées par le CASVP

De nombreuses familles bénéficient des aides au logement la Ville de Paris attribuées sous conditions de ressources. Le nombre de bénéficiaires de l'aide « Paris Logement Familles Monoparentales » est passé de 2 745 familles en 2002 (date de sa mise en place) à 8 917 familles en 2011 et à 11 606 en 2015. La part des

foyers monoparentaux concernés par l'aide a cru de manière exponentielle en 15 ans passant de 12 % en 2011 à 15 % en 2015.

L'aide au logement des familles, refondue en octobre 2005 sous le nom de « Paris Logement Familles » concerne 19 666 en 2015, soit un peu moins de 8 % des familles parisiennes. Cette aide réservée aux familles avec au moins deux enfants ou un enfant handicapé, concerne 2 034 familles de moins qu'en 2011.

En termes de localisation géographique, les familles bénéficiaires de ces aides résident en majorité dans les quartiers de la couronne parisienne et notamment dans les quartiers « politique de la ville ».

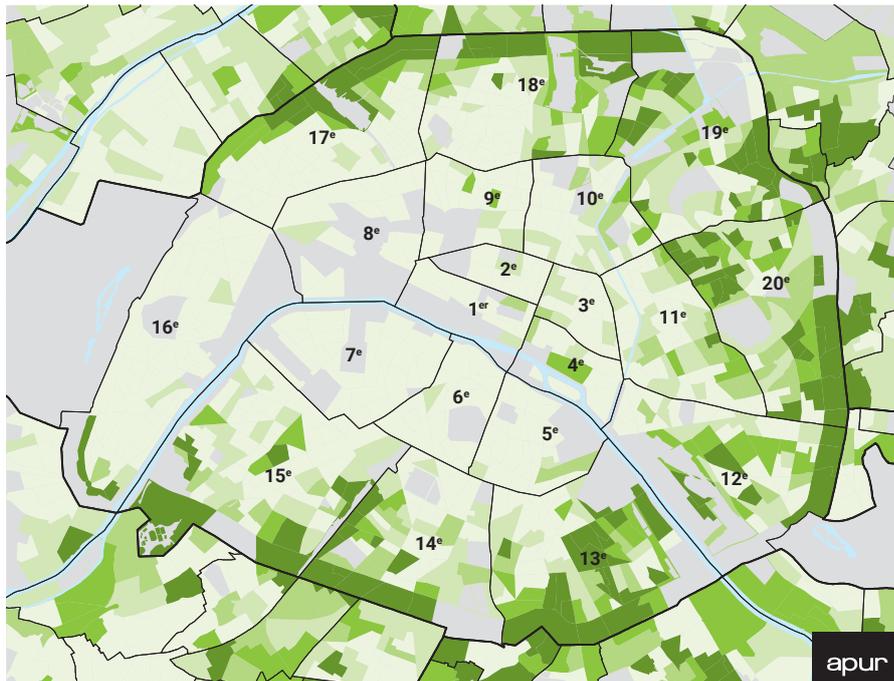
LES FAMILLES LOCATAIRES D'UN LOGEMENT H.L.M.

Part des familles locataires d'un logement HLM, dans le total des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

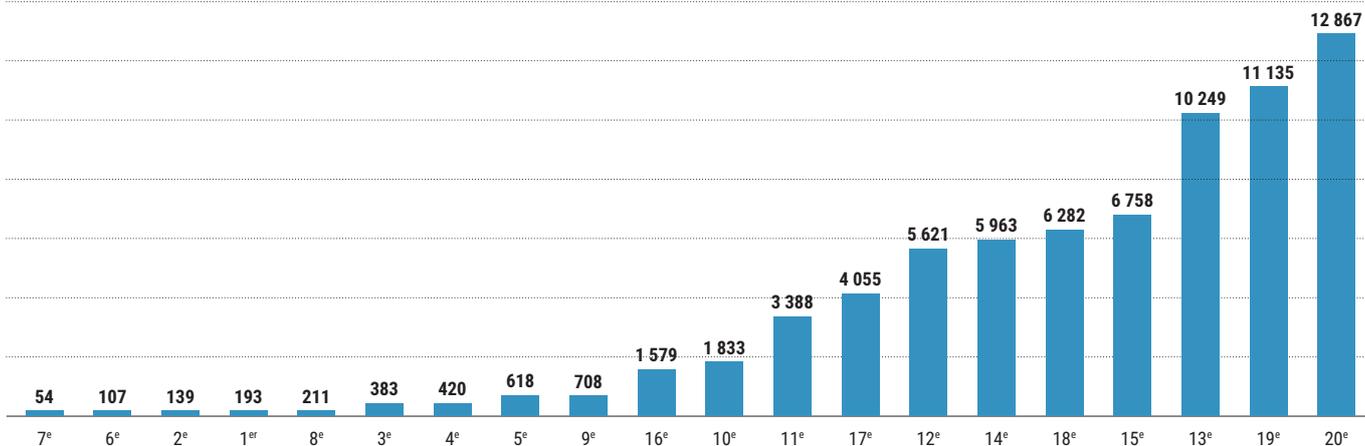
- Plus de 60 %
- De 45 à 60 %
- De 30 à 45 %
- De 15 à 30 %
- Moins de 15 %

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2013

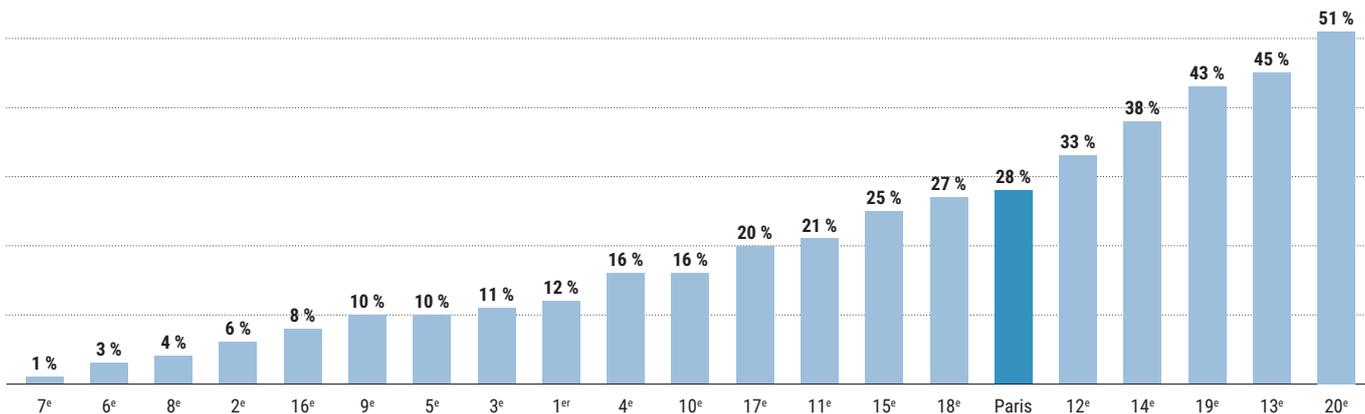


NOMBRE DE FAMILLES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL



Source : Insee, recensement 2013

PART DES FAMILLES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL DANS LES FAMILLES PARISIENNES



Source : Insee, recensement 2013

2.

Cartographie thématique des dispositifs de soutien à la parentalité

Quelle est l'offre actuelle des dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale à Paris ? Quelle répartition sur le territoire parisien au regard de la géographie des familles et publics visés ?

Ce chapitre présente les principaux dispositifs de soutien à la parentalité, financés par la Ville de Paris et la CAF de Paris, ainsi que leur répartition territoriale.

La géographie des dispositifs peut-être regardée en lien avec la géographie des familles représentée sur les cartes sous la forme d'une densité de familles à l'hectare.

Les dispositifs sont organisés selon 6 thématiques, définies en lien avec les partenaires :

- prévention et accompagnement des familles sur des thématiques spécifiques ;
- aider les familles en conflit ou en voie de séparation ;
- développer les relations familles/écoles ;
- développer le lien parents/enfants ;
- informer, écouter et orienter les familles ;
- Concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

LES GRANDS VOISINS, PARIS 14^e



Thématique 1 : prévention et accompagnement des familles sur des thématiques spécifiques

La variété des dispositifs de soutien à la parentalité tient au fait qu'ils renvoient à une diversité de situations et de réalités. Sans catégoriser les familles, il peut être nécessaire de les accompagner dans leurs spécificités et leur offrir des réponses adaptées à leurs besoins. Des dispositifs de soutien à la parentalité sont conçus en réponse à certains besoins ou profils spécifiques. De même, si les attentes en matière de soutien à la parentalité se jouent sur les relations quotidiennes entre enfants et parents et sur des sujets larges tels que l'implication dans les activités de l'enfant, le dialogue, les temps partagés, etc. ; il existe des thématiques spécifiques pour lesquelles les parents sont demandeurs de soutien.

Familles dont au moins un des parents est d'origine étrangère

Pour les familles dans lesquelles au moins l'un des deux parents est d'origine étrangère, l'intégration sociale ainsi que l'apprentissage linguistique et culturel représentent des enjeux supplémentaires dans la parentalité. Les actions à destination de ces familles s'organisent autour de différents objectifs. Il s'agit globalement d'accompagner la parentalité via des actions de familiarisation avec la langue française, des formations et informations sur les droits sociaux, etc. L'un des besoins principaux pour ces familles a trait à la scolarité des enfants : il s'agit alors d'accompagner les parents face à une institution scolaire de laquelle ils se sentent parfois éloignés et de leur donner les clés pour pouvoir s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Afin de compléter l'offre existante et notamment les médiateurs socio-culturel et interprètes mis à disposition par la Ville de Paris, des groupes de parole

et d'échange ainsi que des activités partagées parents/enfants sont proposés à ces familles.

Paris accueille 62 027 familles dont le ou au moins un des deux parents est de nationalité étrangère en 2013 soit une famille parisienne sur quatre (24 % des familles).

Parents de préadolescents et adolescents

L'adolescence constitue pour les parents l'une des périodes les plus difficiles dans l'éducation de leurs enfants. Or il peut être complexe d'impliquer les préadolescents et adolescents dans les dispositifs de soutien à la parentalité, notamment du fait de leur prise d'autonomie. Les dispositifs proposés pour cette tranche d'âge s'adressent majoritairement aux parents et prennent la forme de groupes de parole et d'échange qui permettent écoute et accompagnement ainsi qu'un partage des expériences personnelles, de conseils et d'informations. Ces échanges entre pairs constituent plus de la moitié des demandes des parents parisiens d'adolescents selon l'enquête menée par la Ville de Paris auprès de 2 000 familles parisiennes. Pour les parents parisiens, les principales inquiétudes concernant leurs adolescents sont : la violence, le mal-être, les difficultés scolaire, les dangers des nouvelles technologies ou encore la drogue.

Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) constituent également des lieux ressource pour les adolescents notamment sur les sujets de sexualité et de contraception.

Paris accueille 99 830 familles avec au moins un enfant de 11 à 17 ans soit 38 % des familles parisiennes en 2013. Près

de 135 500 enfants âgés de 11 à 17 ans vivent dans ces familles, soit une augmentation de +10 % entre 1999 et 2013 (+ 5,5 % entre 1999 et 2008 et + 4 % entre 2008 et 2013).

Familles en deuil

Le deuil peut très fortement déstabiliser le couple, l'enfant et plus généralement la sphère familiale. L'offre de soutien aux familles vise à empêcher ou sortir les familles de leur isolement et rétablir la communication. Ce soutien peut prendre la forme d'un accompagnement social, et dans certaines situations d'une aide financière individuelle, offert par les travailleurs sociaux de la Caf de Paris à toutes les familles confrontées au décès d'un conjoint ou d'un enfant. Il peut également prendre la forme de groupes de parole et d'échange entre parents ou encore de dispositifs d'écoute et de soutien psychologique, physique ou téléphonique. Les dispositifs destinés aux familles confrontées à un deuil sont souvent encadrés par des travailleurs sociaux, par des professionnels ainsi que par des pairs, c'est-à-dire des parents bénévoles ayant eux-mêmes connu un deuil.

Familles d'enfants en situation de handicap et familles d'enfants confrontés à la maladie

Le handicap ou la maladie renvoient à des besoins spécifiques en matière d'accompagnement. Les dispositifs proposés visent à créer du lien social, entre parents via les groupes de parole et d'échange, entre enfants et parents via des activités partagées et des apprentissages communs mais aussi entre l'enfant et le monde qui l'entoure. Ils consistent aussi à aider les familles d'enfants en situation de handicap ou confrontés à la maladie dans leur organisation interne et matérielle.

Familles fragilisées

Faire face à des difficultés économiques et sociales fragilise les individus et leurs

familles, à la fois dans leurs conditions de vie mais aussi dans leur intégration sociale et familiale.

Certains dispositifs s'attachent alors à rendre leur dignité à ces familles, à enrayer l'isolement des parents en les faisant échanger et à rétablir ou maintenir la relation parents/enfants via des activités partagées. Outre les travailleurs sociaux, notamment ceux de la Ville de Paris et de la Caf de Paris, ce sont souvent les membres d'associations intervenant de manière plus globale dans le champ de la précarité, la pauvreté économique et l'exclusion, qui encadrent ces actions.

Selon les données de la Caisse d'allocations familiales de Paris, 47 400 familles parisiennes vivent sous le seuil de bas revenus fixé à 1 043 € par mois par unité de consommation en 2015, ce qui représente 18 % des familles parisiennes. La pauvreté est surtout répandue parmi les foyers monoparentaux (35 %) et parmi les familles de trois enfants ou plus (25 %). Plus d'une famille sur deux vivant sous le seuil des bas revenus est une famille monoparentale (57 %).

Familles adoptantes

Si la parentalité se différencie de la parenté en ce qu'elle n'intègre pas de dimension liée à la filiation, il peut exister des besoins propres aux familles adoptantes. Les parents peuvent notamment avoir besoin d'être accompagnés psychologiquement et via l'entraide et l'échange entre parents dans les procédures d'adoption qui sont souvent longues et fastidieuses. Par ailleurs, la création du lien avec l'enfant peut parfois être compliquée par les circonstances liées à l'adoption.

Selon l'Enquête Familles et Logement de 2011, une petite proportion d'enfants des familles le sont par adoption : 6 500 enfants parisiens âgés de moins de 25 ans ont été adoptés par leurs parents, soit environ 1 % des enfants. L'effectif est de 150 000 enfants au niveau national.



© A pur, David Boureau

SQUARE TROUSSEAU, PARIS 12^e



Familles de jumeaux

L'annonce d'une grossesse multiple constitue parfois un bouleversement pour les couples et nécessite un temps d'adaptation et de préparation. Après la naissance, être parents de jumeaux nécessite une organisation familiale et matérielle particulière. Ces situations peuvent également soulever des questionnements spécifiques quant à la création de la relation parents-enfants. En complément des visites à domicile organisées sur l'ensemble du territoire parisien par les services de PMI et les associations d'aide à domicile, des projets spécifiques d'accompagnement de ces familles sont proposés par des partenaires associatifs.

En 2013, selon les données issues des certificats de santé au 8^e jour, 4 % des enfants nés (environ 1000) sont issus d'une grossesse multiple (avec des variations selon les arrondissements de domicile, de 3 % dans le 19^e arrondissement à 7 % dans le 7^e arrondissement). Cette proportion augmente avec l'âge des mères : 1 % chez les moins de 20

ans, 3 % chez les mères de 20 à 34 ans et 4,5 % si les mères ont 35 ans ou plus.

Familles monoparentales

En 2013, près de 30 % des familles sont des foyers monoparentaux à Paris. La monoparentalité semble surtout se concentrer dans les zones urbaines qui offrent proximité des services et équipements. Parmi ces services, les dispositifs de soutien à la parentalité peuvent constituer une ressource pour l'organisation matérielle, via des parrainages par exemple, mais aussi sociale et psychologique, via des groupes de parole et des activités partagées. La majorité des dispositifs sont orientés vers les femmes, qui constituent par ailleurs le parent de référence dans près de 84 % des foyers monoparentaux à Paris en 2013. La monoparentalité agit parfois en facteur cumulatif avec des fragilités socio-économiques et/ou une origine étrangère.

Le nombre de foyers monoparentaux s'élève à 77 350 en 2013 à Paris. Ces fa-

milles résident dans tous les quartiers de la capitale mais elles sont plus représentées dans les 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements où leur part dépasse les 30 %.

Selon l'enquête familles logements de 2011, un peu moins d'un enfant de couples séparés sur cinq (18 %) vit « régulièrement » chez son deuxième parent à Paris. Ce chiffre, qui reflète le point de vue de l'adulte, parent ou beau-parent, interrogé lors de l'enquête, peut recouvrir des réalités différentes en termes de durée et de fréquence des visites de l'enfant (une semaine sur deux dans le cas de résidence alternée, le week-end ou le temps des vacances...).

Soutenir les familles en leur apportant de l'aide à domicile

L'aide à domicile constitue un support pour des familles déstabilisées par des difficultés temporaires ou sur le long terme (rupture, grossesse, hospitalisation, maladie). Outre une aide qui peut être médicale et domestique, les professionnels intervenants dans le cadre de l'aide à domicile (Puéricultrices et sages-femmes de PMI, Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale, Aides à Domicile, Auxiliaires de Vie Sociale) s'attachent à accompagner et soutenir les parents dans le domaine de la parentalité (hygiène, scolarité, éducation, éveil, etc.), parfois via des activités parents/enfants.

Famille avec enfant vivant une homosexualité

L'acceptation de l'homosexualité peut être source de souffrance à la fois pour la personne concernée mais aussi pour son entourage. Des actions de soutien psychologique peuvent alors être bénéfiques. Par ailleurs, en favorisant la communication à l'intérieur de la sphère familiale mais aussi avec l'extérieur, les dispositifs permettent de renforcer des liens sociaux parfois mis à l'épreuve. Ces actions sont souvent encadrées par des parents et familles ayant eux-mêmes vécu ces situations.

Faciliter les échanges et l'apprentissage autour du numérique

Si les nouvelles technologies sont aujourd'hui le plus souvent maîtrisées et accessibles aux enfants, elles peuvent être source d'inquiétude pour les parents qui craignent addiction, violence ou encore harcèlement. Selon l'enquête menée par la Ville de Paris, un tiers des familles (32 %) citent les nouvelles technologies parmi leurs principales sources de préoccupations. Les dispositifs proposés s'attachent à créer du lien entre enfants et parents face aux jeux vidéo, en formant les parents au monde numérique mais aussi en les encourageant à débattre et échanger des effets du numérique et des écrans.

Sensibiliser les familles aux questions de nutrition

Selon la même enquête, près d'un parent sur deux se dit inquiet de la santé de ses enfants. L'alimentation fait partie des questionnements des parents : Comment proposer une alimentation saine et équilibrée aux enfants ? Comment leur faire apprécier cette alimentation ? La nutrition peut être par ailleurs source d'échanges et d'activités partagées entre les parents et les enfants, portant sur la sélection des aliments par exemple et la réalisation d'un repas équilibré en famille.

Favoriser la communication au sein de la famille

Une meilleure communication dans la sphère familiale permet de renforcer les liens et de désamorcer les conflits. Les dispositifs visant à favoriser la communication familiale sont orientés vers les parents et visent à apporter des clés et des conseils aux parents pour favoriser cette communication intra-familiale.

Favoriser la transmission de l'histoire familiale

La transmission de l'histoire familiale constitue selon Michèle Vatz Laaroussi,

Prévention et appui

- Famille dont au moins 1 des parents est d'origine étrangère (17) + 1 adresse à Sevran (Seine-Saint-Denis)
- Parents de préados ou ados (12)
- Famille monoparentale (8)
- Famille en deuil (4)
- Famille fragilisée (4)
- Famille adoptante (3)
- Famille d'enfants en situation de handicap (3)
- Famille de jumeaux (2)
- Famille avec enfant vivant une homosexualité (1)
- Famille d'enfants confrontés à la maladie (1)
- Renforcement de la place faite au père (1)

Accompagnement

- ▲ Faciliter les échanges et l'apprentissage autour du numérique (5)
- ▲ Favoriser la communication au sein de la famille (3)
- ▲ Sensibiliser les familles à l'égalité filles/garçons (2)
- ▲ Sensibiliser les familles à la nutrition (1)
- ▲ Favoriser la transmission de l'histoire familiale (1)
- △ Espace Parents (1)
- Centre de Planification ou d'Éducation Familiale (23)

Nombre de familles à l'hectare

- Plus de 150
- De 100 à 150
- De 50 à 100
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Sources : CAF Paris, Ville de Paris - 2017, Recensement de la Population (INSEE) - 2012

professeur de psychologie interculturelle, une base identitaire en créant des liens affectifs mais aussi des ancrages sociaux. Les dispositifs accompagnent le développement de l'enfant, en interaction avec d'autres enfants aux histoires différentes, et la création de liens avec les parents.

Sensibiliser les familles à l'égalité filles/garçons

Encore assez peu développées dans le champ du soutien à la parentalité, les actions visant à sensibiliser les familles à l'égalité filles/garçons permettent de déconstruire les stéréotypes pour favoriser l'égalité entre les sexes. Elles

peuvent être un complément important de celles menées dans le cadre scolaire.

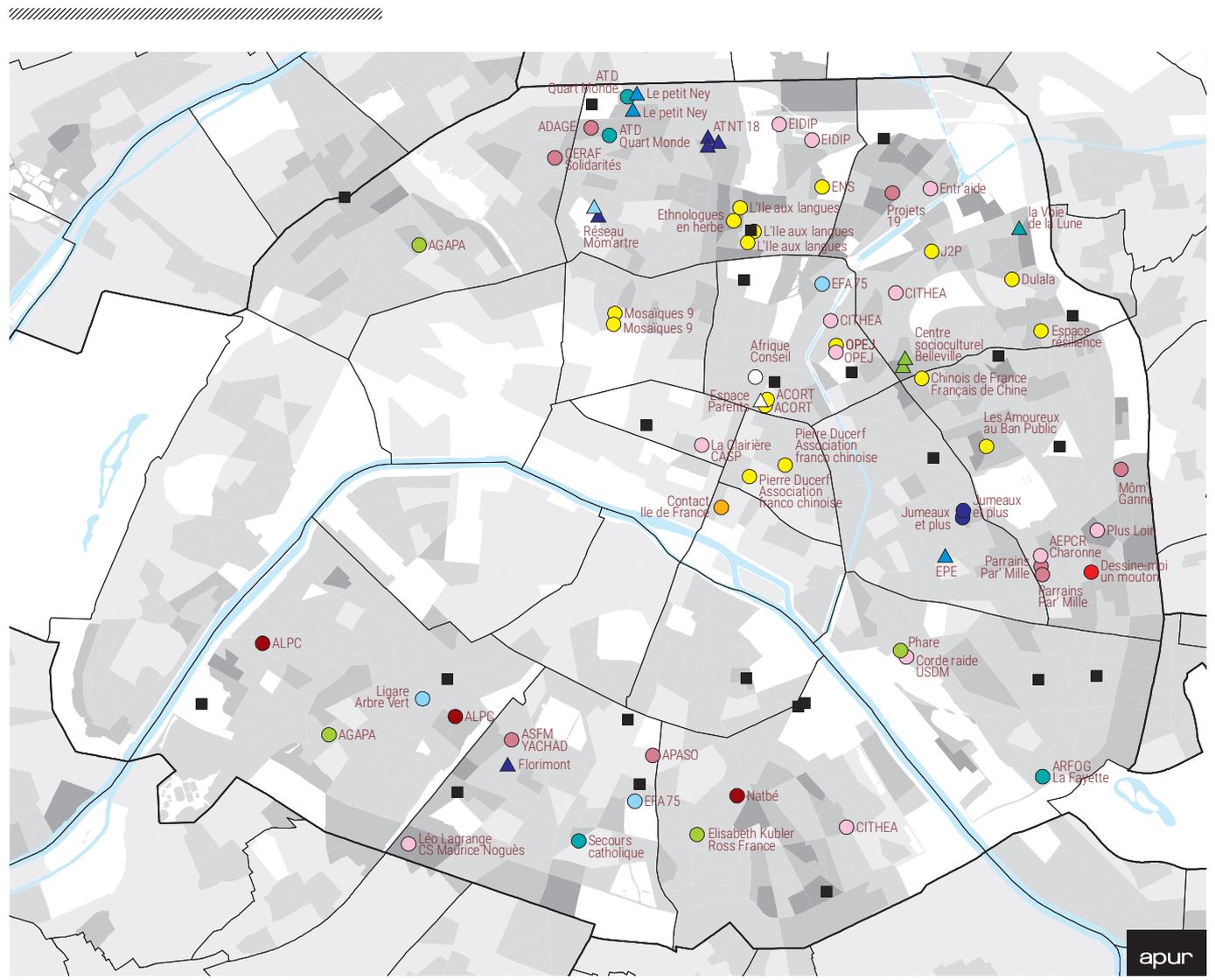
Les partenaires ont recensé 93 dispositifs ou lieux d'intervention financés, en lien avec la thématique « prévention et accompagnement des familles sur des thématiques spécifiques ».

Ces lieux se répartissent entre les arrondissements du quart nord-est de Paris qui rassemblent l'offre la plus importante, ainsi que les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements qui accueillent quelques dispositifs. Les arrondissements favorisés du centre et de l'ouest de Paris n'accueillent aucun dispositif.

Les dispositifs relevant de la sous thématique « Familles dont au moins un des parents est d'origine étrangère » sont concentrés dans les arrondissements marqués par de fortes proportions de familles étrangères ou immigrées 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissement, à l'exception du 13^e qui n'accueille aucun dispositif alors que la présence de familles étrangères y est importante.

Les dispositifs destinés aux familles monoparentales sont présents dans le 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. On peut noter, comme pour les familles étrangères, qu'aucun dispositif n'est implanté dans le 13^e arrondissement, un arrondissement pourtant

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES SUR DES THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



marqué par une forte présence de familles monoparentales.

Les dispositifs destinés aux parents de pré-ados et adolescents couvrent les 10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e. On peut relever l'absence de dispositif dans les arrondissements familiaux de l'ouest parisien : 15^e, 16^e et 17^e arrondissements.

Les dispositifs liés à des thématiques spécifiques ne sont présents que dans quatre arrondissements : le 14^e par la présence de l'association Florimont, le 11^e, le 19^e et le 18^e qui compte plusieurs acteurs associatifs investissant ces champs (ATNT-18, Réseau Môm'artre, le petit Ney).

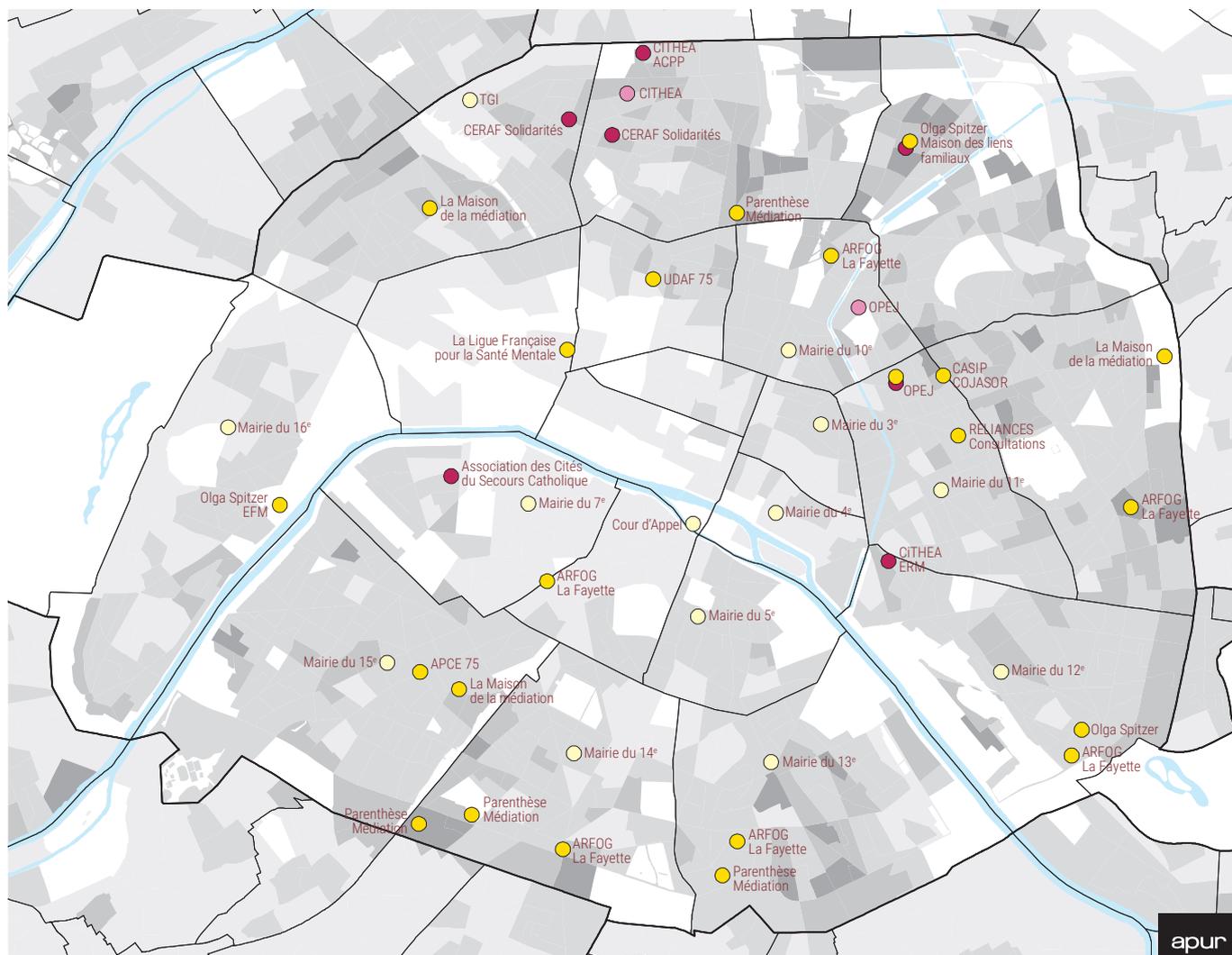
L'Espace Parents de la Caf de Paris

Pour accompagner l'ensemble des parents parisiens dans leurs questionnements quotidiens et dans l'éducation des enfants (de 0 à 18 ans), la Caf de Paris a ouvert un lieu innovant qui leur est entièrement dédié.

Ce lieu convivial, ouvert 7 jours sur 7, propose une grande diversité d'activités gratuites et ouvertes à tous, permettant aux parents de trouver des réponses à leurs besoins :

- des ateliers où les parents peuvent partager, entre eux et avec des professionnels, leurs expériences et questionnements sur leur rôle de parents ;
- des activités parents-enfants, pour vivre des moments privilégiés en famille ;
- des conférences-débats et des soirées d'échanges avec des professionnels pour enrichir les connaissances sur l'éducation et les relations familiales.

AIDER LES FAMILLES EN CONFLIT OU EN VOIE DE SÉPARATION



Thématique 2 : aider les familles en conflit ou en voie de séparation

Des dispositifs de soutien à la parentalité visent à aider les familles en situation conflictuelle ou en voie de séparation. Ils prennent la forme de lieux d'échanges et de rencontre et d'interventions de médiation familiale. Par ailleurs, les travailleurs sociaux de la Caf de Paris accompagnent les familles ayant déclaré un divorce ou une séparation à la Caf.

Accompagnement social suite à une séparation

L'offre d'accompagnement social de la Caf de Paris permet aux familles d'accéder et faire valoir leurs nouveaux droits à la suite d'une séparation. En effet, la séparation entraîne souvent de grands changements au niveau de l'organisation familiale (logement, modes de garde des enfants, etc.) et s'accompagne d'une baisse importante des ressources de la famille. Outre la mise en place des nouvelles aides auxquelles la famille peut prétendre (aide au logement, allocation de soutien familial...), l'accompagnement social aide la famille à se projeter dans une nouvelle organisation et dans un nouveau projet de vie.

Échanger en groupe autour des séparations

Les séparations, qui concernent un nombre croissant de familles, s'accompagnent de besoins spécifiques en matière d'accompagnement. Échanger avec des pairs, ayant connu eux aussi la situation, peut être un moyen de faire face et de maintenir la relation parents/enfants mais aussi le couple parental au-delà du couple conjugal.

Médiation familiale

La médiation familiale s'adresse aux familles en situation conflictuelle, souvent à la suite d'une séparation, d'un deuil ou d'une succession difficile ou encore à la suite de rupture familiale avec les

grands-parents par exemple. Dans un lieu neutre, en présence de professionnels de la médiation, ces dispositifs visent avant tout à rétablir la communication et le dialogue. Ces dispositifs s'attachent à considérer l'autonomie et la responsabilité de chacun. Il peut s'agir d'une mesure de procédure judiciaire, ou non. La médiation familiale n'est jamais obligatoire, même quand elle est demandée par un juge, la décision finale revient toujours aux parents.

Espaces rencontre

Les espaces rencontres s'adressent également aux familles séparées ou en instance de séparation ainsi qu'à des familles en situation conflictuelle. Ils permettent l'exercice du droit de visite dans un lieu neutre et médiatisé, sur décision judiciaire (dans ce cas, la participation au dispositif est obligatoire) ou volonté de la famille. Ces espaces visent à agir sur les conséquences, parfois violentes, de ces situations en accompagnant les enfants et faisant valoir leurs intérêts mais aussi en soutenant les parents dans l'exercice de la parentalité, dans leurs relations avec l'enfant ainsi qu'avec l'autre parent. Comme pour la médiation familiale, ces espaces rencontre sont toujours encadrés par des professionnels formés (travailleurs sociaux et éducatifs, médiateurs, psychologues, etc.).

Les partenaires ont recensé 44 dispositifs ou lieux d'intervention financés, en lien avec la thématique « aider les familles en conflit et en voie de séparation ».

Les lieux concernés sont localisés pour l'essentiel dans les arrondissements de la rive droite (8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le 15^e arrondissement. On peut noter l'absence de dispositifs dans certains arrondissements familiaux tels que le 13^e, le 14^e et le 16^e arrondissements.

- Espace rencontre (7)
- Échanger en groupe autour des séparations (2)

Médiation familiale

- Association où ont lieu les entretiens (22)
- Structure où ont lieu les permanences extérieures (13)

Nombre de familles à l'hectare

- Plus de 150
- De 100 à 150
- De 50 à 100
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Sources : CAF Paris, Ville de Paris - 2017, Recensement de la Population (INSEE) - 2012

Thématique 3 : développer les relations familles/écoles

D'après l'enquête menée auprès de 2000 familles parisiennes, une très large majorité des parents (86 %) se déclarent satisfaits de la proximité et de la qualité de l'école. Néanmoins, l'institution scolaire demeure pour eux une source de préoccupation importante : selon cette même enquête, les deux-tiers des parents (67 %) se disent préoccupés par la scolarité de leurs enfants.

Favoriser la connaissance de l'institution scolaire

L'enjeu concernant les dispositifs liés à la relation familles/écoles ne réside pas seulement dans un accompagnement scolaire des enfants mais aussi et surtout dans celui des parents. Il s'agit de leur apporter des clés pour s'intéresser et s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Il s'agit également de créer du dialogue et des échanges entre les parents et les enfants mais aussi entre l'institution scolaire et les parents.

Il s'agit également de créer du dialogue et des échanges entre les parents et les enfants mais aussi entre l'institution scolaire et les parents, en portant une attention particulière au temps « passe-elle » de transition entre les cycles : entrée à l'école, entre la maternelle et l'élémentaire, entrée au collège. Par ailleurs, de multiples et diverses initiatives sont prises au niveau micro-local, reposant sur des coopérations entre responsables et directeurs d'établissement de petite enfance et/ou scolaires.

Certains dispositifs ont lieu directement dans l'enceinte des établissements scolaires afin que les parents prennent possession de ce lieu fréquenté quotidiennement par leurs enfants. Ils interviennent, par ailleurs, à des moments-clés de la scolarité des enfants comme c'est le cas des Causeries Collèges qui permettent aux parents dont les enfants entrent aux collèges de s'informer et échanger. Ces dispositifs associent le plus souvent l'équipe éducative (enseignants, encadrants, etc.) mais sont aussi fréquemment portés par des bénévoles. Les dispositifs existants liés à la relation familles/écoles soulignent les besoins exacerbés et particuliers des familles immigrées et étrangères pour lesquelles l'accès à l'institution scolaire peut être particulièrement difficile.

Appui autour de la scolarité

L'accompagnement peut prendre la forme d'un appui à la scolarité, impliquant parfois le soutien d'autres parents qui accompagnent l'enfant dans sa réussite scolaire via des parrainages et/ou de l'aide aux devoirs.

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Parmi l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) occupent une place bien particulière. Lors de leur création en 1996, ils étaient destinés spécifiquement aux écoliers,

-  Favoriser la connaissance de l'institution scolaire (14)
-  Favoriser la connaissance de l'institution scolaire - Paris Collèges Familles (13)
-  Appui autour de la scolarité (2)
-  CLAS (320)

Nombre de familles à l'hectare

-  Plus de 150
-  De 100 à 150
-  De 50 à 100
-  Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Sources : CAF Paris, Ville de Paris - 2016, Recensement de la Population (INSEE) - 2012

Focus sur Paris Collèges Familles

Ce dispositif vise à impliquer les parents des familles fragilisées dans la scolarité des collégiens pour renforcer le lien parents-enfants, la communication entre l'institution scolaire et les parents et favoriser la réussite scolaire des enfants. Paris Collèges Familles repose sur le partenariat entre des collèges volontaires et des associations locales reconnues pour leurs actions de soutien à la parentalité, initiant l'idée de coéducation avec les parents.

aux collégiens et aux lycéens des zones d'éducation prioritaire (Zep) et des zones urbaines sensibles (Zus). Ils ont été étendus trois ans plus tard à l'ensemble du territoire et se sont positionnés comme des structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents et l'école. Ils sont aujourd'hui au croisement de l'accompagnement scolaire, de l'action socio-culturelle et du soutien à la parentalité.

Les partenaires ont recensé 349 dispositifs ou lieux d'intervention financés dont 320 Clas, en lien avec la thématique « développer les relations famille/école ».

À l'exception des interventions de l'APA-SO présente dans le quartier de la Porte de Vanves dans le 14^e arrondissement, et de deux dispositifs présents dans le 15^e et le 17^e arrondissement, les actions se concentrent dans les arrondissements du nord-est parisien (10^e, 18^e, 19^e, 20^e). Ces dispositifs sont en adéquation avec la géographie des familles où le parent de référence est étranger et immigré et de familles à bas revenus, situations qui peuvent s'intégrer dans des situations de précarité plus globale. Globalement, Les lieux concernés sont localisés pour l'essentiel dans les quartiers « politique de la ville ». On peut noter l'absence de dispositifs dans certains arrondissements tels que le 1^{er}, le 4^e, le 5^e, 6^e, 8^e et le 16^e.

DÉVELOPPER LES RELATIONS FAMILLE/ÉCOLE





© A pur, David Boureau

**BERGES DE SEINE RIVE GAUCHE,
PARIS 7^e**



Thématique 4 : développer le lien parents/enfants

Ces dispositifs prennent quasi-exclusivement la forme d'activités parents/enfants qui favorisent les liens intergénérationnels et permettent aussi d'empêcher l'isolement des parents grâce au partage d'expériences avec leurs pairs. Ils permettent par ailleurs une première approche et la création d'un lien entre les parents et les structures d'accompagnement. Les activités partagées entre parents et enfants sont une demande formulée par un parent parisien sur deux interrogés dans le cadre de l'étude menée par la Ville de Paris. Les activités partagées parents/enfants permettent de partager un moment convivial tout en valorisant les compétences parentales et les capacités de l'enfant. Ces dispositifs sont plus fréquemment encadrés par des bénévoles passionnés et disposant davantage de compétences et d'expériences personnelles que de qualifications.

Développer le lien parents/enfants à travers des activités artistiques

Les activités artistiques combinent peinture, modelage, musique, danse, écritures, etc. et sont essentiellement portées par des centres sociaux et des associations qui ne proposent pas que ces activités. Au-delà des vertus propres à l'art (développement de l'imaginaire, de la réflexion, des capacités manuelles, etc.), les activités artistiques sont souvent considérées comme médiatrice dans la relation parents/enfants. Créer ensemble permet d'encourager le dialogue et l'échange entre parents et enfants, permet de créer une émotion partagée et renforce les parents dans l'exercice de leur responsabilité éducative.

- Développer le lien parents/tout-petits, LAEP (25)
- À travers les jeux/ludothèques (10) + 2 ludothèques mobiles
- À travers les sorties familiales (12)
- À travers les activités artistiques (10)
- Développer le lien mère/enfant (2)
- ▲ Centre de PMI (68)

Nombre de familles à l'hectare

- Plus de 150
- De 100 à 150
- De 50 à 100
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Sources : CAF Paris, Ville de Paris - 2017, Recensement de la Population (INSEE) - 2012

Développer le lien parents/bébés

Certains dispositifs s'attachent à consolider relation entre parents et enfants dès le plus jeune âge. Par des moments conviviaux, des moments d'échange avec d'autres parents et des professionnels ainsi que des activités partagées, les structures fournissent des clés aux jeunes ou futurs parents.

La relation maternelle est considérée comme centrale dans le développement de l'enfant et dans l'organisation de la vie familiale. Les mères sont encore majoritairement en charge des activités liées aux enfants au sein du couple parental. Par des moments partagés, les dispositifs visent à réassurer les mères dans leur rôle, à les écouter et à éviter leur isolement.

Dans les centres de PMI, le soutien à la parentalité s'étend à toutes les actions favorisant la relation parent-enfant. Cela englobe une grande variété de dispositifs, du suivi prénatal pour préparer les parents à l'arrivée de l'enfant, à l'éveil culturel en salle d'attente pour les enfants attendant les consultations médicales.

Renforcer la place faite aux pères

Si de manière générale, les dispositifs de soutien à la parentalité semblent être davantage orientés vers les femmes, certains s'attachent à replacer le père dans sa relation avec l'enfant notamment via des activités partagées pères/enfants.

Les partenaires ont recensé 127 dispositifs ou lieux d'intervention financés, en lien avec la thématique « développer le lien parents/enfants ».

Si l'implantation des activités partagées semblent moins concentrées dans les arrondissements du nord-est parisien et s'étendre dans les arrondissements du sud de Paris, tout particulièrement dans le 13ème arrondissement moins concerné par d'autres dispositifs, on note, hormis les centres de PMI, une absence d'offre dans les arrondissements du centre et de l'ouest parisien.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents, les centre de PMI et autres actions permettant de développer le lien entre parents et tout-petits sont ceux qui disposent du meilleur maillage territorial.

Focus sur les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)

Les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) inspirés du modèle de la Maison Verte (1979) de Françoise Dolto cherchent à soutenir le développement de l'enfant, le lien avec les parents et répondre à leurs questionnements dans un lieu convivial. Ces lieux encadrés par des professionnels (éducateurs, psychologues, etc.) sont des lieux d'échange et de jeux entre enfants, parents et parents/enfants.

Ils sont globalement destinés aux parents des enfants de moins de six ans. Les LAEP accueillent parfois des adultes familiaux : grands-parents, assistantes maternelles, nourrices, etc. renforçant l'idée de coéducation.

- Accompagner les parents à partir de leurs besoins (56) + Compagnie à l'Affut (dans plusieurs salles du 13^e)
- Informer et orienter les familles (17)
- Centre Social (40)
- EVS (36)

Nombre de familles à l'hectare

- Plus de 150
- De 100 à 150
- De 50 à 100
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Thématique 5 : informer, écouter et orienter les familles

Si les activités partagées parents/enfants constituent un des modes privilégiés du soutien à la parentalité, il existe bon nombre de dispositifs qui s'adressent aux parents et cherchent à créer du lien social et des interactions entre eux, notamment les différentes structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale et espaces de proximité). L'entraide des parents est alors mise à l'honneur et sont échangés conseils, expériences et informations.

Ces activités entre parents et groupes d'échange et de parole sont complétés par des entretiens individuels et collectifs ancrés dans une approche plus psychologique, des conférences-débats qui permettent d'échanger à partir d'expériences tout en acquérant des connaissances académiques sur des thématiques précises, des espaces d'accueil et des points d'écoute et d'information pour soutenir les parents ainsi que des cafés de parents qui donnent lieu à des discussions informelles dans un cadre convivial.

INFORMER, ÉCOUTER ET ORIENTER LES FAMILLES



Bien que basés sur un échange entre pairs, la plupart de ces groupes de parole et dispositifs sont encadrés par des professionnels : du personnel éducatif, des psychologues ou encore des travailleurs sociaux. Leur fonction est essentiellement d'impulser et réguler les échanges.

Par ailleurs, en 2002, le groupe de travail « Services à la famille et soutien à la parentalité » initié par Christian Jacob, alors ministre délégué à la famille, faisait de l'accès à l'information un des quatre grands axes d'amélioration prioritaires dans le champ de la parentalité. Le rapport préconisait le développement de lieux-ressources permettant une information exhaustive et actualisée ainsi que la redirection vers les services les plus adaptés.

Relais d'information familles en mairie d'arrondissement

Les relais d'information familles, dit RIF, ont été pensés pour offrir un guichet unique d'information. Des agents sont formés pour conseiller et informer les Parisiens sur toutes les thématiques liées à la famille. Les RIF sont aussi caractérisés par la présence d'une documentation exhaustive, peuvent jouer le rôle de relais vers des services associatifs ou publics pertinents et peuvent aussi aider dans certaines démarches administratives ; inscription en crèche par exemple.

Aujourd'hui, les domaines d'information proposés aux familles par les RIF sont variables selon les arrondissements. Un projet de refonte des RIF s'ouvre et devra permettre de redéfinir leurs missions et prévoir un socle commun d'informations délivrées aux familles.

Les partenaires ont recensé 149 dispositifs ou lieux d'intervention financés, en lien avec la thématique « informer, écouter et orienter les familles ».

Les dispositifs proposés en lien avec cette thématique sont implantés dans 16 arrondissements. Les arrondissements d'un quart nord-est étendu, 9^e, 10^e, 11^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e, comptent néanmoins davantage d'acteurs dans ce champ. Il en est de même dans les 13^e et le quartier prioritaire de la Porte de Vanves dans le 14^e arrondissement.

Il est difficile de mettre cette géographie en regard de la géographie des familles parisiennes tant leur nature est diversifiée. Les parents parisiens interrogés dans le cadre de l'enquête menée auprès de 2000 familles parisiennes par la Ville de Paris disent vouloir dans plus d'un cas sur deux échanger des bonnes pratiques entre parents (55 %).

En 2016, on compte seize RIF, répartis dans 17 arrondissements. Les 5^e, 17^e et 19^e, en sont dépourvus.

Thématique 6 : concilier la vie familiale et la vie professionnelle

D'après l'étude menée auprès de 2000 familles parisiennes, 83 % des parents déclarent que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est une source de préoccupation. Un parent parisien interrogé sur deux déclare « ne pas disposer à Paris, d'un membre de sa famille ou de son entourage proche susceptible de l'aider en cas de besoin pour leur(s) enfant(s) » et 30 % des familles parisiennes sont des foyers monoparentaux en 2012 ; ce qui peut constituer des difficultés supplémentaires.

Afin de faciliter la conciliation vie familiale et vie professionnelle à Paris, la Ville de Paris et la Caf de Paris offrent aux familles une diversité de solutions d'accueil pour les jeunes enfants (crèches, halte-garderie, assistantes maternelles) et pour les enfants (centres de loisirs maternels et élémentaires). Par ailleurs, la Ville de Paris a lancé, en juin 2016, un appel à projets ayant pour but de faire émerger des projets innovants qui facilitent la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle des parents parisiens.

Les solutions d'accueil pour les jeunes enfants et pour les enfants

Les parents parisiens bénéficient d'une offre importante de solutions d'accueil des jeunes enfants. En effet, il existe à Paris 37 230 places d'accueil collectif en 2016 et 2 273 assistantes maternelles agréées le 31 janvier 2017 pour l'accueil de 3 932 enfants. S'agissant des enfants scolarisés, les parents parisiens disposent de 365 centres de loisirs maternels (dont 4 Clap) et de 348 centres de loisirs élémentaires (dont 6 Clap), qui peuvent accueillir les enfants les mercredis après-midi et pendant les périodes de vacances scolaires.

Actions destinées aux familles parisiennes pour faciliter la vie en ville

L'association « Môm'artre » a été initiée en 2001 pour offrir un accueil aux enfants de 6 à 11 ans dont les parents sont contraints par des horaires de travail décalés, des temps de transport parfois longs et qui ne peuvent pas toujours s'appuyer sur un conjoint ou un autre membre de la sphère familiale et amicale.

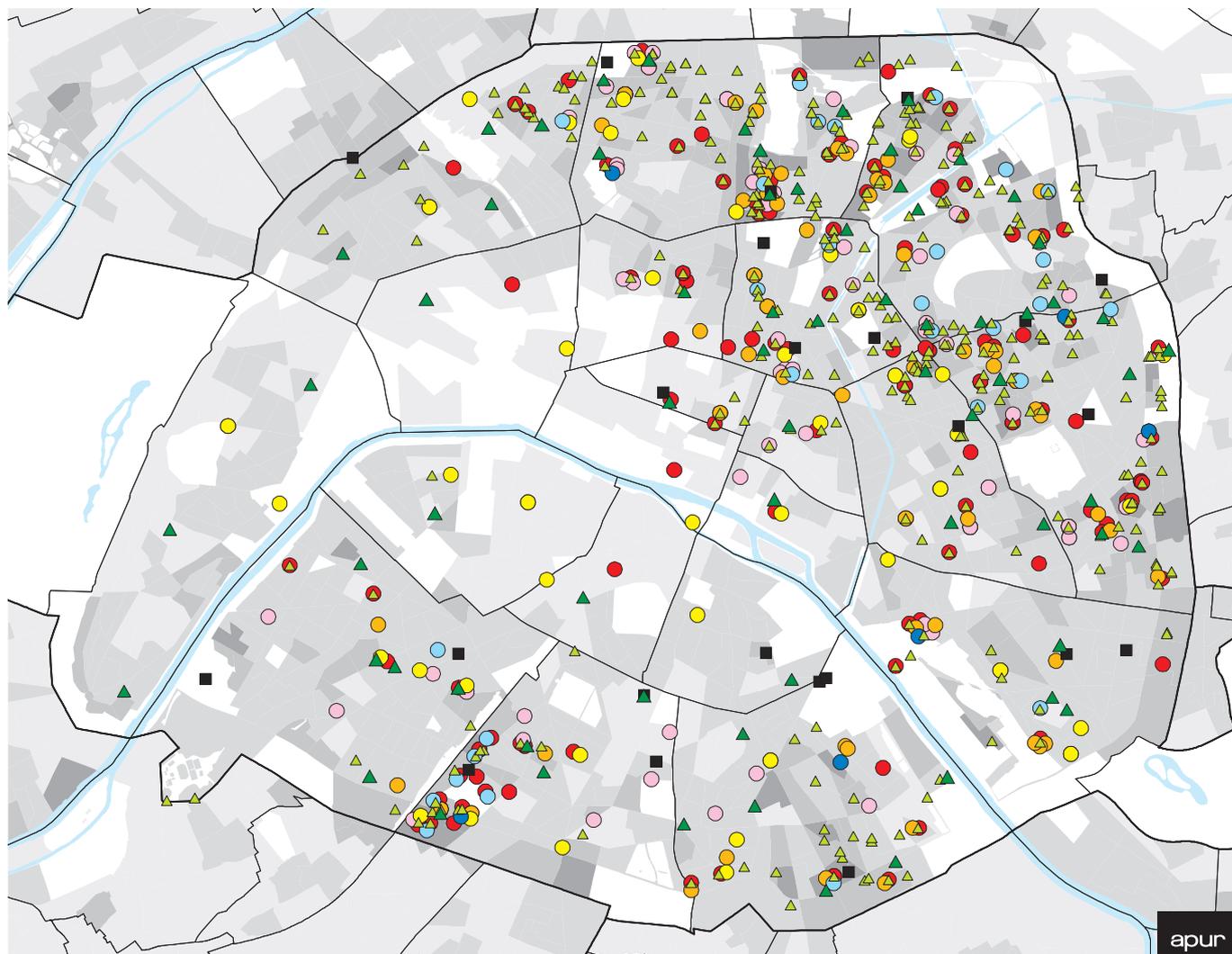
Au-delà de proposer des horaires d'ouverture élargis (jusqu'à 20h dans la plupart des antennes) et des tarifs adaptés aux revenus, Môm'artre repose sur un projet éducatif mêlant aide aux devoirs et activités artistiques.

Le réseau promeut la mixité sociale, l'intergénérationnel, cherche à recréer du lien social à l'échelle du quartier et à renforcer la place des parents en les écoutant, les impliquant dans les activités des enfants et en leur proposant des activités partagées ainsi que des temps de parole et d'échange.

L'Association Môm'artre dispose aujourd'hui de six antennes à Paris qui couvrent chacune trois ou quatre écoles limitrophes. L'association est présente dans cinq arrondissements : les 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Outre cette association, de nombreux équipements d'animation de la vie sociale à Paris (centres sociaux, espaces de vie sociale et espaces de proximité) proposent aux familles des activités de loisirs pour les enfants après l'école, facilitant ainsi la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



- Concilier la vie familiale et la vie professionnelle (6)
- Développer les relations famille/école (29)
- Aider les familles en conflit ou en voie de séparation (44)
- Développer le lien parents/enfants (59)
- Prévention et accompagnement des familles sur des thématiques spécifiques (70)

- Informer, écouter et orienter les familles (149)
- ▲ Centre de PMI (68)
- ▲ CLAS (320)
- Centre de Plannification ou d'Éducation Familiale (23)

- Nombre de familles à l'hectare**
- Plus de 150
 - De 100 à 150
 - De 50 à 100
 - Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Sources : CAF Paris, Ville de Paris - 2017, Recensement de la Population (INSEE) - 2012

Les dispositifs de soutien à la parentalité : cartographie générale

Les partenaires ont recensé au total 768 dispositifs ou lieux d'intervention financés à Paris, en matière d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de la cartographie révèle que, quelle que soit la thématique considérée, les dispositifs de soutien à la parentalité se concentrent dans les arrondissements du nord-est parisiens caractérisés par une forte présence de familles combinant des spécificités : forte présence de foyers monoparentaux, de familles nombreuses, part importante de familles résidant dans le parc social, d'origine étrangère, familles ayant moins les moyens d'avoir recours à des aides médicalisées, libérales et privées coûteuses, etc.

Outre la réalité de ces publics, l'implantation tient également aux contraintes financières : les locaux sont plus accessibles dans ces arrondissements que dans ceux du centre ou de l'Ouest parisien. Les structures associatives de manière générale se concentrent dans ces mêmes arrondissements.

Par ailleurs, les quartiers politiques de la ville sont davantage dotés en action de soutien à la parentalité, ce qui est dû au tissu associatif plus dense sur ces territoires. Il en résulte des inégalités territoriales même si ce constat doit être modulé selon les dispositifs.

À une échelle plus fine, on note de fortes concentrations tout particulièrement dans certains d'entre eux : Porte de Vanves dans le 14^e, la Goutte d'or dans le 18^e, Belleville-Amandiers dans le 20^e arrondissement.

Les Relais Information Familles, parce que situés dans les mairies d'arrondissement, sont les dispositifs pour lesquels le maillage territorial est le plus fort puisqu'ils couvrent 17 arrondissements sur 20.

Les centres de PMI qui proposent des actions de soutien à la parentalité sont également plus présents sur l'ensemble du territoire parisien même si certains arrondissements en sont dépourvus comme le 1^{er}, 2^e, 4^e, 7^e ou 8^e.

Enfin, les structures d'animation de la vie sociale, notamment les centres sociaux qui jouent un rôle de premier plan dans l'offre de proximité de soutien aux parents, sont également présentes dans de nombreux arrondissements de la capitale.

3. | Freins et leviers à la participation

Dans quelle mesure les dispositifs existants répondent-ils aux besoins et attentes des familles parisiennes ? Quels sont les besoins non couverts ? Quelles pistes d'amélioration face à l'offre existante ?

Les freins et leviers présentés ci-après s'appuient sur une série d'entretiens menés auprès des professionnels de l'accompagnement à la parentalité (cf. liste des entretiens en annexe) et auprès de quelques familles parisiennes, fréquentant ou ne fréquentant pas les dispositifs.

QUAI DE VALMY, PARIS 10^e



Des besoins de mise en réseau et de formation pour satisfaire des missions de détection, information, réorientation et adaptation

Détecter les difficultés, informer et orienter les familles

Pour les professionnels interrogés, un enjeu important en matière de soutien à la parentalité est d'améliorer l'accès à l'information.

« Le problème des familles c'est qu'elles ne vont pas à la pêche à l'information. Elles sont capables de faire mais elles ont besoin d'appui ».

Cette information peut concerner des sujets très pratiques comme les démarches administratives et scolaires, l'accès aux droits, etc. mais peut aussi viser une prise en charge au-delà de la structure. Les professionnels sont vus comme des relais vers l'extérieur ; ils travaillent à rompre l'isolement des familles et à trouver des actions alternatives ou spécifiques, plus adaptées. Dans ce cas, on parle de réorientation ; celle-ci peut prendre la forme d'un conseil ou d'une mise en relation directe et suppose une bonne connaissance des structures et de leur géographie.

Le processus de réorientation est souvent réciproque puisque les professionnels relèvent tous le rôle important des autres structures, associatives ou institutionnelles, dans la connaissance et l'accès à leurs propres dispositifs de soutien à la parentalité. La redirection émanant des travailleurs sociaux, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou encore des écoles apparaît comme essentielle, particulièrement pour les familles fragilisées.

En amont de cette mission de réorientation et d'information, un travail de détection des difficultés et d'identification des besoins est réalisé par les profes-

sionnels. L'objectif est non seulement de voir si la prise en charge demandée correspond aux réels besoins de la famille mais aussi, de saisir au cours de la prise en charge les difficultés et fragilités, notamment parentales, souvent non verbalisées, afin d'aiguiller les familles vers les dispositifs adéquats.

« On est toujours dans une posture de réorientation. On a une procédure d'identification des besoins, ils viennent tous les jours, il y a un lien presque d'intimité et on essaie, quand il y a un besoin, d'aider les familles ».

Les dispositifs de soutien à la parentalité, et notamment les activités partagées et les actions liées à la scolarité des enfants, sont aussi un moyen d'identifier d'autres difficultés.

Les professionnels soulignent l'importance de la prévention ainsi que d'un soutien précoce de la relation parentale afin d'entamer ce processus de détection. Pour certains parents, la prévention, dans le cadre scolaire notamment, constitue une manière de toucher les adolescents sur des problématiques contemporaines (addictions, etc.)

Ce travail de détection tient fréquemment à la mise en évidence de besoins et problématiques que les parents ont du mal à formuler. La Maison de la Médiation souhaite par exemple rétablir des groupes de parole parce que même s'il est parfois difficile d'y amener les parents, les professionnels constatent de réels bénéfices à cette forme d'échange.

Les professionnels abordent la diversité des publics rencontrés et des réalités familiales du point de vue des catégo-

ries socioprofessionnelles, des configurations familiales, situations géographiques, origines culturelles, âges, etc. ; ce qui nécessite un travail d'adaptation permanent et une polyvalence de la part des professionnels.

Perspectives :

- une bonne information des familles passant par une bonne information des professionnels ceux-ci devraient pouvoir bénéficier d'une base de données indiquant des relais médicaux, juridiques, sociaux, etc. Ce rôle d'information, de réorientation et de détection souligne par ailleurs l'importance de la formation pour les professionnels ;
- les mairies d'arrondissements et les Relais Information Familles pourraient constituer des acteurs centraux dans le rôle de diffusion de l'information ;
- la prévention et une action en amont permettant une meilleure prise en charge et une meilleure détection ; informer les parents durant la période périnatale leur permettrait de prendre conscience de ce qui existe pour les soutenir dans leur fonction parentale ;
- dans certaines situations, les structures de soutien à la parentalité devraient avoir la possibilité de conduire des entretiens individuels, en complément ou à la place des actions collectives.

Impulser une mise en réseau globale des structures de soutien à la parentalité

Si les professionnels manifestent des difficultés qui semblent inhérentes au secteur associatif ; manque de moyens, besoins en locaux plus grands et à l'aménagement plus convivial, manque de reconnaissance de la part du public, etc. ils manifestent un important besoin de mise en réseau des structures intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité. Pour la plupart des professionnels interrogés, les échanges de conseils, compétences et bonnes pratiques se limitent au cadre de la

structure. Certaines associations établissent des partenariats bilatéraux avec une autre structure afin par exemple de proposer une permanence dans leur enceinte. Cela permet aux associations de se faire connaître, de toucher un public différent mais aussi de faire bénéficier l'autre association de son expertise. Ces partenariats permettent donc de mêler les compétences et de proposer des prises en charge spécifiques.

La mise en réseau garantirait aussi une meilleure prise en charge notamment car elle accroît la connaissance des structures et permet donc d'informer les publics et de les réorienter.

Les partenariats entre structures se feraient individuellement, par opportunité, proximité ou encore en fonction des relations interpersonnelles des bénévoles ; les professionnels regrettent alors qu'il n'y ait rien d'institutionnalisé, d'impulsé ou organisé à un niveau supérieur.

Il serait judicieux d'initier une rencontre collective entre les différents acteurs du soutien à la parentalité afin de mettre en place une réelle dynamique collective de réflexion, de travail et de collaboration.

Perspectives :

- il pourrait être intéressant de diffuser aux professionnels le référentiel des structures et de leurs actions – a minima celles financées par la CAF et/ou la DFPE afin que les partenariats individuels puissent se développer ;
- des rencontres annuelles pourraient être proposées par les financeurs afin de réfléchir collectivement aux directions à prendre, échanger des bonnes pratiques et mettre en place des actions communes ;
- un coordonnateur/trice parentalité ou des référents familles sur les territoires pourrai(en)t être nommé(s) afin de veiller à la mise en relation des associations et apporter un soutien en cas de difficultés ou de besoins.

Des formations difficilement accessibles

Si les parents énoncent être rassurés par le fait que les professionnels soient régulièrement formés ; beaucoup de bénévoles et professionnels ne s'appuient en réalité que sur leur formation initiale et disent ne pas pouvoir accéder aux formations par manque de ressources financières.

Pour les professionnels, le besoin de formation concerne surtout des thématiques spécifiques, parfois émergentes comme les dérives liées aux nouvelles technologies, l'apparition de plus en plus précoce de l'adolescence ainsi que la violence sous toutes ses formes (maltraitance, etc.).

Les structures bénéficiant de formations sont celles ayant un appui institutionnel, à l'instar des Relais Information Familiales où les agents administratifs sont formés régulièrement aussi bien

en interne — sur un modèle d'échange de bonnes pratiques — qu'en externe, à la DFPE par exemple. De même pour la Maison de la Médiation, ayant un agrément spécifique obligeant à des formations, via des fédérations comme la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF) par exemple.

Perspectives :

- la mise en réseau pourrait déboucher sur des sessions de formation communes qui pourraient être pilotées par les financeurs (DFPE/CAF), ce qui permettrait de garantir la qualité des actions subventionnées ;
- ou par les structures elles-mêmes afin qu'elles apportent leur connaissance du terrain et leur expertise sur des thématiques spécifiques ;
- il serait judicieux de mobiliser davantage des fonds de formation auxquels cotisent les salariés des associations.

PARC GEORGES BRASSENS, PARIS 15^e



© Apur, Vincent Fillon

Nouvelles orientations et consolidation de l'offre

Les nouvelles problématiques : montée des violences, nouvelles technologies et besoin d'accompagnement global des familles fragilisées

Des professionnels ont fait part lors des entretiens de la montée de cas difficiles pouvant impliquer de la violence. Certains énoncent que ces problématiques, additionnées de demandes liées aux handicaps ou à la psychiatrie dépassent parfois le champ de compétence du tissu associatif. Ils soulignent alors l'importance de fournir aux professionnels des relais compétents pour permettre un accompagnement pertinent, notamment dans le domaine médical et social.

Par ailleurs, les nouvelles technologies sont identifiées par les professionnels comme un sujet de préoccupation croissant. Au-delà de leurs dérives (cyber-harcèlement, etc.), les nouvelles technologies bouleverseraient l'équilibre des familles et des générations.

« Nous cherchons surtout à pallier la fracture des savoirs parce qu'avec internet, ce ne sont plus les parents qui transmettent les savoirs et ça change l'équilibre familial ».

Les professionnels relèvent également la difficulté croissante à prendre en charge certaines familles fragilisées et cumulant les difficultés (familles monoparentales, primo-arrivantes, en situation de précarité économique, etc.). Pour ces familles l'enjeu premier est de rompre leur isolement en recréant du lien social.

Il apparaît néanmoins parfois difficile de demander aux familles précaires de s'impliquer dans des actions collectives et le soutien à la parentalité doit, dans certains cas, être inscrit dans une prise en charge plus globale. Certains professionnels regrettent la compartimentation de l'accompagnement, in-

duite notamment par la structure des financements, qui ne prendrait pas en compte l'existence de fragilités polymorphes. Ce cloisonnement des financements aurait in fine pour résultat de catégoriser les publics et de nuire à une mixité sociale bénéfique.

La nécessité de consolider les dispositifs existants en matière de scolarité, de conciliation vie professionnelle/familiale et de tenir compte des différentes configurations familiales

Certains professionnels soulignent la persistance de besoins déjà largement identifiés par le tissu associatif et les pouvoirs publics sur certaines thématiques.

L'école demeure au cœur des préoccupations des parents: l'objectif est de faciliter la transmission d'informations concrètes (fonctionnement de la notation, date d'inscription, etc.) et d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants. Cette implication est parfois compliquée par les différences culturelles ou éducatives, mais aussi par des horaires et modes de vie décalés.

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale constitue également une attente forte des parents. Les parents interrogés ont insisté sur cet enjeu qui constitue pour eux une source d'anxiété au quotidien, en particulier lorsque les enfants sont en bas âge.

La forte présence de familles monoparentales, une spécificité parisienne, nécessite de consolider les dispositifs destinés à les accompagner car il s'agit souvent de familles en difficulté dans leur organisation quotidienne et plus souvent aussi en situation d'isolement. Les efforts concernant l'accompagnement des familles monoparentales ne doivent pas négliger les

autres configurations familiales ; parmi celles-ci les familles recomposées et l'homoparentalité.

De l'intérêt des activités partagées à la nécessité d'une prise en charge individuelle

Les activités partagées fonctionnent bien auprès des publics et celles-ci semblent caractérisées par une certaine mixité sociale. Les activités artistiques, le jeu ou encore les sorties apparaissent par ailleurs comme des médiateurs dans les relations, à la fois entre les parents et les enfants, entre le parent et le professionnel ainsi qu'entre les différents parents. S'agissant des activités artistiques, les bienfaits sont aussi nombreux sur le plan individuel : épanouissement, ouverture culturelle, valorisation personnelle, etc.

Pour les professionnels, les activités partagées sont aussi les plus faciles à fréquenter, car moins stigmatisantes et plus ludiques, pouvant parfois permettre de détecter des problématiques plus lourdes et d'entamer un accompagnement plus important

La convivialité offerte dans le cadre associatif, en opposition à une approche « pathologisante » ressentie par les familles dans certaines institutions, permet de dépasser les réticences à la participation. Il serait intéressant, selon certains professionnels, de proposer des entretiens individuels dans le cadre associatif car cela permettrait à certains parents une prise en charge qu'ils ne s'autoriseraient pas ailleurs.

Si les actions collectives permettent l'ouverture, la création de lien social et l'échange, il existerait un manque d'approches individuelles. Parmi les professionnels interrogés, plusieurs ont insisté sur l'importance de pouvoir développer en complément des activités collectives des prises en charge individuelles.

Dans une enquête de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

conduite auprès de 6600 allocataires parents d'enfants de moins de 18 ans, un parent sur trois souhaiterait ainsi que les actions de soutien à la parentalité se déroulent sous forme d'échanges individuels avec un professionnel.

Perspectives :

- selon les professionnels rencontrés, les activités partagées doivent s'accompagner d'un travail important de détection, d'information et, de réorientation si nécessaire puisqu'il peut s'agir d'un premier pas vers un accompagnement plus important. Les structures doivent être attentives à garantir une bonne mixité sociale au sein des activités partagées ;
- par ailleurs, il peut être bénéfique de développer la complémentarité entre les actions collectives et les actions individuelles pour répondre aux besoins des parents.

L'enjeu de la proximité : permettre la prise en charge et l'intégration

Au-delà de la modalité d'action (activités partagées, groupes de parole, etc.), la structure organisatrice, le type d'intervenant, les tarifs et les horaires, la proximité géographique apparaît comme un critère essentiel dans le choix du dispositif par les familles. Cette proximité intervient aussi dans la mise en relation des familles avec les autres structures ainsi que dans la construction de partenariats entre les structures. En effet, les prémices de la mise en réseau se jouent d'abord à petite échelle.

« On essaie d'avoir une connaissance approfondie des associations de l'arrondissement plutôt que d'avoir une liste considérable d'associations sans les connaître ».

Dans les RIF, en cas de méconnaissance d'une problématique, c'est l'idée d'une réorientation intermédiaire et de proximité qui est privilégiée : l'utilisateur est dirigé vers une structure de proximité qui pourra à son tour l'orienter, par exemple, vers une structure plus spécifique.

Cette réorientation serait souvent rendue possible par la relation de confiance qui s'installe entre les professionnels, notamment médicaux et sociaux, et les familles. 60 % des parents allocataires interrogés dans le cadre de l'enquête conduite par la CNAF affirme solliciter les professionnels de santé lorsqu'ils rencontrent un problème dans l'exercice de leur fonction parentale. Le professionnel peut alors assurer une fonction de médiation.

« On fait d'abord du collectif, il y a une confiance qui se met en place donc après on propose des activités pour aller vers l'extérieur ».

Les parents interrogés soulignent le besoin d'instaurer une relation de confiance avec les professionnels, basée sur l'échange et la régularité.

Les structures de proximité apparaissent, non seulement comme des relais vers l'extérieur, mais aussi comme des vecteurs d'intégration permettant la création de lien social entre les familles et l'appropriation et l'animation du quartier.

Pour certains parents, les dispositifs deviennent un réel appui et permettent de créer un réseau de solidarité et d'entraide avec les autres parents ; ce qui revêt une importance particulière puisque selon l'enquête réalisée par la Ville de Paris, un parent sur deux déclare « ne pas disposer à Paris, d'un membre de sa famille ou de son entourage proche susceptible de l'aider en cas de besoin pour leur(s) enfant(s) ».

Par ailleurs, la proximité géographique facilite l'organisation logistique des familles (temps de transports, etc.) comme le souligne une des mères interrogées.

L'importance de la proximité à tous les niveaux ; à la fois pour les familles mais aussi pour les professionnels soulignent les conséquences du maillage territorial inégal des dispositifs. En effet, les dispositifs se concentrent dans les ar-

rondissements du Nord-Est parisien et dans les quartiers «Politique de la Ville» de Paris (tels que dans le 14^e arrondissement). La faible implantation des dispositifs dans les arrondissements centraux et de l'Ouest parisien contraint l'accessibilité au soutien à la fonction parentale.

Perspectives :

- dans les centres sociaux, les permanences conduites par des associations plus spécifiques, en présence d'animateurs familiers aux parents, pourraient permettre une prise en charge adaptée et permettre à ces associations de trouver un public nouveau ;
- un meilleur maillage des dispositifs d'accompagnement des parents sur l'ensemble du territoire parisien ;
- repenser et améliorer l'articulation entre l'offre de droit commun et les actions associatives sur le territoire.

Des publics éloignés et des freins à la participation

Des pères peu présents et des familles étrangères difficiles à toucher

Les professionnels s'accordent à constater la marginalité des pères dans les dispositifs. La moindre implication des hommes tient en partie à la féminisation des professions en matière de soutien à la parentalité. Selon l'une des structures interrogées, il est plus facile d'impliquer les pères et de tisser des liens de confiance lorsque le professionnel est un homme. Ce constat de féminisation se retrouve également dans le bénévolat. Selon les témoignages recueillis, dans les centres sociaux, les bénévoles masculins s'orientent sur les actions liées à l'emploi ou à l'informatique davantage que sur ce qui est lié à la parentalité ou la famille. L'entre-soi des femmes, à la fois dans l'encadrement mais aussi dans le public, constitueraient un frein à la participation des pères. Néanmoins, il apparaît que « plus les revenus et les niveaux socioéconomiques et culturels augmentent, plus il y a une parentalité partagée » entre le père et la mère.

En revanche, la place des pères est très marginale dans les familles primo-arrivantes ; la répartition sexuée des tâches semblant y être plus stricte. « On a beaucoup d'interventions auprès de familles d'origine étrangère où le père ne s'occupe pas de ses enfants, pas du ménage ». Cet entre-soi des femmes et cette moindre implication des hommes pourraient être en réalité un fait partagé puisque les femmes décident parfois de se saisir seules des questions de parentalité. Les femmes, notamment primo-arrivantes, verraient les actions collectives comme un moyen de se retrouver.

Les différences culturelles doivent être prises en compte dans les modalités et la nature de l'accompagnement. Selon certains professionnels, certains parents

n'ont pas l'habitude de jouer ou d'échanger avec leurs enfants. Par ailleurs, la fratrie se substitue parfois aux parents — les aînés encadrent les mobilités des plus jeunes par exemple — ce qui constitue une difficulté supplémentaire. Au-delà de ces différences culturelles ou éducatives, la participation de familles d'origine étrangère est parfois compliquée par des problématiques très concrètes telles que la barrière de la langue ou encore l'administration qui apparaît comme un frein important en matière d'accès au soutien à la parentalité et plus largement à l'offre de services et activités.

La Caf de Paris propose depuis peu des ateliers à l'attention des futurs pères pour les accompagner dans leurs premiers pas à la paternité. Ces ateliers sont centrés par exemple sur les gestes quotidiens avec un bébé, la communication bienveillante et la relation avec un enfant ou bien la prévention des risques du nourrisson. Ils rencontrent un vrai succès auprès des pères ou futurs pères parisiens et pourraient être pérennisés.

Perspectives :

- les activités partagées pourraient constituer un moyen d'accéder aux hommes ainsi qu'aux familles étrangères. Dans un premier temps, il pourrait être envisagé de proposer des activités réservées aux hommes, encadrées par des hommes avant de développer des actions mixtes, mères/pères ;
- le relais et l'appui d'intermédiaires de confiance comme les travailleurs sociaux peut permettre de pallier les freins à l'accès aux dispositifs des familles éloignées ou primo-arrivantes ;
- la Caf de Paris expérimente des ateliers à l'attention des futurs pères ou jeunes pères pour les accompagner dans leurs premiers pas à la paternité. Ils rencontrent un vrai succès auprès des pères parisiens ou futurs pères et pourraient être pérennisés.

Un soutien à la parentalité qui décline à mesure que les enfants grandissent

Selon les propos recueillis, les dispositifs existants et offre en matière d'accompagnement à la parentalité sont principalement orientés vers la petite enfance. À partir de 6 ans particulièrement, la majorité des dispositifs tendent vers les activités partagées et globalement les familles se tournent vers les champs du loisir ou du soutien à la scolarité. Les parents, eux, s'écartent des actions collectives.

Une classe d'âge particulièrement complexe en matière de soutien à la parentalité renvoie à l'adolescence. L'accès aux publics concernés est difficile, notamment car les adolescents eux-mêmes sont réticents, mais aussi parce que les actions proposées apparaissent souvent comme stigmatisantes : addictions, dérives des nouvelles technologies, etc.

« J'ai cherché des maisons d'adolescents mais j'avais l'impression que c'était des pathologies lourdes, que c'était pathologisant » — Mme S., à propos du mal-être de son fils aîné.

Pour un des professionnels interrogés, le fait que ce soit des adultes qui cherchent à parler aux adolescents est l'un des freins ; il constate un fort entre-soi chez les adolescents et propose de valoriser les dispositifs entre pairs.

Si la période périnatale n'est pas identifiée par les professionnels comme une période prioritaire en matière de soutien à la parentalité, les parents interrogés disent qu'il peut s'agir d'une période de forte anxiété au cours de laquelle ils seraient demandeurs de plus de soutien et d'informations.

Perspectives :

- L'école reste le moyen le plus direct d'accéder aux familles à partir de 6 ans, à partir de laquelle des actions d'accompagnement à la parentalité pourraient être proposées ;
- les actions de soutien des familles

avec adolescents à développer sont celles qui prennent la forme d'activités partagées et d'activités entre pairs.

Les freins à la participation : des freins matériels, informationnels et sociaux

L'un des freins à la participation aux dispositifs est logistique et réside dans l'organisation matérielle de la famille. Certains dispositifs réservés aux parents supposent de faire garder les enfants par exemple, et d'autres ne proposent pas toujours des horaires adaptés, notamment pour les salariés.

L'aspect financier est un motif de renonciation lorsque les dispositifs sont payants en cas de grande précarité. Par ailleurs, les considérations financières peuvent avoir un impact sur la fréquentation et la mixité sociale dans certains dispositifs.

« Quand les familles ont des difficultés matérielles et sociales, c'est ça qui prime, elles ne sont pas du tout disponibles pour venir passer du temps dans un lieu ».

Il est important de relever des différences en matière de recherche et d'accès à l'information, au-delà de la barrière de la langue. Cette recherche est compliquée par le manque de lisibilité de l'offre en matière de soutien à la parentalité comme l'ont évoqué plusieurs professionnels ainsi que des parents lors des entretiens. Ce manque de lisibilité est pour partie lié à la grande diversité des dispositifs et des intervenants en matière d'accompagnement à la parentalité. Certains professionnels proposent que soient développées des campagnes de communication afin de renforcer l'information et de la diffuser plus largement. Internet, qui apparaît pour certains parents comme la première source d'information, constitue un vecteur de communication à ne pas négliger.

Les parents interrogés ont fait part de difficultés liées aux démarches administratives. La complexité des démarches à

effectuer, papiers à remplir, la difficulté d'accès à l'information peut expliquer une part de non-recours ou un renoncement à fréquenter certains dispositifs.

Enfin des parents ont souligné la connotation sociale associée à certains dispositifs selon eux, tels que les services de PMI par exemple, parfois perçus comme des services s'adressant aux familles les plus modestes et non à l'ensemble des familles.

Avoir recours aux dispositifs existants nécessite une prise de conscience de la part des parents.

« C'est rare que les familles soient demandeuses car être demandeur c'est déjà reconnaître sa difficulté [...] C'est difficile pour le parent de reconnaître qu'on n'est pas un bon parent ».

La demande d'un accompagnement peut être perçue par les parents comme l'aveu d'une carence éducative. Il peut être difficile pour le parent, même quand les professionnels se placent dans une posture de bienveillance, d'entendre et d'accepter les conseils. Un parent a exprimé dans le cadre d'un entretien s'est senti confronté à un discours culpabilisant, véhiculant des bonnes pratiques.

La peur du jugement peut constituer un frein au recours, pour les familles en situation de séparation par exemple.

« Il y a des processus d'évitement car on n'a pas envie d'être vu comme le parent seul ».

Enfin, il peut être difficile pour des parents de se livrer ou de demander une prise en charge dans le cadre d'actions collectives, en présence d'autres personnes. Selon certains professionnels, c'est le plus souvent au cours d'entretiens individuels, dans des bureaux fermés, que les parents parviennent à confier leurs difficultés. Cela peut expliquer que certains parents préfèrent ou choisissent d'avoir recours à un accompagnement libéral. Selon les propos

recueillis, l'interconnaissance constitue l'un des freins les plus puissants dans le cas de problématiques spécifiques (maltraitance, maladie, etc.).

Perspectives :

- pour pallier le manque d'information et de lisibilité, une plateforme Internet commune CAF/Ville de Paris pourrait être développée ainsi que des supports papier présentant de manière synthétique l'ensemble de l'offre existante à Paris en matière de soutien à la parentalité ;
- dans certains cas, un système d'accompagnement des familles du domicile jusqu'à la structure et/ou un mode d'accueil des enfants pourrait être envisagé (le dernier kilomètre). Des horaires adaptés et plus de tarifs progressifs pourraient être proposés pour favoriser la mixité sociale dans les dispositifs et le recours.

CONCLUSION

Cette étude sur l'offre d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale à Paris apporte une analyse de l'offre actuelle, sa répartition sur le territoire parisien, au regard des besoins.

L'étude s'appuie sur une approche quantitative et cartographique et une approche qualitative, à partir d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un panel de professionnels et de familles parisiennes de différents profils.

En tenant compte de l'offre de droit commun, 768 dispositifs ou lieux d'intervention ont été recensés en matière d'accompagnement à la parentalité sur le territoire parisien. Ces dispositifs se concentrent dans les arrondissements du nord-est de Paris caractérisés par une forte présence de familles combinant des spécificités : forte présence de foyers monoparentaux, de familles nombreuses, part importante de familles résidant dans le parc social, d'origine étrangère. Les dispositifs sont nombreux dans des secteurs où la dynamique associative est particulièrement forte, notamment dans certains quartiers de la politique de la ville : Porte de Vanves (14^e), Goutte d'or

(18^e), Belleville Amandiers (20^e).

L'étude identifie des freins au recours et met en évidence de premières pistes d'amélioration pour le soutien à la parentalité à Paris :

- une meilleure information des familles sur les dispositifs existants ;
- repenser et améliorer l'articulation entre l'offre de droit commun et les actions associatives sur le territoire ;
- un besoin global de mise en réseau et de formation des professionnels ;
- la consolidation des dispositifs actuels, notamment en matière d'accompagnement à la scolarité et de conciliation vie familiale/vie professionnelle ;
- le besoin d'accompagner de nouvelles problématiques, telles que le développement des nouvelles technologies ;
- le renforcement du maillage territorial des dispositifs, dans une logique de proximité ;
- l'importance de maintenir des prises en charge individuelles, en complément des activités collectives ;
- des publics éloignés demandant des actions spécifiques : les pères, les adolescents, les familles étrangères, les familles les plus fragiles.



**ATELIERS CUISINE, LE PETIT NEY,
PARIS 18^e**



© Petit Ney

ANNEXES

Tableaux synthétiques de présentation des familles
par arrondissement

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE À PARIS (1999, 2008, 2013)

	Population municipale légale			2008-2013		Densité	
	Au 01/01/2013	Au 01/01/2008	Au 08/03/1999	Évolution sur la période	Taux d'évolution annuelle sur la période	Superficie en ha hors bois	Nombre moyen de personnes à l'ha
1 ^{er}	17 022	17 440	16 888	- 418	- 0,5	182,5	93,3
2 ^e	21 741	21 793	19 585	- 52	0	99,1	219,3
3 ^e	35 666	34 824	34 248	842	0,5	117,1	304,6
4 ^e	27 335	27 977	30 675	- 642	- 0,5	160,1	170,8
5 ^e	60 273	62 143	58 849	- 1 870	- 0,6	254	237,3
6 ^e	43 479	44 322	44 919	- 843	- 0,4	215,3	201,9
7 ^e	56 325	57 082	56 985	- 757	- 0,3	409	137,7
8 ^e	39 175	38 702	39 314	473	0,2	388	101,0
9 ^e	59 427	59 157	55 838	270	0,1	217,8	272,8
10 ^e	92 494	94 321	89 612	- 1 827	- 0,4	289,2	319,8
11 ^e	153 461	152 672	149 102	789	0,1	366,6	418,6
12 ^e	144 719	142 673	136 591	2 046	0,3	638,8	226,6
13 ^e	183 713	179 500	171 533	4 213	0,5	715	256,9
14 ^e	140 799	136 464	132 844	4 335	0,6	561,6	250,7
15 ^e	237 120	234 091	225 362	3 029	0,3	849,6	279,1
16 ^e	166 552	165 074	161 773	1 478	0,2	790,5	210,7
17 ^e	170 077	167 070	160 860	3 007	0,4	566,9	300,0
18 ^e	199 519	196 000	184 586	3 519	0,4	599,6	332,7
19 ^e	185 953	184 909	172 730	1 044	0,1	679,3	273,7
20 ^e	194 771	195 083	182 952	- 312	0	598,4	325,5
Paris	2 229 621	2 211 297	2 125 246	18 324	0,2	8698,5	256,3

Source : Insee, recensement 2013

COMPOSITION DES FAMILLES PARISIENNES

	Nombre de ménages	Familles		Familles monoparentales		Familles nombreuses	
		Nombre	Part dans les ménages	Nombre	Part dans les familles	Nombre	Part dans les familles
1 ^{er}	9 910	1 600	16 %	471	29 %	230	14 %
2 ^e	12 662	2 142	17 %	519	24 %	344	16 %
3 ^e	20 571	3 616	18 %	993	27 %	465	13 %
4 ^e	15 828	2 649	17 %	774	29 %	420	16 %
5 ^e	33 494	6 000	18 %	1 786	30 %	890	15 %
6 ^e	23 689	4 232	18 %	1 131	27 %	736	17 %
7 ^e	29 944	6 171	21 %	1 373	22 %	1 153	19 %
8 ^e	18 985	4 914	26 %	1 077	22 %	1 001	20 %
9 ^e	31 827	7 051	22 %	1 762	25 %	1 073	15 %
10 ^e	47 889	11 194	23 %	3 098	28 %	1 799	16 %
11 ^e	86 796	16 139	19 %	4 816	30 %	2 138	13 %
12 ^e	75 523	16 945	22 %	5 042	30 %	2 619	15 %
13 ^e	89 565	22 849	26 %	7 579	33 %	3 779	17 %
14 ^e	71 885	15 577	22 %	5 267	34 %	2 219	14 %
15 ^e	126 249	26 912	21 %	7 439	28 %	4 453	17 %
16 ^e	83 727	20 289	24 %	4 654	23 %	4 234	21 %
17 ^e	89 113	20 650	23 %	5 494	27 %	3 692	18 %
18 ^e	105 942	22 914	22 %	7 350	32 %	3 880	17 %
19 ^e	84 028	25 731	31 %	7 857	31 %	5 868	23 %
20 ^e	96 187	25 354	26 %	8 869	35 %	4 743	19 %
Paris	1 153 817	262 930	23 %	77 350	29 %	45 735	17 %
Ile-de-France	5 041 663	1 821 976	3 6%	453 263	25 %	369 213	20 %
France métropolitaine	27 806 631	9 356 913	34 %	2 079 641	22 %	1 630 163	17 %

Source : Insee, recensement 2013

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES FAMILLES PARISIENNES (SELON LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE)

	Nombre de familles	Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Ouvriers / employés	
		Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
1 ^{er}	1600	824	52 %	235	15 %	250	16 %
2 ^e	2142	1 047	49 %	328	15 %	440	21 %
3 ^e	3616	1 836	51 %	535	15 %	585	16 %
4 ^e	2649	1 245	47 %	462	17 %	505	19 %
5 ^e	6000	3 395	57 %	830	14 %	816	14 %
6 ^e	4232	2 361	56 %	517	12 %	563	13 %
7 ^e	6171	3 276	53 %	774	13 %	800	13 %
8 ^e	4914	2 666	54 %	471	10 %	831	17 %
9 ^e	7051	3 780	54 %	1 090	15 %	1 085	15 %
10 ^e	11194	4 774	43 %	1 807	16 %	2 696	24 %
11 ^e	16139	7 018	43 %	2 944	18 %	3 578	22 %
12 ^e	16945	7 383	44 %	3 261	19 %	4 051	24 %
13 ^e	22849	8 314	36 %	4 259	19 %	6 996	31 %
14 ^e	15577	6 613	42 %	2 765	18 %	3 919	25 %
15 ^e	26912	13 633	51 %	4 211	16 %	5 286	20 %
16 ^e	20289	10 658	53 %	2 488	12 %	2 855	14 %
17 ^e	20650	9 583	46 %	3 117	15 %	4 367	21 %
18 ^e	22914	7 296	32 %	3 897	17 %	7 693	34 %
19 ^e	25731	6 678	26 %	4 903	19 %	9 276	36 %
20 ^e	25354	7 309	29 %	4 917	19 %	8 938	35 %
Paris	262930	109687	42 %	43811	17 %	65530	25 %
Ile-de-France	1821976	503942	28 %	382960	21 %	661865	36 %
France métropolitaine	9356913	1585954	17 %	1990758	21 %	4087841	44 %

Source : Insee, recensement 2013

SITUATION DES FAMILLES PRÉCAIRES À PARIS

	Nombre de familles	Familles à bas revenus		Familles percevant les minima sociaux	
		Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
1 ^{er}	1 600	180	11%	78	5%
2 ^e	2 142	321	15%	126	6%
3 ^e	3 616	436	12%	171	5%
4 ^e	2 649	384	14%	181	7%
5 ^e	6 000	497	8%	178	3%
6 ^e	4 232	288	7%	86	2%
7 ^e	6 171	321	5%	98	2%
8 ^e	4 914	367	7%	125	3%
9 ^e	7 051	781	11%	309	4%
10 ^e	11 194	2 035	18%	902	8%
11 ^e	16 139	2 815	17%	1 245	8%
12 ^e	16 945	2 803	17%	1 312	8%
13 ^e	22 849	4 346	19%	1 862	8%
14 ^e	15 577	2 595	17%	1 123	7%
15 ^e	26 912	3 620	13%	1 466	5%
16 ^e	20 289	1 739	9%	635	3%
17 ^e	20 650	3 408	17%	1 570	8%
18 ^e	22 914	6 308	28%	2 942	13%
19 ^e	25 731	7 404	29%	3 261	13%
20 ^e	25 354	6 421	25%	2 909	11%
Paris	262930	47379	18%	20680	8%

Source : CAF de Paris, 2015, Insee recensement 2013

STATUT D'OCCUPATION DES FAMILLES PARISIENNES

	Nombre de familles	Propriétaires		Locataires*		Locataires du parc social	
		Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
1 ^{er}	1 600	528	33 %	915	57 %	193	12 %
2 ^e	2 142	967	45 %	1 032	48 %	139	6 %
3 ^e	3 616	1 482	41 %	1 891	52 %	383	11 %
4 ^e	2 649	949	36 %	1 377	52 %	420	16 %
5 ^e	6 000	2 185	36 %	3 256	54 %	618	10 %
6 ^e	4 232	1 784	42 %	1 991	47 %	107	3 %
7 ^e	6 171	2 474	40 %	2 962	48 %	54	1 %
8 ^e	4 914	2 078	42 %	2 223	45 %	211	4 %
9 ^e	7 051	3 254	46 %	3 475	49 %	708	10 %
10 ^e	11 194	4 709	42 %	5 958	53 %	1 833	16 %
11 ^e	16 139	6 205	38 %	9 240	57 %	3 388	21 %
12 ^e	16 945	5 159	30 %	11 179	66 %	5 621	33 %
13 ^e	22 849	6 108	27 %	15 732	69 %	10 249	45 %
14 ^e	15 577	4 540	29 %	10 395	67 %	5 963	38 %
15 ^e	26 912	8 303	31 %	17 353	64 %	6 758	25 %
16 ^e	20 289	9 519	47 %	9 123	45 %	1 579	8 %
17 ^e	20 650	8 035	39 %	11 544	56 %	4 055	20 %
18 ^e	22 914	7 156	31 %	14 908	65 %	6 282	27 %
19 ^e	25 731	7 260	28 %	17 896	70 %	11 135	43 %
20 ^e	25 354	5 639	22 %	19 007	75 %	12 867	51 %
Paris	262 930	88 332	34 %	161 457	61 %	72 562	28 %
Ile-de-France	1 821 977	903 742	50 %	874 426	48 %	507 904	28 %

* Locataires du parc privé, du parc social et des meublés chambres d'hôtels

Source : Insee, recensement 2013

Entretiens professionnels

Les fiches ont été établies suite aux entretiens réalisés auprès des professionnels. Une diversité des dispositifs a été recherchée. Elle ne rend pas compte de la totalité des actions recensées et des structures concernées.

Aide Familiale à Domicile (AFAD) Paris

Date de l'entretien

Mercredi 8 juin 2016.

Structure

Initialement, l'AFAD a été créée pour venir en soutien aux femmes dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait d'un mouvement d'entraide composé de femmes militantes pour la plupart. Après la Guerre, le mouvement a perduré grâce à l'engagement bénévole, s'institutionnalise et se professionnalise, donnant lieu notamment aux TISF (Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale) qui est depuis 1999 un diplôme d'État et était un certificat auparavant. Association de soutien à domicile des familles, personnes âgées et/ou handicapées dans les actes de la vie quotidienne. L'AFAD est présente dans les huit départements d'Ile-de-France (dont six antennes) et est principalement financée par la CAF et les conseils départementaux (au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance). L'AFAD a connu de nombreuses fusions dont la dernière en 2015 avec l'Association Domicile Action. Elle est adhérente à la fédération nationale ADESSADOMICILE, présente dans 22 régions, 400 associations d'aide et de service à personne. Le siège de l'AFAD a été déplacé du 9^e arrondissement au 18^e arrondissement.

Dispositif proposé

Quoi ? Soutien à domicile de la relation parents-enfants (hygiène, éducation, santé et scolarité), en plus d'une assistance médicale, ménagère, etc. En 2015, deux sorties collectives culturelles ont été proposées aux familles parisiennes.

Pour qui ? Familles répondant à une liste de critères fixée par la CAF ; grossesse, naissance ou adoption, famille nombreuse ou recomposée, soins ou traitements médicaux de courte ou longue durée sur un parent ou un enfant, décès d'un enfant, rupture familiale (incarcération, décès ou séparation parent), accompagnement d'un monoparent vers insertion.

Intervention demandée par l'ASE également avant placement de l'enfant.

Les intervenants ? Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (une centaine, dont 99 % sont des femmes), Auxiliaires de Vie Sociale et Aides à Domicile (environ 70)

Quels tarifs ? La participation financière de chaque famille est calculée en fonction du quotient familial. La CAF et parfois les mutuelles et régimes spéciaux financent une partie des interventions.

Qui subventionne ? La CAF de Paris (ainsi que les conseils départementaux)

Profils des bénéficiaires

Sur les 182 familles parisiennes bénéficiaires des services de l'AFAD en 2015, 103 sont des familles n'ayant jamais eu recours aux services de l'association auparavant. Par ailleurs, 161 familles sont bénéficiaires au titre de la CAF et 24 au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. 41 % des familles parisiennes bénéficiaires en 2015 sont des familles nombreuses alors que celles-ci représentent 17 % de l'ensemble des familles parisiennes, 26 % sont employées, 18 % des personnes référentes des familles parisiennes bénéficiaires sont inactives, et 18 % sont cadres.

Communication

D'après l'enquête satisfaction menée sur les bénéficiaires des services de l'AFAD en 2015, un bénéficiaire sur cinq a connu l'AFAD par le bouche à oreille (famille, ami, voisin, etc.), un sur cinq par la CAF et un sur cinq par les hôpitaux, puéricultrice, sage-femme et médecin. 10 % d'entre eux ont connu l'AFAD par les mairies et services sociaux et une minorité (3 %) par le site internet.

Sur le site internet (<http://afad-idf.asso.fr/>), un encart « Nos services aux familles » est présent dès la page d'accueil. Il donne accès à trois types d'informations ; des informations sur les services en eux-mêmes (motifs d'intervention, actions et prises en charge financières), sur les lieux d'intervention (avec les adresses des antennes, mail et téléphone pour chaque département d'Ile-de-France) et sur les professionnels (explication du rôle des TISF, des AVS et des AD). L'enquête de satisfaction indique que seuls 15 % d'entre eux ont consulté le site internet de l'association.

La Maison de la Médiation

Date de l'entretien

Mercredi 8 juin 2016.

Structure

La Maison de la Médiation est une association loi 1901 créée en 1989 conventionnée et financée par la CAF de Paris, la Ville de Paris, la région Ile-de-France ainsi que le ministère de la Justice. En plus de son siège social dans le 20^e arrondissement, elle dispose de lieux d'intervention dans le 17^e (Espace Paroles et Familles), d'une permanence à la Maison des associations du 20^e et est en cours de mise en place d'un partenariat avec la Maison d'Ozanam (Fondation d'Auteuil) dans le 17^e. Elle est organisée autour de deux axes : un axe famille, un axe généraliste (dans les entreprises, conflits patrimoniaux, etc.). L'axe famille représente la part la plus importante de l'activité d'après l'association.

La structure compte 4 salariés qui se réunissent tous les mois. À ces réunions mensuelles s'ajoutent des réunions spécifiques sur les fonctions support.

Médiation familiale

Quoi ? La médiation familiale, même lorsqu'elle est demandée par un juge, n'est jamais obligatoire, la décision revient aux parents.

Pour qui ? Familles en situations conflictuelles (concerne surtout des parents en situation de séparation : la consultation a lieu sans les enfants).

Les intervenants ? Médiateurs diplômés d'État.

Quels tarifs ? Barème tenant compte revenus (de 2 € pour les bénéficiaires du RSA à 130 € pour la dernière tranche de plus de 6000 € de revenus).

Où ? 10, rue de Noisy-le-Sec 75020 Paris/Espace Parole et Familles, 11 bis, rue Ampère 75017 Paris.

Qui subventionne ? CAF de Paris et DFPE de la Ville de Paris.

Profil des bénéficiaires

La Maison de la Médiation agit essentiellement auprès de couples en situation de séparation ou déjà séparés. Les professionnels n'ont pas noté un profil particulier des bénéficiaires du point de vue des âges, de l'origine culturelle et sociale. Ils travaillent peu avec des familles recomposées.

Communication

La Maison de la Médiation bénéficie d'un service communication composé de différents médiateurs bénévoles ou salariés de la structure. D'après les professionnels interrogés, la structure est surtout connue par le site internet ainsi que les réorientations d'autres professionnels. Le site internet de l'association est bien référencé. Sur la page d'accueil, on visualise rapidement à la fois les activités proposées avec des liens hypertextes permettant d'accéder à plus d'informations ainsi qu'un grand nombre d'informations pratiques (adresses, contacts, accès par les transports en commun, horaires d'ouverture, etc.). Sur le site internet figurent encore les groupes de parole qui n'existent plus depuis 2 ans mais qui sont en cours de remise en place.

La Maison de la Médiation produit annuellement un recto-verso intitulé « L'Echo » dans lequel ils présentent les actualités en matière de médiation familiale et plus spécifiquement la manière dont cela impacte l'activité de l'association. Par ailleurs, des brochures synthétiques sont éditées présentant les différents services de l'association où sont récapitulés les objectifs des services, quels publics et situations sont visés, la manière dont l'action se déroule ainsi que toutes les informations pratiques (lieu des actions, contacts, horaires, etc.). Pour obtenir les tarifs, il est indiqué de se référer au site internet.

Relais Information Familles du 12^e arrondissement

Date de l'entretien

Jeudi 9 juin 2016.

Structure

Les relais d'information familles, dit RIF, ont été pensés pour offrir un guichet unique d'information aux Parisiens. On compte seize RIF, répartis dans chaque arrondissement, à l'exception des 5^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements. Le RIF du 12^e date de 2006, il est le plus ancien. Dix agents administratifs titulaires, ayant chacun 10 à 15 ans d'ancienneté et exerçant auparavant uniquement dans le cadre des affaires générales, sont formés à conseiller et informer les parisiens sur toutes les thématiques liées à la famille ; enfance, loisirs et culture, scolarité, personnes âgées, prestations sociales, etc. Les RIF sont aussi caractérisés par la présence d'une documentation exhaustive, peuvent jouer le rôle de relais vers des services associatifs ou publics pertinents et peuvent accompagner dans certaines démarches administratives (inscriptions en crèche, etc.). Globalement, les informations demandées concernent surtout les crèches et autre modes d'accueil de la petite enfance, le scolaire et le périscolaire. Parmi les agents, on compte un référent par domaine, c'est-à-dire un référent sur les questions scolaires par exemple, à même de répondre aux questions plus techniques. Néanmoins tous les agents sont formés à transmettre une information « de base ». De plus, des ateliers (tricot, etc.) et des expositions sont proposés pour faire venir et rester les parents dans le lieu. Des réunions d'information sur tous les modes de garde existants (crèches municipale et associatives, assistantes maternelles, PMI, crèches collectives, halte-garderie ; en 2015, neuf réunions ont été proposées. La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) tient une permanence sur les problématiques liées à l'assurance maladie à destination des publics sourds et muets le mardi matin ; un écrivain

public le vendredi matin et la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) sur les modes d'accueil des jeunes enfants et la garde à domicile un mardi par mois. Par ailleurs, une borne CAF est en libre accès sur place.

Dispositif proposé

Quoi ? Le Relais Information Familles est pensé comme un guichet unique d'information et de conseil sur toutes les thématiques liées à la famille ; de l'enfance aux personnes âgées. Il propose également une documentation exhaustive et des relais vers des services associatifs et publics. Pour qui ? Familles de l'arrondissement Les intervenants ? Des agents administratifs formés.

Quels tarifs ? Gratuit.

Quand ? Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 19h30.

Où ? Mairie du 12^e arrondissement, 130 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Qui ? Service municipal porté par les agents de la Ville de Paris.

Profil des bénéficiaires

Le RIF du 12^e recevrait entre 20000 et 22000 parents par an. Les profils des bénéficiaires sont à l'image des habitants de l'arrondissement : assez diversifiés. Les réunions d'information sur les modes de garde ont réuni 500 parents sur l'ensemble des neuf séances proposées. Les personnes se présentant aux RIF cherchent surtout à obtenir des informations concernant la petite enfance, pour réaliser leurs inscriptions en crèches essentiellement, concernant la scolarité ainsi que le périscolaire. Les périodes d'affluence correspondent aux calendriers d'inscription dans les crèches et écoles.

Communication

Le RIF est surtout connu pour ses fonctions administratives : les usagers sont informés par la suite de ce qu'est le

RIF. Les écoles, associations et crèches de l'arrondissement jouent également le rôle de relais (information, affichage, etc.) vers le RIF. Dans le couloir desservant les différents bureaux des agents administratifs, situés après la salle d'accueil du RIF, des panneaux d'information thématiques sont accrochés : un panneau « Scolaire et périscolaire », un « Crèches et autre modes de garde », un panneau avec une carte des crèches et des écoles du 12^e arrondissement, un panneau concernant les activités proposées aux parents et/ou aux enfants notamment par les associations et le dernier « Divers » présente des affiches diversifiées. Un partenariat existe avec les associations de l'arrondissement qui transmettent leurs actualités et supports de communication qui sont ensuite affichés et diffusés au sein du RIF. Les informations pratiques concernant le fonctionnement des RIF et plus précisément celui du 12^e sont disponibles sur les sites municipaux comme www.paris.fr ou encore www.mairie12.paris.fr On y trouve l'explication de ce que propose le RIF (très détaillé avec le détail des partenaires, de l'historique des RIF, etc. sur le site de la mairie du 12^e arrondissement), les heures d'ouverture et le lieu. Un guide pratique concernant les crèches du 12^e est édité et distribué dans le RIF. Celui-ci présente les différents modes d'accueil (crèches collectives municipales, crèche familiale municipale, crèches associatives, haltes garderies, jardins d'enfants, crèches parentales, assistantes maternelles et PMI), la tarification des établissements d'accueil de la petite enfance, les démarches administratives et du processus d'admission en crèches (composition de la commission, critères retenus, etc.), une présentation des structures de suivi (PMI notamment), de comment s'inscrire au télé service pour faciliter les inscriptions dans des établissements d'accueil de la petite enfance, ce qui existe en matière d'éveil des tout-petits et des contacts en cas de besoin d'informations.

Parrains Par Mille

Date de l'entretien

Mercredi 15 juin 2016.

Structure

Parrains Par Mille est une association loi 1901 de parrainage d'enfants en France. Créée il y a bientôt 30 ans, elle agit dans une triple démarche de prévention, protection de l'enfance et de soutien à la parentalité.

L'idée initiale était de rompre l'isolement de certains enfants, de leur permettre de grandir sereinement grâce à la présence d'un adulte bienveillant et de soulager les parents quelques heures par mois.

Le parrainage améliore la scolarité des filleuls, diminue les conflits familiaux et leur permet et d'apprendre de nouveaux codes socioculturels.

L'association compte aujourd'hui plus de 500 enfants, entre 3 et 18 ans, parrainés sur l'ensemble du territoire, dont environ 200 à Paris intra-muros et 300 en Ile-de-France.

L'association compte cinq salariés. Les autres membres, dont des psychologues bénévoles, sont des bénévoles ou des services civiques. Des antennes ont ouvert à Alès, Angers et Toulouse, dans l'Oise et le Vaucluse, en Gironde et en Loire-Atlantique. L'association fait partie du GROUPE SOS depuis 2009, entreprise sociale qui regroupe plus de 400 structures (maisons de retraite, crèches, MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social).

Parrainage de proximité

Quoi? Rencontres régulières entre le parrain et son filleul (selon les disponibilités de chacun). À travers des activités du quotidien (sport, culture, cuisine, loisirs...), le parrain permet à son filleul d'avoir des moments « rien que pour lui » et aux familles isolées de bénéficier de temps de répit. Des rendez-vous préalables ont lieu avec les familles et les parrains bénévoles.

Pour qui? Enfants de 3 à 18 ans issus de familles isolées (socialement et/ou culturellement) ou accompagnés par des professionnels de l'enfance. Le parrainage s'inscrit dans la durée et peut commencer par un engagement d'une année. Les parrains sont bénévoles, sans critères stricts de sélection.

Les intervenants? Les familles des filleuls et les parrains candidats rencontrent l'équipe de Parrains Par Mille pour échanger sur leurs besoins, attentes et limites dans le cadre d'un parrainage. L'équipe accompagne chaque parrainage régulièrement.

Quels tarifs? Gratuit.

Qui subventionne? DFPE de la Ville de Paris (Mission familles), CAF de Paris et partenaires privés.

Comment? Contacter l'association (cf. informations pratiques), compléter la fiche d'information et prendre rendez-vous pour rencontrer l'équipe de parrainage.

Actions collectives pour les familles

Quoi? Outre l'organisation de groupes de parole, chaque année est rythmée par de nombreux temps collectifs qui viennent renforcer les relations familiales et la fonction parentale: ateliers parents-enfants (formations premiers secours, découvrir sa ville, ateliers créatifs...), départs en vacances, conférences-débats (scolarité, autorité...), sorties culturelles parents-enfants (Opéra Bastille, Cirque Pinder, Disneyland...), ateliers d'autonomisation (informatique, retour vers l'emploi, bien-être, confiance en soi...).

Pour qui? Familles dont l'enfant est parrainé.

Les intervenants? Animés par l'équipe de Parrains Par Mille et des intervenants professionnels. Souvent en partenariat avec des associations spécifiques
Quels tarifs? En fonction: gratuit ou participation symbolique. Départ en vacances: 60 € la première année et 100 € la deuxième.

Où? 31, rue Planchat, 75020 Paris.

Qui subventionne? CAF de Paris et partenaires privés.

Profil des bénéficiaires

On compte environ 200 parrainages à Paris intramuros sur les près de 500 enfants parrainés.

90 % des familles bénéficiaires sont des familles monoparentales, et parmi ces familles la quasi-totalité sont des mères seules. Les trois-quarts des enfants parrainés vivent dans leur famille et un quart sont placés. Les parrains sont majoritairement des femmes. Tous sont sélectionnés avec le plus grand soin.

Communication

D'après l'association, au-delà du bouche-à-oreille qui est le moyen principal de mobilisation des parrains, et les campagnes médias, un important travail de réseau est effectué: rencontre des acteurs institutionnels, participation à des réunions pour rencontrer le tissu associatif (centres sociaux, etc.) et démarchage des Relais Information Familles pour se faire connaître. La page du site internet de la structure, à l'image de la salle d'accueil des locaux de l'association, est marquée par la présence de plusieurs photos de parrains/filleuls et leurs familles.

Enlever la description du site internet
Sur le site internet un formulaire de contact pour devenir parrain ou faire parrainer son enfant est disponible.

Informations pratiques :

31, rue Planchat 75020 Paris

Tél : 01 40 02 02 05

info@parrainsparmille.org

www.parrainsparmille.org

Môm'Artre

Date de l'entretien

Mercredi 15 juin 2016.

Structure

Le dispositif « Réseau Môm'Artre » est une association initiée en 2001 pour offrir un mode d'accueil aux enfants de 6 à 11 ans dont les parents sont contraints par des horaires décalés, les temps de transport et qui n'ont parfois pas de support familial ou amical. Le service est ouvert jusqu'à 20h dans la plupart des antennes et 19h30 dans les antennes de province. On compte six antennes à Paris qui couvrent chacune 3 à 4 écoles limitrophes. L'association est principalement financée par la CAF de Paris, la DFPE ainsi que la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). L'accueil de l'association s'appuie sur un projet éducatif combinant aide aux devoirs et activités artistiques. Il promeut la mixité sociale, l'intergénérationnel, vise à créer du lien social à l'échelle du quartier et à renforcer la place des parents

(écoute, activités partagées, temps de parole, etc.) Initialement les activités étaient restreintes aux établissements du réseau puis elles se sont étendues aux écoles (ateliers scolaires sur les temps périscolaires) et des activités de formations (BAFA, ASM, etc. sur les arts plastiques notamment) ainsi que des propositions plus commerciales (spectacles dans les crèches, etc.) se sont développées. Chaque antenne compte en moyenne 3 à 4 salariés : une directrice, un artiste médiateur et des artistes animateurs, auxquels s'ajoutent deux services civiques, des stagiaires BAFA et des bénévoles dont le nombre varie selon l'ancienneté de l'antenne notamment. En moyenne chaque antenne compte 4 bénévoles mais cela peut aller jusqu'à dix.

D'après la responsable des établissements de Paris, Môm'Artre base son activité sur quatre piliers fondamentaux :

- l'enfant : l'idée est de valoriser son épanouissement notamment via le périscolaire ;

Autres dispositifs	Pour qui ?	Intervenants	Où ?	Subvention
Môm'Café : Activités partagées	Familles monoparentales		Môm'Ganne	DFPE
Écrans et images : la place grandissante des images via la télévision, les objets mobiles et les jeux vidéo : Activités parents/enfants			Môm'Artre	CAF
Origines, transmission de l'histoire familiale et introduction à la diversité : Repas partagé avec spécialités et interview des parents par les enfants			Môm'Artre	CAF
« Tous au square ! » Activités parents enfants : Bricolage, chantier participatif, ateliers créatifs, etc.			Môm'Didot	CAF
Moments privilégiés parents/enfants (MPPE)			Môm'Frenay	CAF
Actions de parentalité 2016-2017 : Groupes de paroles, activités parents-enfants			Môm'Ganne	CAF
REAAP Pelleport :				
Activités parents/enfants, théâtre-forum, groupes de paroles entre parents			Môm'Pelleport	CAF
Café des parents : Groupes de paroles entre parents et activités parents/enfants		En partenariat avec des bibliothèques ou le LAEP Le passage des tout-petits, etc.	Môm'Frenay	CAF
Café des parents : Temps ludique et d'échange autour de thématiques		Animé par des professionnels tels qu'une psychopédagogue	Môm'Didot	CAF

- les parents/les familles : l'activité de l'association développe de plus en plus le soutien à la parentalité via des temps d'échange entre parents, des activités partagées parents/enfants ;
- l'art qui permet l'ouverture culturelle des enfants, leur réussite, etc. ;
- le quartier : les établissements sont de vrais lieux de vie et d'échange.

Dispositif proposé

Quoi? Relais : Aide aux devoirs et activités artistiques et culturelles.

Pour qui? Familles avec enfants scolarisés dans les écoles couvertes par le dispositif.

Les intervenants? animateurs et artistes essentiellement.

Quels tarifs? De 10 centimes à 10 € de l'heure, adaptable à la demi-heure.

Quand? Après l'école (jusqu'à 20h), le mercredi et les vacances scolaires.

Où? Antenne du 18^e : Môm'artre, 2, rue Barrière Blanche.

Antenne du 12^e : Môm'Frenay, Place Henri Frenay.

Antenne du 13^e : Môm'Tolbiac, 72, rue Jeanne d'Arc.

Antenne du 14^e : Môm'Didot, 5, square Lichtenberger.

Antenne du 20^e : Môm'Ganne, 4, place de la Porte de Bagnolet.

Antenne du 20^e : Môm'Pelleport, 169, rue Pelleport.

Qui subventionne? DFPE de la Ville de Paris.

Profil des bénéficiaires

Môm'Artre s'adresse aux 6-11 ans. Môm'Frenay accueille également des enfants de 4 à 6 ans parce qu'il s'agissait d'un besoin pour les parents qui avaient déjà un enfant inscrit. Les enfants fréquentent en moyenne 3 ans Môm'Artre. Le public varie légèrement d'une antenne à l'autre mais globalement, Môm'Artre cherche à encourager la mixité sociale.

Communication

Môm'Artre est surtout connu grâce au bouche-à-oreille ainsi que grâce au personnel éducatif des écoles.

Notamment les familles fragilisées, dans lesquelles les enfants sont inscrits dans des écoles en parcours réussite éducative, se dirigent vers Môm'Artre essentiellement à la suite d'une réorientation de la part du tissu associatif ou des travailleurs sociaux. La communication de Môm'Artre est effectuée à deux niveaux : un niveau plus global, à l'échelle du réseau, via le site internet notamment ; ainsi qu'à un niveau plus local, à l'échelle du quartier, via les écoles, les fêtes de quartier, etc.

La page d'accueil du site de Môm'Artre référence les actualités de l'ensemble des antennes, annonce les stages où l'ensemble des enfants peuvent s'inscrire et présente un encart consacré aux formations proposées (BAFA, etc.). L'actualité des antennes présentent des événements/ateliers auxquels seuls les enfants déjà inscrits au mode de garde participent. Néanmoins, il est facile d'obtenir des informations sur comment s'inscrire au mode de garde avec l'ensemble des informations nécessaires : horaires pratiqués, tarifs, lieux des antennes, activités proposées, valeurs portées par la structure, pour chaque antenne il est indiqué comment s'y rendre, les écoles desservies, les horaires d'ouverture ainsi que des contacts téléphoniques/emails pour joindre la structure.

En complément il est également possible de découvrir l'histoire de l'association, les partenaires, etc.

Globalement le site est complet et intuitif néanmoins les ateliers proposés aux enfants déjà inscrits ne sont pas présentés de manière directe et complète alors qu'ils pourraient encourager des inscriptions.

Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18^e – ATNT-18

Date de l'entretien

Jeudi 16 juin 2016.

Les actions ayant souvent lieu l'après-midi, la plupart des parents fréquentant les dispositifs ne travaillent pas.

Structure

Dans le cadre de l'action d'écrivain numérique, le directeur de l'association a constaté qu'il était fréquent que les adultes se dévalorisent quand bien même ils avaient des compétences artistiques et manuelles. L'idée a alors été de valoriser ces compétences notamment dans le cadre d'une association : Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18^e (dit ATNT-18) où des blogs, sites, etc. ont été créés pour présenter le travail de ces personnes. L'idée était également de faire la médiation entre les artistes du quartier et les habitants. Par la suite, l'association s'est adaptée à la demande des habitants avec des ateliers familles sur le numérique, en gardant son corps de métier : valoriser l'art et aider à prendre possession des nouvelles technologies notamment dans le cadre d'une recherche d'emploi. L'association, créée en 2008, compte aujourd'hui deux salariés et sept bénévoles permanents aux compétences très variées (un écrivain, deux poètes, un technicien multimédia, etc.), tous originaires du quartier.

Communication

L'association se fait surtout connaître par ses permanences dans les centres sociaux, les médiathèques ou encore ses actions dans les collèges et les HLM. Les permanences sont des permanences d'informations destinées aux familles et à la recherche d'emploi. Le site internet serait également un bon moyen de communication, auquel s'ajoute le bouche-à-oreille. Le site de l'association présente sur sa page d'accueil ses actualités : dates d'événements, photos et bilans d'événements passés, etc. Si un onglet « Tissu Numérique Parents » est facilement accessible depuis la page d'accueil du site internet, cet onglet présente également les actualités de l'association sans avoir de présentation fixe (avec les horaires, les intervenants, le public ciblé, etc.) facilement accessible pour présenter ce que l'association propose en matière de soutien à la parentalité.

Profil des bénéficiaires

Les familles participant aux activités de l'association sont celles du quartier La Sablière. Il s'agirait essentiellement de mères issues de familles immigrées. Il y aurait une proportion non négligeable de familles monoparentales. Par ailleurs, les enfants fréquentant les actions ont essentiellement entre 7 et 12 ans.

Dispositif	Pour qui ?	Quand ?	Où ?	Qui subventionne ?
Jouons ensemble : Session jeux vidéo parents/enfants	Habitants du quartier	Une fois par mois	44, rue Championnet 75018 Paris	CAF de Paris
Apprentissage du numérique : d'une génération à l'autre				CAF de Paris et DFPE de la Ville de Paris
Cycle de conférences-débats « Technologie et parentalité »				CAF de Paris

APASO

Date de l'entretien

Vendredi 1^{er} juillet 2016.

Structure

L'APASO (Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation) a été créée en 1989 à Massy (91) pour accueillir, dynamiser, orienter et soutenir des personnes en difficultés personnelles, familiales, sociales ou professionnelles. L'activité s'est étendue à Paris en 2003. Elle a été fondée par des psychologues en 1989 lorsque le RMI a été créé pour proposer du soutien psychologique, pour accompagner dans l'insertion et lutter contre l'exclusion ; à la fois au niveau individuel puis au niveau familial. Des juristes se sont agrégés, puis des travailleurs sociaux à l'arrivée d'APASO à Paris pour permettre le suivi des allocataires du RSA. La structure compte aujourd'hui 44 salariés sur Paris. En plus de l'accompagnement aux bénéficiaires du RSA et aux demandeurs d'emplois, APASO forme des professionnels et acteurs sociaux, propose une information sur les droits ainsi que des points d'Accueil et Écoute Jeunes (PAEJ) de 10 à 25 ans. Depuis 2003, des groupes de rencontre entre parents sont proposés dans le 14^e arrondissement.

Par ailleurs, APASO est impliquée dans l'équipe de réussite éducative depuis sa création dans le 14^e également et sept travailleurs sociaux/éducateurs d'APASO sont référents de parcours.

Espace Entraide

Quoi? Ateliers échanges et rencontres, bien-être et éveil au sport : préparation et participation des mères à la course La Parisienne, sorties parents-enfants.

Pour qui? Familles isolées et/ou monoparentales du Sud Parisien, réorientées par nos partenaires et les autres services et dispositifs d'Apaso.

Les intervenants? Animés par l'équipe pluridisciplinaire d'Apaso: animatrice, psychologue, juriste, travailleur so-

cial, conseiller emploi en fonction des thèmes abordés. En collaboration avec nos partenaires associatifs du 14^e.

Quels tarifs? Gratuit.

Où? À Apaso: 88, boulevard Arago, 75014 Paris, ou bien hébergés par nos partenaires associatifs du 14^e pour faire découvrir aux parents ces autres lieux ressources. 01 40 47 55 47 ou apaso-paris@apaso.fr

Qui subventionne? DFPE de la Ville de Paris.

Espace Famille

Quoi? L'Espace Famille propose des moments d'échanges thématiques entre parents, appelés Forums des Parents, et des entretiens individuels ponctuels de soutien psychologique à la parentalité.

Pour qui? Tous parents parisiens et proche banlieue.

Les intervenants? Pour le Forum: Un ou deux psychologues, parfois en présence du référent des parents sur le lieu d'accueil du Forum. Pour les entretiens: un psychologue.

Quels tarifs? Gratuit.

Où? Pour les Forums: tous les lieux accueillant des parents et sollicitant ce dispositif: ludothèque, crèches, écoles, collèges, associations, centres sociaux, etc. Pour les entretiens: à Apaso: 88, boulevard Arago, 75014 Paris. 01 40 47 55 47 ou apaso-paris@apaso.fr

Qui subventionne? CAF de Paris, DFPE de la Ville de Paris.

Lieu d'accueil enfants-parents

Le Petit Port

Quoi? Le Petit Port est un lieu d'accueil enfants-parents type Maison Verte, qui a ouvert en novembre 2017. Le petit port est un lieu d'échanges, de jeux et de partages.

Pour qui? Il est ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou de tout adulte responsable, sans limite de lieu d'habitation. C'est un lieu anonyme. Chacun est libre de venir et revenir, sans ren-

dez-vous, et de rester le temps qu'il souhaite dans les horaires d'ouverture.

Les intervenants? De formations plurielles, expérimentés du travail avec les familles, 3 « Accueillants » sont présents à chaque accueil.

Quels tarifs? 1 € par famille et par accueil.

Où? Au Centre Social et Culturel Didot 15 rue des Mariniers – 75014 Paris
Contact: laep.lepetitport@gmail.com
Tél: 01 45 41 46 68.

Qui subventionne? CAF de Paris, DFPE de la Ville de Paris.

Profil des bénéficiaires

APASO s'adresse à toutes les familles.

Communication

Le site de l'APASO est peu fourni: il n'y a qu'une page d'accueil qui présente succinctement les activités de la structure, sans informations sur les horaires, publics ciblés, etc. mais en précisant néanmoins la gratuité des activités ainsi que les personnels employés dans les structures. La page d'accueil présente également les financeurs de la structure et fournit un contact e-mail et téléphonique pour l'antenne de Massy et celle de Paris.

La Bulle d'Air

Date de l'entretien

Mercredi 15 juin 2016.

Structure

La Bulle d'Air a été créé en 2013, sur le modèle de la Maison Verte de Dolto, par l'association La Clairière. Elle fait partie du pôle Petite Enfance dont fait également partie un Multi Accueil.

La Clairière était initialement un centre d'activité chrétienne devenu laïque en 1973. Elle compte plusieurs pôles comme un pôle d'insertion par l'activité économique (des entreprises d'insertion dans le bâtiment ou encore les services à la personne ont été créés), un centre social qui propose des ateliers de français, d'accompagnement scolaire, etc.

En 2015 la Clairière souhaite se rapprocher de la CASP (Centre d'Action Sociale Protestant) et elle en devient le huitième pôle ; il existe par ailleurs un pôle urgence, un pôle insertion ou encore un pôle logement. Le CASP est héritière de l'Association de bienfaisance de 1905 constituée de protestants mais s'est également laïcisée et propose aujourd'hui une aide à l'insertion sociale, professionnelle, etc. et des structures d'hébergement.

La Mairie et la CAF de Paris ont sollicité La Clairière pour que la structure mène à bien le projet d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents. La Bulle d'Air est le quinzième LAEP de Paris.

La structure compte trois salariées ainsi que deux bénévoles pour venir en support car chaque accueil doit s'effectuer avec deux « accueillants ».

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Quoi? Lieu d'Accueil Enfants-Parents
La Bulle d'Air: Échanges et paroles autour d'un moment convivial.

Pour qui? De la naissance à 4 ans et futurs parents.

Les accueillants? Éducatrice de jeunes enfants, psychanalyste et psychologues cliniciennes.

Quels horaires? Mardi, jeudi, samedi matins et mercredi, vendredi après-midi. L'accueil ne nécessite aucune inscription, il est anonyme (seul le prénom de l'enfant est demandé) et confidentiel. Quel prix? Une participation laissée à l'appréciation de chacun est demandée. Qui subventionne? La Ville de Paris et la CAF de Paris.

Profil des bénéficiaires

Dans les faits, la structure accueille peu de futurs parents. Ce sont essentiellement des mères qui viennent (90 % environ) seules avec l'enfant. Le lieu accueille peu d'autres membres de la famille (grands parents, etc.). Peu de familles issues de l'immigration ou de catégories socioprofessionnelles modestes viennent malgré la proximité avec le centre social. La moitié des familles accueillies viennent régulièrement. Les familles qui fréquentent le lieu sont essentiellement du 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, sud du 9^e et nord du 10^e arrondissement mais il y a aussi des familles qui viennent de plus loin notamment car le lieu est bien desservi. La population serait assez favorisée et cosmopolite.

Communication

La majorité des parents viennent après s'être renseignés sur internet et sont donc déjà dans une démarche active, vient ensuite le bouche-à-oreille comme mode de connaissance ainsi que les parents passés par hasard devant La Bulle d'Air. La PMI représente une part minime.

Dès la page d'accueil du site de la structure, on trouve l'histoire de la structure, un grand nombre d'informations pratiques (tarifs, public ciblé, enca-

drants, etc.) ainsi que de nombreuses photos du lieu qui présentent les différents « espaces » du local (coin bébés, dînette, etc.). Le site présente ensuite de nombreux renvois vers différents sites notamment ceux des partenaires de la structure, ceux d'autres structures pouvant accueillir parents et enfants (médiathèques, etc.) Le site présente une liste exhaustive des autres Lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris avec les contacts, adresses, horaires d'ouverture, manière d'y accéder en transports en commun.

Le site compte également des renvois vers des références bibliographiques, des extraits presse portant sur la structure, etc.

La Bulle d'Air est également présente et active sur les réseaux sociaux ; sur Twitter et sur Facebook.

Florimont/Ludido

Date de l'entretien

Lundi 13 juin 2016.

Structure

L'association Florimont cherche à développer la vie sociale et culturelle, en portant des projets coopératifs entre les associations et les habitants du quartier et à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle. L'association Florimont gère depuis 2007 les espaces du Château ouvrier qui accueille les associations du quartier, 95 en 2017.

Elle propose également de nombreux projets allant de « Agir pour l'emploi » ; l'aide aux démarches administratives en ligne « Tous Connectés ! » à l'agriculture urbaine, gaspillage alimentaire et santé « Graine de quatorzien » ainsi qu'une ludothèque.

Depuis 2016, elle gère également un nouveau lieu : l'Espace Maindron qui a l'agrément CAF Espace de vie sociale.

En 2016, Florimont comptait 13 salariés (12 fin 2017) et plusieurs services civiques, elle accueille régulièrement des stagiaires et de nombreux bénévoles.

La ludothèque a 4 ans et accueille aujourd'hui 1 700 visites par mois. L'amplitude horaire est très large (6 jours/7 et 51 semaines/52). Elle compte 6 salariés, (5 fin 2017) une stagiaire éducatrice jeunes enfants et un service civique. La ludothèque intervient également dans les écoles du quartier (dans leurs locaux ou les siens), dans les parcours de Réussite éducative, parentalité et mène des actions de prévention dans les structures jeunes pendant les vacances. A également été lancée une Ludomobile qui va à la rencontre des habitants pendant les mois d'été.

Vidéado, des jeux vidéo pas idiots

Quoi? Activités partagées pour découvrir des jeux, conférences-débats et échanges sur le jeu vidéo et insertion professionnelle des jeunes via formation aux métiers numériques.

Pour qui? Adolescents du quartier.
Les intervenants? Ludothécaires.
Où? 9, place Marcel Paul, 75014 Paris.
Qui subventionne? CAF de Paris.

Ludido, la parentalité au coeur de la ludothèque

Quoi? Ateliers parents/enfants.
Où? 6 bis, rue Hippolyte Maindron, 75014 Paris.
Qui subventionne? CAF de Paris.

Ludido

Quoi? Ludothèque intergénérationnelle.
Pour qui? Enfant, adultes, familles/Horaires en fonction des publics.
Les intervenants? Ludothécaires.
Quels horaires? Du lundi au samedi après-midi et plus pendant les vacances scolaires/En fonction des publics.
Quel prix? Adhésion annuelle entre 6 € et 50 € selon le quotient familial.
Où? 6 bis, rue Hippolyte Maindron, 75014 Paris.
Qui subventionne? CAF de Paris et DFPE de la Ville de Paris.

Profil des bénéficiaires

Les 0-6 ans représentent deux tiers du public fréquentant la ludothèque; parmi les 1 700 visites mensuelles. Vidéado accueille environ 70 jeunes, plus ou moins réguliers.

Communication

Les personnes qui fréquentent le lieu viennent essentiellement par le bouche-à-oreille mais la structure effectue de la communication locale: supports de la mairie, etc. et s'appuie sur les autres associations pour que celles-ci mobilisent leurs adhérents. Un prospectus présente l'association Florimont dans sa globalité de manière très succincte en présentant ses actions, fournissant les tarifs d'adhésion, des contacts (mail/téléphone), les partenaires, associations

adhérentes, objectifs ainsi qu'un plan du quartier. Un document présente Tous connectés!

Un autre dépliant présente Ludido avec quelques photos, les horaires par public, différents tarifs, encadrants ainsi que l'adresse, un petit plan et des contacts. La ludothèque n'a pas de site internet en propre, les informations la concernant sont sur le site de Florimont.

La page d'accueil de l'association présente les actualités de la structure et un renvoi vers la page présentant l'histoire et les objectifs de la structure.

Des onglets dans un menu latéral donnent accès aux différentes catégories d'activités de l'association.

Le dispositif Vidéado est accessible dans la catégorie Jeunesse mais peu d'informations pratiques (horaires, encadrants, etc.) sont présentées.

La ludothèque bénéficie d'un onglet dédié. Sur cette page, les publics sont détaillés par tranches d'âge et pour chaque âge des informations pratiques sont données (quand venir, avec qui, encadrant présent, etc.).

L'onglet informations pratiques fournit adresses et contacts.

Le site a été mis à jour nov 2017 : <http://www.chateau-ouvrier.fr>

Une page facebook Graine de quatorzien : Facebook Graine de quatorzien.

Centre Social Étincelles

Date de l'entretien

Lundi 13 juin 2016.

Structure

Le centre Étincelles fait partie des 39 centres sociaux et socioculturels de la ville de Paris. Il est situé dans le 20^e arrondissement. Étincelles est donc géré par l'association Dumas-Réunion qui a pour objet de gérer le centre socioculturel afin d'en faire un lieu ayant pour principes de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des habitants du quartier Réunion-Père Lachaise et de sa zone d'influence. À partir de ce lieu, l'association favorise le développement de rencontres et d'activités intergénérationnelles, d'animation, de formation et de réflexion. Elle suscite ou soutient également toute initiative ou projet nouveau répondant aux besoins du quartier.

Les axes thématiques d'actions sont :

- la parentalité, l'intégration des familles dans les quartiers ;
- la transmission de la langue et des savoirs sociétaux aux adultes migrants ;
- le développement de l'espace d'accueil et de ressources ;
- mobiliser les jeunes sur des parcours professionnels et de formations.

L'équipe se compose de :

- 2 coordinateurs ;
- 1 directeur ;
- 1 agent d'accueil ;
- 60 bénévoles ;
- 2 animatrices polyvalentes.

Renforcement du lien parents-enfants

Quoi? Temps d'activité parents-enfants (sorties culturelles — activités manuelles).
Pour qui? Parents ayant des enfants de moins de 7 ans.

Les intervenants ou partenaires? Partenaires du territoire (café jeux - bibliothèque - théâtres du quartier), animatrice.
Quels horaires? le mercredi de 14h à 17h hors vacances scolaires.

Quel prix? Gratuit ou participation symbolique.

Où? 78 rue des Haies, 75020 Paris.

Qui subventionne? CAF de Paris.

Pour chaque activité est présenté l'horaire et la périodicité, les publics visés (notamment âges des enfants).

Parent thé

Quoi? Groupe de parole ou d'échange entre parents, accompagnés ou non d'enfants.

Pour qui? Parents du quartier.

Les intervenants ou partenaires? Animatrice - EPE (école des parents et des éducateurs), assistantes sociales scolaires.

Quel prix? Gratuit, sur inscription.

Où? le samedi de 10h à 12h, 78 rue des Haies, 75020 Paris. 1 vendredi par mois de 14h à 16h.

Qui subventionne? CAF de Paris.

Profil des bénéficiaires

Les publics du centre socioculturel Étincelles sont les habitants du quartier Réunion Père Lachaise dans le 20^e arrondissement. Les familles monoparentales sont majoritaires dans le public du centre. Les familles d'origine étrangère sont nombreuses.

Communication

Le bouche-à-oreille qui fonctionne très bien et les actions hors les murs qui apportent de la visibilité. Sur la page d'accueil du site internet on trouve l'actualité la plus récente de l'association. Un onglet présentant l'association, son histoire et son fonctionnement. Il donne également accès aux diagnostics territoriaux par exemple ainsi qu'à la présentation du projet social de la structure.

Il est aisé de trouver les informations pratiques (adresse, tarifs, contacts notamment) via des onglets consacrés. Les activités présentées sont classées en fonction du public ciblé: Adultes (informatique, ateliers sociolinguistiques, etc.), Familles (petits-déjeuners des parents, accès à la culture, etc.).

Parentalité à Paris

DIAGNOSTIC DES BESOINS ET ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

Cette étude sur les dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale à Paris apporte une analyse de l'offre actuelle, sa répartition sur le territoire parisien, au regard des besoins.

L'étude s'appuie sur une approche quantitative et cartographique et une approche qualitative, à partir d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un panel de professionnels et de familles parisiennes de différents profils. 768 dispositifs ou lieux d'intervention ont été recensés en matière d'accompagnement à la parentalité sur le territoire parisien.

L'étude identifie des freins au recours et met en évidence de premières pistes d'amélioration pour le soutien à la parentalité à Paris dont une meilleure information des familles sur les dispositifs existants et un besoin global de mise en réseau et de formation des professionnels.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

